

# CLAJ17

Le logement des jeunes

# BILAN 2025



# SOMMAIRE

<b>01 L'AIOA</b>	Page 05
Accueil - Information - Orientation - Accompagnement	

## **02 Logement accompagné** – Page 26

<b>L'intermédiation Locative</b>	Page 28
<b>Sous location</b>	Page 36
<b>Logements temporaires</b>	Page 43
<b>Hébergement jeunes CJM</b>	Page 49
<b>Résidence sociale Jean Bart</b>	Page 53
<b>Dispositif Jeunes CCAS</b>	Page 58
<b>FNAVDL</b>	Page 61
<b>Dispositif "SÛR DE TOIT"</b>	Page 64
<b>FJT Simone VEIL</b>	Page 67

<b>03 ASLL</b>	Page 76
Accompagnement social lié au logement	

<b>04 La Gestion Locative</b>	Page 95
-------------------------------	---------

# ÉDITO

---

L'année 2025 confirme, une fois encore, combien la question du logement des jeunes est au cœur des équilibres sociaux de notre territoire.

Au CLLAJ.17, nous accompagnons chaque année des jeunes aux parcours variés, souvent marqués par des fragilités économiques, des ruptures familiales ou des situations d'insertion encore instables. Derrière chaque demande de logement, il y a bien plus qu'une recherche d'un toit : il y a un projet de vie, une entrée dans l'autonomie, parfois une urgence.

En 2025, ce sont 1 466 jeunes qui ont été accueillis, informés, orientés et accompagnés. Ce chiffre, au-delà de son importance, traduit une réalité plus profonde : celle d'un besoin croissant, dans un contexte où l'accès au logement reste difficile, voire inaccessible pour une grande partie de la jeunesse.

Les tensions du marché locatif, la précarité des ressources, les exigences des bailleurs ou encore la complexité des démarches administratives constituent autant d'obstacles qui freinent les parcours. Dans ce contexte, le rôle du CLLAJ.17 prend tout son sens. Il ne s'agit pas seulement d'apporter des solutions immédiates, mais bien de sécuriser des trajectoires, de redonner des repères et de construire des perspectives durables.

L'action menée en 2025 illustre cette ambition. À travers l'accompagnement social lié au logement, les dispositifs d'accès ou de maintien dans le logement, les résidences sociales ou encore les projets partenariaux, le CLLAJ.17 agit comme un véritable levier d'insertion. Le logement devient alors un point d'appui pour accéder à l'emploi, se former, se stabiliser.

Ce travail ne pourrait exister sans l'engagement des équipes, dont je tiens à saluer le professionnalisme et l'implication, ainsi que la qualité des partenariats développés avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ensemble, nous construisons des réponses concrètes, adaptées et évolutives.

Mais ce bilan nous invite aussi à la lucidité. Les difficultés rencontrées par les jeunes ne relèvent pas uniquement de situations individuelles. Elles s'inscrivent dans des déséquilibres structurels, qui appellent des réponses collectives, ambitieuses et durables.

C'est dans cet esprit que le CLLAJ.17 poursuit son développement, en renforçant ses actions, en innovant dans ses pratiques et en participant activement à la construction de solutions nouvelles, notamment en matière d'offre de logements adaptés aux jeunes.

Plus que jamais, nous sommes convaincus que permettre à un jeune de se loger, c'est lui donner les moyens de construire son avenir.

**Brigitte DESVEAUX**  
**La Présidente**



**Brigitte DESVEAUX**  
Présidente du CLLAJ.17

## Introduction au BILAN D'ACTIVITÉ CLLAJ.17 2025

L'année écoulée s'inscrit dans un environnement en mutation, marqué par des évolutions économiques, sociales et territoriales qui impactent directement les conditions de vie des jeunes et leurs parcours vers l'autonomie. Les tensions persistantes sur le marché du logement, les difficultés d'accès à l'emploi et à la mobilité, ainsi que la diversification des profils et des besoins des publics accueillis, renforcent la nécessité d'une intervention sociale structurée, réactive et partenariale.

Dans ce contexte, l'action menée tout au long de l'année s'est inscrite dans une volonté affirmée de sécuriser les parcours résidentiels des jeunes, en leur proposant un accompagnement global, individualisé et adapté à leurs situations.

L'accès au logement ne peut en effet être dissocié des autres dimensions de la vie quotidienne — insertion professionnelle, ressources, mobilité, santé ou encore lien social — qui conditionnent durablement l'accès à l'autonomie.

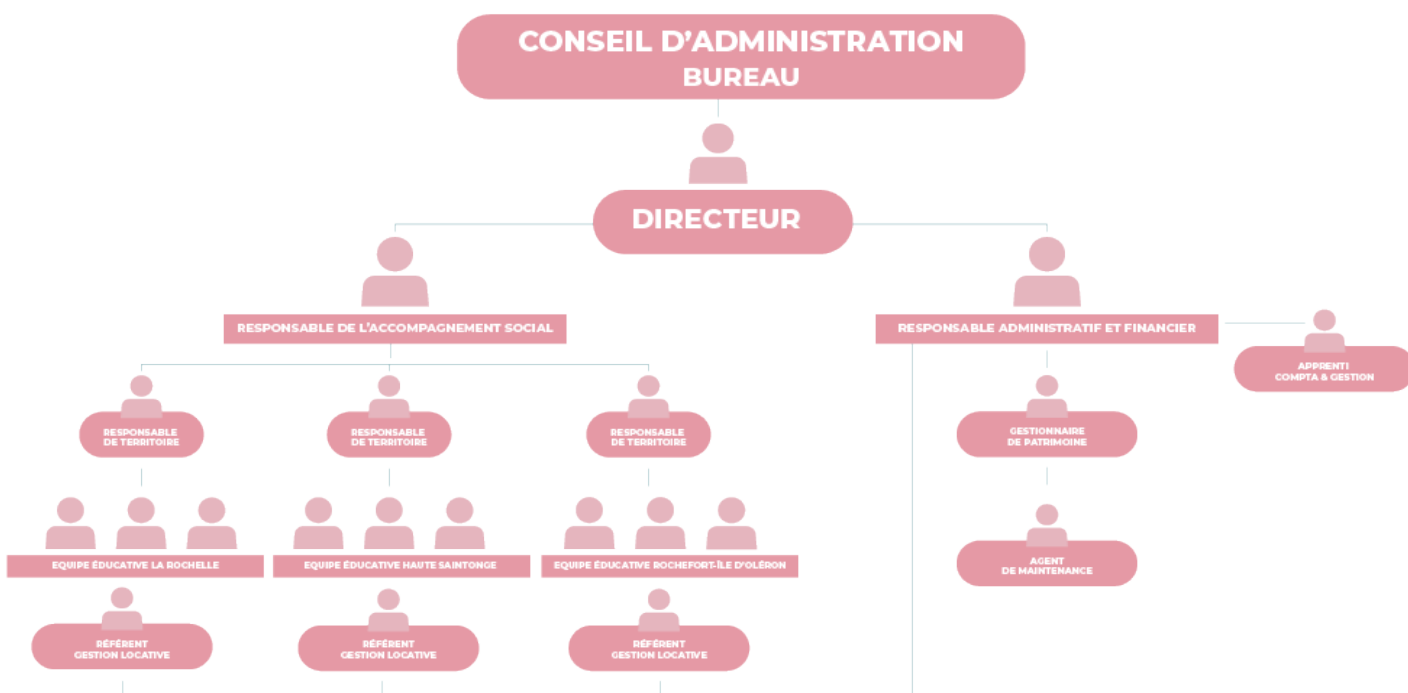
Le présent bilan d'activité a pour objectif de rendre compte de l'ensemble des actions conduites, tant sur le plan de l'accompagnement individuel que des dynamiques collectives et partenariales. Il vise à apporter une lecture à la fois quantitative et qualitative de l'activité, en mettant en perspective les données recueillies avec les enjeux du territoire et les orientations stratégiques de la structure.

Au-delà des chiffres, ce document met en lumière les évolutions observées dans les profils des jeunes accompagnés, les réponses apportées face aux situations rencontrées, ainsi que les ajustements opérés par l'équipe pour maintenir la qualité de l'accompagnement dans un contexte parfois contraint. Il souligne également l'importance des coopérations locales, indispensables pour construire des réponses adaptées et favoriser la fluidité des parcours.

Ce bilan constitue ainsi un outil d'analyse et de valorisation du travail réalisé, mais également un support de réflexion pour l'avenir. Il permet d'identifier les leviers d'amélioration, de conforter les orientations engagées et d'envisager les perspectives de développement au regard des besoins repérés sur le territoire.

Enfin, il témoigne de l'implication des professionnels et des partenaires mobilisés, dont l'engagement quotidien contribue à rendre effectif le droit au logement et à accompagner les jeunes vers une autonomie durable et choisie.

## L'équipe du CLLAJ.17 Organigramme fonctionnel



# 01



## L'AIOA

**Accueil  
Information  
Orientation  
Accompagnement**

La 1<sup>ère</sup> mission du CLLAJ.17 est **l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement** de tous les jeunes de 16 à 30 ans rencontrant une problématique logement.

Cette mission se concrétise par un accueil physique, téléphonique, en flux ou sur rendez-vous.

Ce premier contact permet de poser un premier diagnostic sur la situation du jeune accueilli pour ensuite lui apporter une réponse adaptée :

- Soit une information concernant un accès ou un maintien en logement autonome, un accompagnement à l'ouverture de droits liés au logement...
- Soit une orientation vers un partenaire plus apte de répondre à la problématique du jeune (logement étudiant, structure d'urgence, ...),
- Soit la proposition d'un rendez-vous individualisé sur la recherche d'un logement autonome ou sur le maintien dans son logement actuel.

### **CLLAJ.17 : Centre de ressources d'information sur le logement des jeunes**

Le CLLAJ.17 en partenariat avec la CAF de la Charente Maritime s'est formé et s'est équipé d'ordinateurs sur les différents lieux d'accueil, pour répondre à l'accroissement de démarches dématérialisées.

Les territoires de La Rochelle et Rochefort Océan sont labellisés "Point CAF numérique".

1466 jeunes reçus et accompagnés en 2025

## ► Répartition par sexe

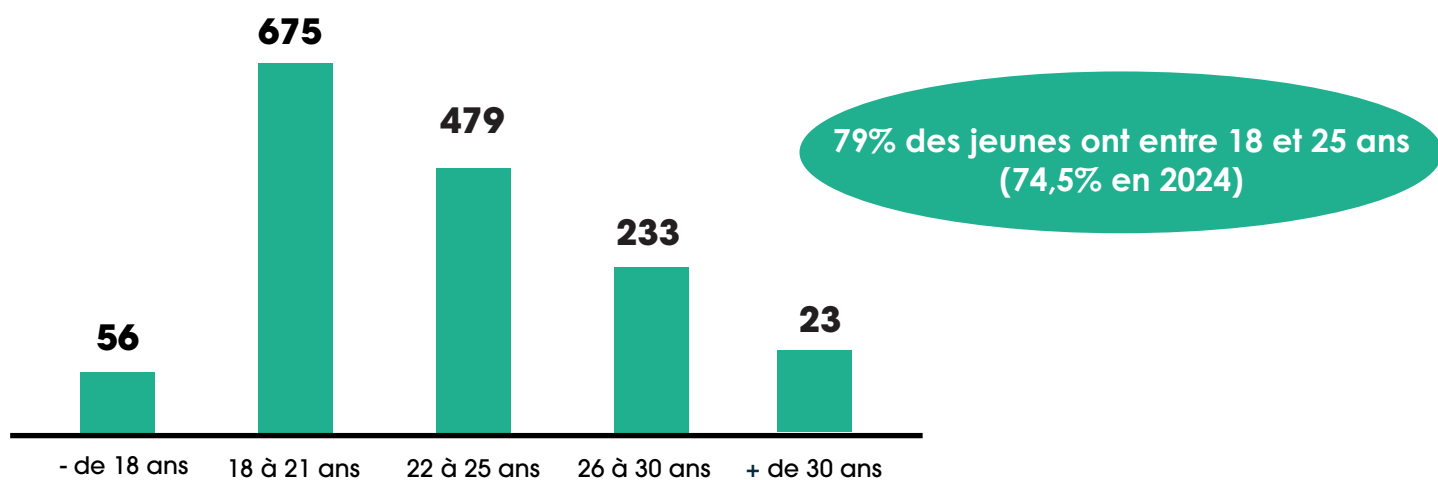


TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	288	193
HAUTE SAINTONGE	103	101
ÎLE D'OLÉRON	144	180
ROCHEFORT OCÉAN	262	195
<b>TOTAL</b>	<b>797</b>	<b>669</b>
<b>%</b>	<b>54%</b>	<b>46%</b>

## ► Situation familiale/Ménages

TERRITOIRES	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants
LA ROCHELLE	399	14	27	7
HAUTE SAINTONGE	111	16	26	13
ÎLE D'OLÉRON	255	15	22	5
ROCHEFORT OCÉAN	344	24	31	14
<b>TOTAL</b>	<b>1109</b>	<b>69</b>	<b>106</b>	<b>39</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>84%</b>	<b>5%</b>	<b>8%</b>	<b>3%</b>

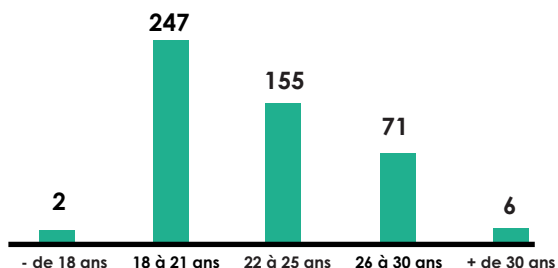
## ► Age des jeunes AIOA sur l'ensemble des territoire CLLAJ.17



## ● Age des jeunes par territoire CLLAJ.17

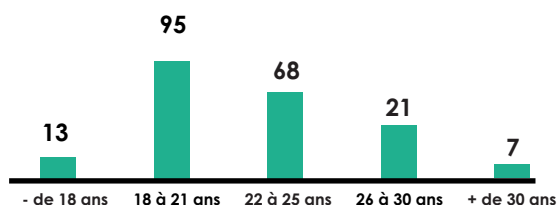
### LA ROCHELLE

83,5% des jeunes ont entre 18 et 25 ans  
(79% en 2024)



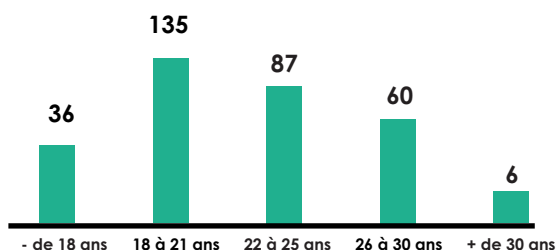
### Haute Saintonge

80% des jeunes ont entre 18 et 25 ans  
(74% en 2024)



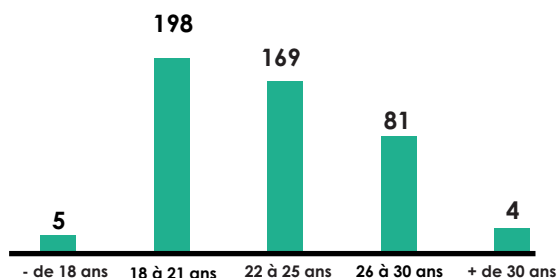
### Île d'Oléron

68,5% des jeunes ont entre 18 et 25 ans  
(62% en 2024)



### Rochefort Océan

80% des jeunes ont entre 18 et 25 ans  
(77% en 2024)



## ► Prescripteurs

TERRITOIRES	Partenaires sociaux	Partenaires logement	Mission locale	Autres partenaires emploi / Formation	Collectivités locales	Sans prescripteur
LA ROCHELLE	100	46	32	19	23	261
HAUTE SAINTONGE	34	-	49	17	5	99
ÎLE D'OLÉRON	15	-	15	80	71	143
ROCHEFORT OCÉAN	83	14	51	32	11	266
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>60</b>	<b>147</b>	<b>148</b>	<b>110</b>	<b>769</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>16%</b>	<b>4%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>8%</b>	<b>52%</b>

## ► Niveau scolaire

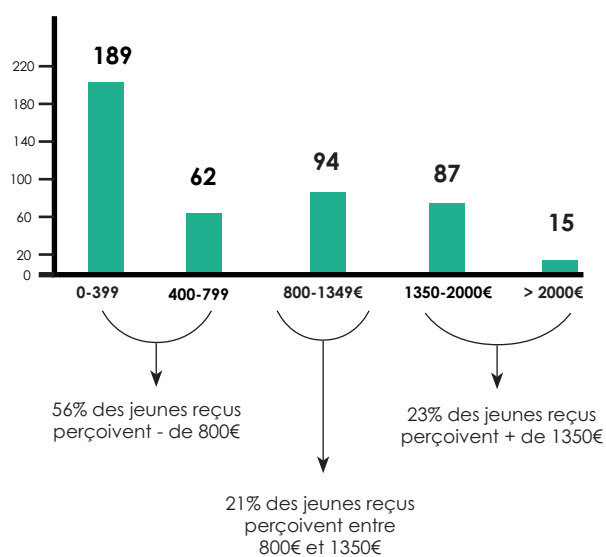
TERRITOIRES	Études hors France	Infra CAP-BEP	CAP-BEP Validé	Niveau bac	Études supérieures
LA ROCHELLE	9	84	143	102	143
HAUTE SAINTONGE	-	86	56	55	7
ÎLE D'OLÉRON	2	110	46	103	63
ROCHEFORT OCÉAN	4	178	139	119	17
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>458</b>	<b>384</b>	<b>379</b>	<b>230</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>1%</b>	<b>31%</b>	<b>26%</b>	<b>26%</b>	<b>16%</b>

## ► Situations professionnelles des jeunes

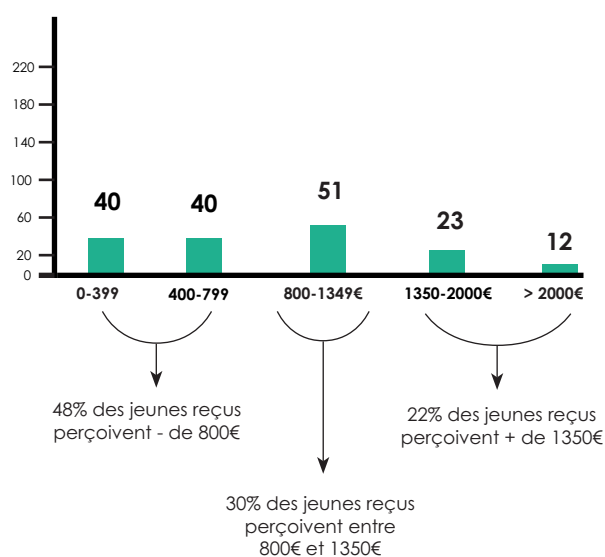
TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Alternance	64	27	27	75	<b>13%</b>
Emploi Précaire	82	29	127	130	<b>25%</b>
Emploi durable	87	22	25	57	<b>13%</b>
Demandeur d'emploi	65	73	50	117	<b>21%</b>
Formation / Étude	143	4	82	33	<b>18%</b>
CEJ - Service civique - SMV	16	38	10	31	<b>7%</b>
Sans activité	24	11	3	14	<b>3%</b>

## ► Ressources des ménages

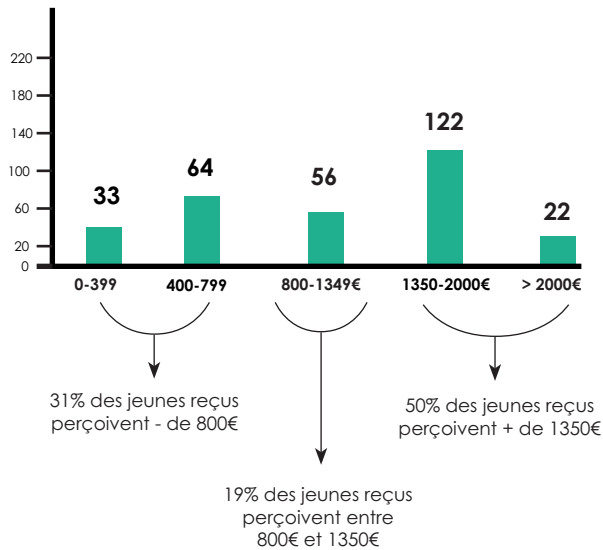
### La Rochelle



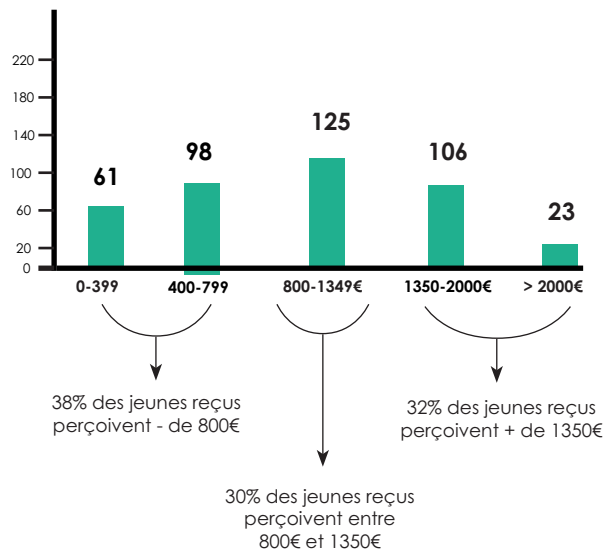
### Haute Saintonge



## Île d'Oléron



## Rochefort Océan



### Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Logement transitoire	Hébergement Famille/parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Hébergement d'urgence/CHRS/CADA
LA ROCHELLE	14	97	186	111	46	27
HAUTE SAINTONGE	10	42	9	63	79	1
ÎLE D'OLÉRON	14	66	111	33	97	3
ROCHEFORT OCÉAN	26	65	93	77	185	11
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>270</b>	<b>399</b>	<b>284</b>	<b>407</b>	<b>42</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>4%</b>	<b>18%</b>	<b>28%</b>	<b>19%</b>	<b>28%</b>	<b>3%</b>

### Situations suite à AIOA

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Accès parc privé	82	29	62	64	<b>18%</b>
Accès parc public	9	3	2	17	<b>2,5%</b>
Retour chez les parents	37	3	-	2	<b>3,5%</b>
Accès logement d'urgence	3	-	2	7	<b>1%</b>
Accès dispositifs hébergement CLLAJ.17	20	41	14	23	<b>7%</b>
Accès solution transitoire autres gestionnaires	35	4	35	19	<b>7%</b>
Maintien en hébergement/logement	27	10	2	38	<b>6%</b>
Orientation dispositif d'accompagnement	10	21	3	9	<b>3%</b>
Renseignements obtenus	120	46	45	82	<b>22%</b>
En cours	32	34	64	124	<b>19%</b>
Perte de contact en cours d'accompagnement/ou changement de projet	72	13	32	28	<b>11%</b>

## Bilan qualitatif de l'AIOA – CLLAJ.17 :

### Un dispositif structurant, au cœur des parcours des jeunes

L'AIOA constitue la porte d'entrée principale du CLLAJ.17, en apportant une réponse graduée aux besoins des jeunes de 16 à 30 ans : information, orientation, accompagnement ou mise en lien avec des partenaires.

En 2025, 1 466 jeunes ont été accueillis, confirmant le rôle central du dispositif dans les parcours résidentiels des jeunes à l'échelle départementale.

Le profil global met en évidence des constantes fortes :

- Un public très jeune : près de 80 % ont entre 18 et 25 ans
- Une forte prédominance de personnes seules (84 %)
- Des ressources faibles : une part importante vit avec moins de 800 €
- Une insertion professionnelle fragile
- Une instabilité résidentielle marquée

Ainsi, l'AIOA s'inscrit clairement comme un outil de sécurisation des parcours d'accès à l'autonomie, à l'interface entre logement, emploi et insertion sociale.

### Des profils de publics homogènes mais des réalités territoriales différenciées

#### • Un socle commun à l'ensemble des territoires

Malgré des contextes locaux différents, plusieurs caractéristiques se retrouvent sur tous les territoires :

- Une entrée dans le dispositif au moment charnière de la décohabitation
- Une faible connaissance des démarches logement
- Une autonomie souvent contrainte, liée à des ruptures familiales et/ou des parcours institutionnels (ASE, MNA)
- Une précarité économique structurelle
- Une forte dépendance à l'hébergement chez des tiers ou en solutions transitoires

Le logement apparaît ainsi systématiquement comme :

- un besoin immédiat
- mais aussi un levier d'insertion globale

### Analyse qualitative par territoire

#### La Rochelle : un territoire tendu et des publics en recherche de repères

Le territoire rochelais se distingue par :

- Une forte tension du marché locatif
- Une méconnaissance marquée du fonctionnement du logement
- Une demande souvent peu construite à l'entrée

Les jeunes sollicitent principalement le CLLAJ.17 :

- pour comprendre les démarches
- pour structurer un projet encore flou

#### Publics spécifiques

Étudiants, notamment internationaux, confrontés à :

- la difficulté d'accès au logement
- un manque de réseau local
- Jeunes sortants de dispositifs (ex : MNA), sans solution stable

## Enjeux principaux

- Travail de pédagogie et de préparation au logement
- Accompagnement vers l'accès aux droits et la constitution de dossiers
- Orientation vers des partenaires (insertion, social)

**Spécificité forte** : un travail d'amont sur la construction du projet logement, plus que sur l'accès direct.

## Haute-Saintonge : un territoire rural marqué par la précarité structurelle

Le territoire présente :

- Une faible densité d'offre de logement
- Un marché contraint (curistes, peu de rotation)
- Des freins majeurs à l'emploi et à la mobilité

### Public accueilli

Très majoritairement :

- jeunes peu qualifiés ( $\approx 70\% \leq \text{CAP/BEP}$ )
- faiblement insérés professionnellement

Revenus très faibles :

- près de la moitié  $< 800 \text{ €}$

### Problématiques dominantes

- Difficulté d'accès à l'emploi (offre limitée, saisonnalité)
- Mobilité réduite
- Forte dépendance aux solutions informelles (hébergement)

### Réponses apportées

- Développement d'une offre de logements CLLAJ.17 (50 logements)
- Positionnement du CLLAJ.17 comme un acteur central du logement jeunes et parfois le seul recours structuré du territoire

**Spécificité forte** : un rôle quasi-substitutif aux manques structurels du territoire, notamment en matière d'hébergement.



## Rochefort Océan : des parcours marqués par la vulnérabilité institutionnelle

Le territoire de Rochefort se caractérise par :

- Un volume d'accueil important (457 jeunes)
- Une forte présence de publics vulnérables

### Public spécifique

- Près d'1 jeune sur 2 avec parcours ASE/MNA ou migratoire
- Jeunes très isolés : 83 % célibataires
- Faible qualification et insertion fragile

### Problématiques majeures

- Instabilité résidentielle forte : 60 % hors logement autonome
- Précarité professionnelle (emplois précaires dominants)
- Difficulté d'accès au parc locatif malgré une activité

### Dynamique territoriale

- Attractivité économique (industrie)
- Mais inadéquation entre emploi et accès au logement

### Réponse AIOA

- Accompagnement renforcé
- Travail partenarial développé avec la Mission Locale, les bailleurs et les acteurs sociaux

### Actions spécifiques (ex : milieu carcéral)

**Spécificité forte** : un public cumulant vulnérabilités sociales, institutionnelles et économiques, nécessitant un accompagnement intensif.

## Île d'Oléron : un territoire attractif mais profondément contraint

Le territoire oléronais présente une situation paradoxale :

- Forte attractivité (emploi saisonnier, formation, maritime)
- Mais offre de logement très insuffisante et instable

### Public accueilli

- Jeunes majoritairement : en mobilité et souvent issus d'autres territoires (46 % hors île)
- Profils variés : étudiants, saisonniers, jeunes actifs précaires

### Problématiques principales

- Logement saisonnier instable : camping, chambres chez l'habitant
- Ressources fluctuantes
- Parc locatif capté par le tourisme

### Évolutions marquantes

- Diminution des solutions informelles (campings, etc.)
- Augmentation des difficultés malgré un public plus actif

### Réponse du CLLAJ.17

- Développement d'une bourse au logement
- Renforcement de l'offre d'hébergement
- Travail étroit avec collectivités et acteurs locaux

**Spécificité forte** : un territoire sous pression touristique où l'emploi existe mais ne permet pas l'accès au logement.

## Une montée en complexité des situations accompagnées

Sur l'ensemble des territoires, les situations rencontrées témoignent d'une évolution significative des besoins des jeunes, marquée par une complexification progressive des accompagnements.

Cette dynamique s'observe d'abord à travers la précarisation des jeunes actifs.

En effet, l'accès à l'emploi ne constitue plus une garantie suffisante pour accéder à un logement. La multiplication des contrats précaires, des temps partiels ou des situations d'emploi instables, combinée à des niveaux de ressources souvent insuffisants, ne permet pas de répondre aux exigences croissantes des bailleurs, renforçant ainsi les difficultés d'accès au parc locatif.

Parallèlement, une augmentation des situations sans solution immédiate est constatée. Le recours à l'hébergement chez des tiers tend à se banaliser, devenant une solution par défaut pour de nombreux jeunes, tandis que les situations d'urgence apparaissent plus fréquentes.

Ces parcours résidentiels discontinus fragilisent les trajectoires et exposent davantage les jeunes à des ruptures.

Dans ce contexte, les demandes adressées au CLLAJ.17 ne se limitent plus à une simple recherche de logement. Elles s'inscrivent désormais dans des problématiques plus globales, mêlant insertion professionnelle, accès aux droits, démarches administratives complexes, voire des situations d'isolement ou de fragilité personnelle. Cette imbrication des difficultés nécessite un accompagnement plus approfondi, individualisé et transversal.

Ainsi, l'AIOA connaît une évolution notable de ses missions, passant d'une fonction centrée sur l'accueil et l'information à un véritable accompagnement global des parcours, intégrant l'ensemble des dimensions de l'autonomie des jeunes.

### Une pertinence confirmée du dispositif AIOA

Au regard de ces constats, la pertinence du dispositif AIOA apparaît clairement renforcée.

Son rôle de porte d'entrée constitue un premier point d'appui essentiel, comme en témoigne le fait que plus de la moitié des jeunes accèdent au service sans prescripteur.

Cette dynamique traduit à la fois la visibilité du dispositif sur les territoires et la confiance que lui accordent les jeunes.

Par ailleurs, la capacité d'adaptation du CLLAJ.17 aux spécificités territoriales constitue un levier majeur de son efficacité. Les réponses apportées tiennent compte des réalités locales, qu'il s'agisse de la tension du marché locatif en zone urbaine comme à La Rochelle, des contraintes liées à la ruralité en Haute-Saintonge, des dynamiques d'attractivité économique sur Rochefort ou encore de la pression touristique sur l'Île d'Oléron. Cette approche différenciée permet d'ajuster les modalités d'intervention aux besoins réels des publics.

Le dispositif démontre également un impact concret sur les parcours des jeunes. Il favorise l'accès à des solutions de logement ou d'hébergement, contribue à sécuriser les situations et joue un rôle déterminant dans la prévention des ruptures résidentielles.

Au-delà des solutions directes, il permet aussi aux jeunes de mieux comprendre leur environnement, de structurer leur projet et de renforcer leur autonomie.

Enfin, l'AIOA s'inscrit pleinement dans une logique partenariale. Il agit comme un point d'articulation entre les différents acteurs de l'insertion, du logement et du social, facilitant les orientations, la coordination des interventions et la complémentarité des réponses apportées aux jeunes.

## Conclusion :

### un dispositif indispensable face à des déséquilibres territoriaux

L'analyse qualitative met en évidence un constat central : les difficultés d'accès au logement des jeunes dépassent largement les situations individuelles et s'inscrivent dans des déséquilibres structurels propres à chaque territoire.

Entre tension du marché, inadéquation entre emploi et logement, ou encore insuffisance de l'offre adaptée, ces contraintes limitent fortement les possibilités d'accès à l'autonomie résidentielle.

Dans ce contexte, l'AIOA joue un rôle essentiel. Il agit à la fois comme un amortisseur social, en apportant des réponses immédiates aux situations de fragilité, et comme un outil d'ingénierie territoriale, en contribuant à structurer des réponses adaptées aux réalités locales.

Son évolution reflète une montée en intensité des besoins, nécessitant des réponses toujours plus diversifiées et coordonnées. Elle confirme également son rôle croissant dans la sécurisation des parcours de vie des jeunes, en accompagnant non seulement l'accès au logement, mais plus largement la construction de leur autonomie.

## FOCUS Île d'Oléron - Le CEPMO, lycée expérimental pédagogique

Le CLLAJ.17 a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans sur l'accès au logement autonome et toutes les notions qui accompagnent cette prise d'autonomie (droits et devoirs du locataire, accès aux droits, accompagnement vers l'autonomie). A ce titre, le CLLAJ intervient auprès du public du CEPMO. Cette action spécifique se définit en plusieurs axes :

- Trouver, accueillir et accompagner les propriétaires souhaitant travailler avec ce public (visite du logement, renseignements sur le type de bail, de garants), négociation de loyer qui doit être adapté au public cible.
- Informer les jeunes et leurs parents sur les modalités d'accès au logement, les droits et devoirs du locataire (aide au logement, problèmes techniques, relation propriétaires...)
- Accompagner les lycéens en demande pour se saisir de leur nouvel environnement (colocation, adaptation au logement, prise d'autonomie au quotidien, actes administratifs, ...)

Pour la rentrée 2024, 42 jeunes ont fait appel au CLLAJ.17 pour être accompagnés dans leur recherche de logement dans le cadre de leur scolarité au CEPMO (contre 43 jeunes en 2023).

### L'accompagnement CEPMO en chiffres pour la rentrée scolaire de 2024

L'accompagnement du public CEPMO s'est fait sur différents temps de l'année. Le premier temps a eu lieu en mars, lors des portes ouvertes de l'établissement, où le CLLAJ a été convié afin de présenter son action auprès des futurs nouveaux étudiants et leur famille. Cet événement a également été l'occasion de comptabiliser l'ensemble des éventuelles demandes de logement du public cible afin de prévoir au mieux le travail à amorcer sur la période forte. En effet, l'accompagnement CEPMO est particulièrement dense à partir du mois de juin jusqu'à la rentrée scolaire, en septembre.

Cette période condense une mise en lien avec les élèves déjà scolarisés au CEPMO pour aborder leur relogement ou le renouvellement du bail avec les propriétaires de l'année scolaire précédente. Elle est également un temps dédié à l'accueil, l'information et l'orientation des futurs élèves et leur famille en continuité avec les portes ouvertes, et après leur admission officielle à l'établissement. L'action du CLLAJ.17 en partenariat avec le CEPMO ne s'arrête pas à la rentrée scolaire. Une participation à une Agora pour présenter l'association et ses missions à l'ensemble des élèves de l'établissement a été réalisée en septembre, dans le but de gagner en visibilité et faciliter l'accès aux droits des jeunes.

### Classes d'âges des lycéens :

Pour la rentrée de l'année scolaire 2024-2025, les étudiants majeurs représentent un peu moins de 24% des recherches de logement accompagnées par le CLLAJ.17. La plus grande part des demandes revient aux élèves mineurs avec 76,2% des demandes faites à la rentrée.

La plupart des accompagnements est donc mené à destination d'un public mineur, qui n'ont pas de ressources propres. L'inclusion des représentants légaux dans les échanges permettant une orientation est importante ; d'autant que le budget dédié à la location d'un logement autonome est souvent à leur charge. Le projet logement n'est pas toujours facile à établir : il faut concilier les souhaits du jeune, les possibilités du parc locatif et le budget que la famille peut allouer à ce poste de dépenses.

Classes d'âges du public orienté	Effectif	Pourcentage
14 - 15 ans	6	14,3 %
16 - 17 ans	26	61,9 %
18 ans et +	10	23,8 %

\*Sur les 42 demandes faites au CLLAJ.17 à la rentrée 2024

## Origines géographiques :

Le CEPMO a la particularité d'effectuer un recrutement national. La majorité des étudiants ayant contacté le CLLAJ.17 viennent de l'extérieur du territoire départemental (57,3%). Ces éloignements géographiques sont en grande partie la première raison pour lesquels les jeunes et les familles demandent un accompagnement dans leur recherche. Lors de la première prise de contact des familles, le premier travail est de leur expliquer la typologie du territoire, les communes à privilégier dans la recherche pour pallier des problématiques de mobilité d'un public majoritairement mineur (à savoir Saint-Trojan, Grand-Village-Plage et le Château d'Oléron). L'accompagnement comprend aussi l'information des tarifs locatifs pratiqués, notamment à destination du public CEPMO. Ces renseignements sont importants pour des familles qui ne connaissent par le territoire Oléronais et ses spécificités (marché locatif, infrastructures de transport, ...)

	Effectifs	Pourcentage
Département 17	18	42,9 %
Région Nouvelle Aquitaine	11	26,2 %
Hors Région	13	31,1 %

\*Sur les 42 demandes faites au CLLAJ.17 à la rentrée 2024

La problématique soulevée ci-dessous ne s'applique pas seulement lors de la recherche d'un logement. Elle se pose toute l'année.

En effet, l'éloignement géographique engendre des questions de mobilité, notamment pour un public majoritairement mineur.

Les distances étant parfois très importante entre le jeune scolarisé et son territoire d'origine, le choix d'un logement autonome est conditionné par le fait que les jeunes ne peuvent pas rentrer chez leurs parents tous les week-ends.

L'organisation des transports en commun sur le territoire participe à rendre les déplacements complexes. Hors transports scolaires, la ligne de bus qui dessert l'île jusqu'à Rochefort (Gare ferroviaire la plus proche) ne s'arrête qu'à Saint-Pierre d'Oléron, Dolus d'Oléron et au Château d'Oléron. Le nord de l'île n'est desservi que sur du transport à la demande ou pendant la saison estivale. La partie extra-sud de l'île (Grand-Village Plage, Saint-Trojan-les-Bains) n'est pas directement relié à cet axe de transport principal, ce qui a un effet d'enclaver les jeunes habitant à proximité du CEPMO.

La Communauté des Communes d'Oléron a récemment mis en place un transport à la demande afin de pouvoir pallier à cette difficulté.

Le CLLAJ.17 participe au travail de préparation et d'information sur ces spécificités du territoire avant l'arrivée du jeune. Aussi, le choix du logement et notamment son implantation géographique fait l'objet d'une stratégie familiale.

Le CLLAJ.17 peut également mettre en relation des familles/jeunes ayant une origine géographique commune afin de permettre une mutualisation des ressources « mobilité » pour les retours famille. Cette mise en relation est réalisée également lors d'une recherche en colocation, notamment pour des nouveaux étudiants arrivants sur le territoire.

## Typologie des logements choisis :

L'éloignement géographique est un des éléments qui influence les familles dans le choix du type de logement souhaité lors de leur recherche. La colocation est de loin la solution privilégiée par les jeunes et leur famille.

Pour ce public majoritairement mineur, il s'agit de leur première expérience du logement autonome.

La colocation semble être le bon compromis entre le désir d'indépendance et l'aspect budgétaire, social et relationnel.

Sur l'ensemble des lycéens logés à partir de septembre et ayant fait appel au CLLAJ dans le cadre de leur recherche, 61,3 % ont optés pour ce mode d'hébergement pour la rentrée 2024.

Le logement autonome de type Studio représente aussi une part conséquente des typologies d'hébergement choisi pour la rentrée scolaire : 35,5% des jeunes logés à partir de septembre ont choisi de vivre seul en studio. Ce choix réside essentiellement dans le souhait d'autonomie totale et de se prémunir d'éventuelles mésentente avec un colocataire.

Pour les nouveaux étudiants ayant choisi ce type de logement, l'argument principal est de marquer un départ du cadre familial par une auto-gestion de soi et du quotidien.

Les demandes de chambre chez l'habitant sont plus rares et souvent liées à l'âge (étudiants très jeunes) ou à une fragilité psychologique qui nécessite un lien quotidien avec une personne dite « référente ».

	Effectifs	Pourcentage
Colocation	19	61,3 %
Logement autonome	11	35,5 %
Chambre chez l'habitant	1	3,2 %

\*Sur les 31 jeunes logés à partir de septembre

Tous ces modes d'« habiter » correspondent à une rupture de la cohabitation parentale et familiales à leur arrivée au CEPMO. Il s'agit d'un axe important du projet pédagogique de l'établissement. Les jeunes sont amenés à l'autonomie dans leur manière d'apprendre, d'organiser leur travail. Il en va aussi de même pour leur quotidien hors du lycée. La mission du CLLAJ.17 est d'accompagner cette autonomisation concernant le domaine du logement.

Cependant, la difficulté de trouver un logement sur le territoire, les coûts qui y sont liés et la prise d'autonomie parfois complexe peuvent avoir un impact sur la scolarité de certains jeunes. Pour répondre à ces situations, le CEPMO a mis en place une convention en partenariat avec le Lycée de la Mer de Bourcefranc-Le-Chapus, afin que chaque année, quelques places de leur internat soit réservé à des étudiants Cepmoïdes. Les places étant limitées, elles sont réservés aux élèves les plus jeunes (pour lesquels la prise d'autonomie pourrait être difficile) et les étudiants bénéficiant d'une bourse d'étude. Depuis janvier 2024, un service de transport de bus a été mis en place entre le CEPMO et le lycée de la Mer, ouvert à tous les étudiants du lycée alternatif, permettant de relier les deux établissements (un ramassage le matin et un autre le soir).

Cette autre solution d'hébergement fait émaner un nouveau type de demandes, notamment pour des familles éloignées géographiquement : les familles recherchent des hébergements pour le week-end en complément de l'internat.



Lycée CEPMO - Île d'oléron -

### Un accueil spécifique : les travailleurs saisonniers

L'activité du CLLAJ.17 sur l'île d'Oléron est fortement marquée par la saisonnalité économique du territoire.

Dans ce cadre, le CLLAJ.17 mène chaque année une action spécifique en direction des travailleurs saisonniers, articulée autour de trois axes principaux :

- un état des lieux régulier des possibilités d'hébergement et un travail de communication auprès des acteurs de la saisonnalité (CDC, Office de tourisme, Département, employeurs)
- un accueil adapté des travailleurs saisonniers incluant la prise de contact à distance, le suivi des carrières saisonnières et le diagnostic des situations
- une présence et une disponibilité tout au long de la saison pour apporter les remédiations nécessaires et préparer l'après-saison (installation durable sur le territoire, saison hivernale en montagne, reprise d'études...).

### Accueil du public saisonnier

En 2025, le CLLAJ.17 a accompagné **89 saisonniers**, représentant un volume conséquent de demandes individualisées à traiter sur un temps court et contraint.

Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année précédente (79 personnes accueillies en 2024), du fait d'une dynamique saisonnière plus favorable sur l'année 2025.

### Caractéristiques du public saisonnier

Le public accueilli est majoritairement :

- **Féminin** (50 femmes, soit 56 %, contre 39 hommes, soit 44 %),
- **Jeune** (âge moyen de 22,4 ans, entre 16 et 33 ans, avec une forte concentration dans la tranche 18-25 ans)
- **Célibataire** (80 personnes, soit 90 %, et 8 couples sans enfants).

Il se répartit en trois catégories :

- **Étudiants** : 49 personnes (55 %), venant effectuer une saison en parallèle ou à la suite de leur cursus.
- **En insertion professionnelle** : 28 personnes (31 %), pour lesquelles l'enjeu de la saison est doublement important : emploi et logement.
- **En cours de saison** : 12 personnes (14 %), ayant débuté leur saison sans disposer d'une situation de logement stable leur permettant d'honorer la durée de leur contrat.

Si la saison représente souvent une première expérience professionnelle pour les jeunes locaux (6 % du public), les demandes proviennent de toute la France : 22 % du département de Charente-Maritime, 13 % de la région Nouvelle-Aquitaine et 66 % d'autres régions.

Les saisonniers se tournent vers le CLLAJ.17 principalement par fidélité après une saison précédente ou par bouche-à-oreille (40 %), ce qui témoigne de la reconnaissance du dispositif auprès de ce public.

Les employeurs orientent 20 % des demandes, les mairies et offices de tourisme 30 % (souvent pour de nouveaux saisonniers), et les acteurs de la jeunesse tels que le BIJ et la Mission Locale 5 %, exclusivement pour des jeunes locaux.

## **Le travail du CLLAJ.17**

### **Projet logement : accueillir et informer**

Le premier rendez-vous constitue un moment clé de l'accompagnement.

Ce temps de diagnostic est associé à une transmission d'informations sur les droits (aide au logement, mobilité...) et sur les réalités locatives concrètes (déplacements, disponibilités, acteurs du territoire).

Une accompagnatrice du CLLAJ.17 est dédiée à cette action et coordonne les demandes avec les offres d'hébergement préalablement identifiées.

### **Des solutions d'hébergement variées**

Face à la diversité des demandes, le CLLAJ.17 mène une prospection régulière auprès des hébergeurs du territoire.

La référente de gestion locative construit et anime une bourse au logement, véritable outil central de l'accompagnement. Celle-ci recense un panel large et hétérogène de solutions, majoritairement meublées et adaptées aux profils et budgets des jeunes accueillis : terrains non viabilisés ou viabilisés, emplacements en camping (de moins en moins disponibles du fait de l'évolution des politiques des hébergeurs de plein air), mobil-homes déclassés, chambres chez l'habitant, logements meublés en parc privé et places en colocation. Cette diversité est indispensable pour répondre à des situations très différentes et témoigne de l'ancrage territorial du CLLAJ.17 et de la confiance construite au fil des années avec les acteurs locaux du logement.

### **Les temps forts de l'accompagnement**

#### **L'avant-saison**

Plusieurs actions sont menées en amont de la saison pour garantir une bonne orientation des saisonniers vers le CLLAJ.17 :

- Communication et orientation : des actions de communication sont déployées avec le soutien de la CDC d'Oléron, notamment via les bulletins municipaux, le bulletin de la CDC et son site internet.
- Présence sur les forums emploi saisonniers : grâce à un partenariat renforcé avec la Mission Locale, le Bureau Information Jeunesse (BIJ), France Travail et le Département, le CLLAJ.17 est présent sur les instances dédiées aux travailleurs saisonniers. Ces forums sont également l'occasion de rencontrer les employeurs et de faire connaître l'action du CLLAJ.17.
- État des lieux des disponibilités : avant l'ouverture de la saison, un recensement précis de l'offre disponible est réalisé : identification des emplacements de camping mobilisables (mobil-homes, tentes, caravanes), inventaire des places disponibles dans le parc géré directement par le CLLAJ (appartements allée Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Saint-Trojan, IML Dolus, La Brée...) et activation du réseau de propriétaires privés partenaires permettant d'accéder à des logements meublés et des colocations à loyers adaptés.

#### **De janvier à mai : recueil des demandes et mise en place des saisons longues**

L'accueil des saisonniers ne se concentre pas sur une seule période mais se structure en plusieurs vagues successives tout au long du premier semestre.

Chaque demande fait l'objet d'un entretien d'accueil et d'une collecte de documents permettant d'affiner le projet de logement. La dématérialisation progressive des échanges (téléphone, SMS, mail, WhatsApp, Visio) a facilité le maintien du lien avec des demandeurs mobiles et géographiquement éloignés.

L'accompagnement vise à faire aboutir simultanément deux projets : valider la situation professionnelle (promesse d'embauche, confirmation de l'employeur) et sécuriser le logement.

Ces deux processus avancent souvent à des rythmes différents mais doivent se concrétiser en même temps, dans des délais très courts.

Pour de nombreux saisonniers, il s'agit également d'un premier logement autonome, ce qui nécessite un accompagnement spécifique (ouverture de droits, compréhension du bail, gestion du budget logement).

#### **À partir de mai : premières remédiations et mise en place des saisons courtes**

La multiplication des canaux de communication (téléphone, mail, réseaux sociaux, messageries instantanées) génère de nouvelles formes d'accompagnement mais peut rendre le suivi des dossiers plus complexe.

Par ailleurs, il est difficile d'offrir une projection aux saisonniers qui sollicitent le CLLAJ.17 dès janvier ou février pour une saison de juillet-août, faute de visibilité suffisante à cette date sur les disponibilités.

À l'inverse, ceux qui contactent le CLLAJ.17 trop tardivement, notamment en juin, se heurtent à une quasi-absence de logements meublés disponibles.

#### **Après la saison**

L'accompagnement du CLLAJ.17 ne se limite pas à la saison en cours. Plusieurs trajectoires se dessinent à son issue : certains saisonniers choisissent de s'installer à l'année sur le territoire et sollicitent le CLLAJ pour accéder au logement de droit commun ; d'autres reviennent chaque saison, parfois auprès des mêmes employeurs, et anticipent de plus en plus tôt leurs démarches ; d'autres encore construisent un véritable mode de vie saisonnier en alternant les saisons (été sur l'île, hiver en montagne), nécessitant des solutions de logement souples et adaptées.

Enfin, pour certains, la saison est une étape avant un retour aux études ou à la formation, et l'accompagnement du CLLAJ.17 leur permet de mieux connaître leurs droits et les démarches à entreprendre en tant que futurs locataires.

## Les difficultés

### La question de la mobilité

La mobilité est un enjeu structurant dans l'accueil saisonnier.

Si 37 personnes disposent d'une voiture (41 %), 21 se déplacent uniquement à vélo (24 %) et 2 personnes déclarent n'avoir aucun moyen de transport. Cette réalité amplifie la problématique de l'accès à un logement géographiquement compatible avec le lieu de travail, sur un territoire vaste et particulièrement saturé en termes de trafic durant la saison estivale.

Cette question de la mobilité est à mettre en relation avec l'étendue du territoire Oléronais, avec plusieurs bassins d'emploi comme l'illustre le tableau qui renseigne les lieux d'emploi ci-dessous :

Nord (St Georges/La Brée/St Denis)	14
Centre (St Pierre/Dolus)	42
Sud (Château/Grand village/St Trojan)	31
Marennes	2

### Une hausse significative des prix de loyers

La pression croissante sur le marché immobilier de l'île d'Oléron réduit mécaniquement le nombre de logements disponibles pour les saisonniers. La forte attractivité touristique du territoire oriente une part importante du parc privé vers la location saisonnière de courte durée, au détriment de l'offre accessible aux travailleurs. Pour autant, le CLLAJ constate qu'aucun problème d'impayé de loyer ne s'est posé auprès de ses services au cours des deux dernières années.

### Une évolution des hébergements historiques

Les évolutions du parc géré par les opérateurs de logement (OLPA) modifient les conditions d'accès pour les saisonniers. La reconfiguration de certains dispositifs réduit les places disponibles à court terme, alors même que la demande augmente.

### Garder le contact

La volatilité des projets saisonniers rend difficile le maintien du lien avec les demandeurs. Absences de retour malgré les relances, annulations tardives, changements de projet : la perte de contact constitue un facteur d'inefficacité dans le traitement des dossiers.

Faire aboutir deux projets simultanément dans un temps très court

La spécificité de l'accompagnement saisonnier réside dans la nécessité de faire aboutir en même temps un projet professionnel et un projet de logement, dans des délais souvent très serrés. Cette contrainte de temporalité est une source de tension permanente pour les équipes du CLLAJ.

### En bref

Sur les 89 dossiers instruits en 2025 :

- 52 personnes ont accédé à un logement (soit environ 58 %), via le parc du CLLAJ, le parc privé, le camping ou l'hébergement chez des tiers.
- 13 situations ont abouti à une annulation de saison, dont plusieurs directement liées à l'absence de logement disponible et abordable sur le territoire.
- 6 dossiers correspondent à des primo-contacts pour la saison 2026, signe d'une anticipation croissante et d'une fidélisation des saisonniers vis-à-vis du CLLAJ.

camping	21
logt CLLAJ	18
Chambre habitant	12
Logement privé	19
Hôtellerie	4
Logement urgence	1

### Solutions trouvées

Les données et les situations rencontrées convergent vers un même constat : l'accueil des saisonniers ne peut pas se traiter comme une demande de logement ordinaire. Il suppose une réactivité, une souplesse et une connaissance fine du territoire que seul un dispositif dédié peut offrir.

## De nouveaux projets pour Oléron

Plusieurs pistes sont à l'étude ou en cours de développement sur le territoire de la CDC d'Oléron pour répondre à la demande croissante en hébergement des travailleurs saisonniers :

- Résidence sociale habitat jeune de Dolus d'Oléron (ouverture prévue mars 2026) : ce projet permettrait d'accueillir des jeunes saisonniers dans un cadre structuré, avec accompagnement social et tarifs adaptés.
- RHVS (Résidences Habitat Vie Sociale) : formule intermédiaire entre le logement autonome et l'hébergement collectif, particulièrement pertinente pour les profils en insertion.
- 24 logements saisonniers à Saint-Denis d'Oléron : projet ciblant le nord de l'île, secteur identifié comme particulièrement déficitaire en offre locative pour les travailleurs saisonniers.

Ces projets constituent des réponses structurelles indispensables pour accompagner durablement le développement économique saisonnier du territoire. Ils s'inscrivent tous dans la continuité du travail de proximité mené par l'équipe du CLLAJ auprès des travailleurs saisonniers sur l'île d'Oléron.

L'accompagnement des travailleurs saisonniers sur l'île d'Oléron confirme chaque année la pertinence et la nécessité de l'action du CLLAJ.17 sur ce territoire.

Si les résultats de 2025 sont encourageants, la tension croissante sur le marché locatif et la raréfaction du parc disponible appellent à renforcer l'offre d'hébergement de manière structurelle.

Les projets en cours de développement — résidence sociale de Dolus, RHVS et logements saisonniers de Saint-Denis — constituent en ce sens des réponses prometteuses, que le CLLAJ.17 accompagnera avec son expertise et sa connaissance fine du territoire.



Résidence sociale Habitat jeune de Dolus d'Oléron

## Focus sur l'Hébergement d'urgence étudiants à La Rochelle

### Mission de coordination du CLLAJ.17 :

- Attribuer les places dans les hébergements aux étudiants demandeurs
- Accompagner les étudiants dans la recherche de logement pérenne
- Gérer les entrées / sorties des étudiants avec les hébergeurs
- Partager régulièrement le tableau actualisé avec les établissements et les services de l'Agglomération ...

### Une deuxième année de fonctionnement facilitant l'organisation ...

- Bonne connaissance entre les acteurs ce qui facilite la coordination et la communication...
- Plusieurs rencontres préalables organisées :
- Avec l'université
- Avec la CDA et les acteurs du projet
- Liens réguliers avec Laëtitia sur l'organisation à venir

### Le besoin des étudiants :

L'analyse des demandes montre que le soutien principal recherché par les étudiants accompagnés est la mise en contact avec des propriétaires susceptibles de proposer un logement pérenne. Ce besoin est particulièrement marqué chez les étudiants étrangers pour plusieurs raisons :

### Difficulté à accéder au marché locatif classique :

Ils rencontrent des obstacles importants pour constituer un dossier conforme aux attentes des bailleurs (garant français, justificatifs administratifs, ressources stables). Cela limite leur capacité à obtenir des rendez-vous ou à être retenus lors des sélections de locataires. Ils méconnaissent également la tension locative du marché immobilier de La Rochelle.

#### • Manque de réseau local :

Contrairement à de nombreux étudiants français, ils n'ont pas de réseaux personnels ou familiaux sur place susceptibles de faciliter une mise en relation avec des propriétaires de confiance.

#### • Méfiance ou incompréhension mutuelle :

Certains propriétaires hésitent à louer à des étudiants étrangers en raison d'un manque de garantie ou simplement d'une méconnaissance de leur situation. Les étudiants, de leur côté, ne savent pas toujours comment approcher ou rassurer un bailleur.

#### • Besoin d'un accompagnement personnalisé :

Au-delà de la mise en relation, ils recherchent un appui pour comprendre les attentes des propriétaires, préparer leur dossier et sécuriser la relation locative.

## Quelques chiffres

- 111 étudiants ont sollicité les services du CLLAJ.17 entre le 18/08/2025 et le 31/10/2025.
- 47 femmes et 64 hommes.
- 77,5 % des personnes reçues sont des étudiants internationaux.
- 5 étudiants ont bénéficié du dispositif d'hébergement d'urgence.

Prescripteurs	Nombre d'étudiants	Etudiants ayant bénéficié d'un hébergement d'urgence
AS Université	30	5
CESI	1	
EIGSI	5	
EXCELIA	6	
CROUS	2	
BAO*\ Internet...	62	
CDA	5	
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>5</b>

#### Les « + »

- Le paiement à la semaine
- Très bonne communication avec l'hébergeur
- Qualité des hébergements

#### Les « - »

- Pas de solutions à La Rochelle
- Éloignement entre le Camping d'Angoulins et l'université

Dans ce contexte, la **demande de mise en contact avec des propriétaires devient une priorité absolue**, car elle constitue le levier principal permettant de sortir rapidement de l'hébergement temporaire et d'accéder à un logement stable pour l'année universitaire.

**100 % des étudiants orientés par les assistantes sociales de l'Université se trouvent, au moment de la demande, en situation de logement temporaire.**

Deux types d'hébergement ressortent de manière systématique :

**Des réservations en hôtel ou en location touristique**, prévues pour quelques jours seulement et impossibles à prolonger durablement en raison de leur coût élevé et de leur disponibilité limitée.

**Un hébergement précaire chez des membres de leur communauté**, souvent trouvé en urgence, sans sécurité ni stabilité, et ne pouvant constituer une solution acceptable pour la durée d'une année universitaire.

**Ce passage obligé par un hébergement temporaire révèle plusieurs réalités :**

Ces étudiants — majoritairement étrangers — arrivent sur le territoire **sans solution de logement pérenne** et doivent improviser un hébergement immédiat pour ne pas se retrouver à la rue dès leur arrivée.

Leur installation se fait dans l'urgence, faute de pouvoir anticiper les démarches locatives avant leur arrivée (garant, dossier logement, visites, ouverture de droits, etc.).

## **L'accompagnement à la recherche d'une solution pérenne**

### **Travail sur la recherche de bailleurs**

Face au manque de logements disponibles à la rentrée, le CLLAJ.17 et ses partenaires ont engagé un travail actif de prospection auprès des bailleurs privés afin de favoriser l'accès au logement pour les étudiants en difficulté.

### **Mobilisation des propriétaires particuliers**

Publication d'un appel à la solidarité sur le groupe Facebook "Location La Rochelle", réseau très suivi par les habitants et les propriétaires de la CDA.

**Objectif** : encourager les particuliers à proposer une chambre, un studio ou une colocation à destination des étudiants, notamment internationaux.

**Résultat** : plusieurs contacts spontanés de propriétaires sensibles à la démarche et prêts à accueillir temporairement des jeunes.

### **Mise en avant médiatique du dispositif**

Intervention radio sur "Ici La Rochelle" : présentation du dispositif d'hébergement d'urgence et appel public à la mobilisation des bailleurs.

Ce passage a permis de sensibiliser un large public local et de renforcer la visibilité de l'action du CLLAJ.17 et de ses partenaires.

Reportage diffusé sur France 3 Nouvelle-Aquitaine : mise en lumière du besoin croissant de logements étudiants sur l'agglomération rochelaise.

L'émission a contribué à **légitimer le dispositif et à encourager une dynamique de solidarité auprès de propriétaires.**

- **22 étudiants ont bénéficié d'un accompagnement renforcé pour trouver une solution d'hébergement**
- 11 étudiants ont trouvé une colocation
- 5 étudiants ont trouvé une chambre chez l'habitant
- 1 étudiant a trouvé un studio
- 5 étudiants ont trouvé un hébergement en résidence universitaire
- **61 étudiants ont bénéficié de conseils** dans leurs recherches et ont trouvé une solution durable
- **6 étudiants sont restés sur des solutions familles ou amicales** avec un travail d'accompagnement toujours en cours

## CONCLUSION

Malgré plusieurs **propositions de logements émanant de bailleurs privés**, un nombre significatif d'étudiants a **refusé ces offres** pour des raisons principalement **financières ou/et géographiques**.

Les loyers proposés, bien que raisonnables pour le marché local, restent **souvent trop élevés** pour des jeunes aux ressources limitées, notamment **les étudiants internationaux**.

De nombreux étudiants **ont préféré être hébergés temporairement chez des amis ou connaissances**, parfois sur des canapés, le temps de stabiliser leur situation.

Nous avons reçu de nombreuses propositions de propriétaires offrant des logements situés en dehors de La Rochelle sur les communes de Chatelaillon, d'Angoulins ou Dompierre sur Mer. Cependant, ces logements suscitent peu d'intérêt auprès des étudiants.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

**Proximité des études** : La majorité des étudiants privilégient les logements proches de leur établissement et de leur job étudiant pour faciliter les déplacements et gagner du temps.

**Accessibilité des transports** : Les logements situés en périphérie ou hors de La Rochelle peuvent présenter des difficultés d'accès aux transports en commun, même si une solution avec la CDA leur étaient proposée...

**Vie étudiante** : La vie sociale et les services (restaurants, bibliothèques, activités culturelles, vie nocturne) ont souvent concentrés en ville, ce qui rend les logements éloignés moins attractifs.

### Un CLLAJ.17 en maison d'arrêt

En lien avec le SPIP, les services pénitentiaires et la Mission Locale, le CLLAJ.17 intervient sur la maison d'arrêt de Rochefort à raison d'une permanence par mois.

Cette action se développe depuis 2022, avec une année de césure en 2024. Dans une logique « d'aller vers », elle est destinée à apporter un niveau d'information sur la question du logement, indispensable pour travailler un projet de réinsertion sociale par la suite. Ce projet imbrique emploi et solution d'hébergement, induisant de fait un lien fort avec la Mission Locale et France Travail. Si toutes les rencontres se déroulent sur le site de la maison d'arrêt de Rochefort, les projets développés embrassent un territoire bien plus large.

Ainsi, les 18 personnes accompagnées proviennent de territoires variés : seules 3 sont issues de la CARO, 5 viennent de La Rochelle et 7 autres du reste du département. Enfin, 3 autres jeunes viennent d'autres régions. Dès lors, les projets logement dépassent le cadre local (parfois du fait d'interdictions de territoire pour 6 jeunes notamment) et s'appuient sur un travail d'orientation et de mise en lien avec les acteurs de l'hébergement sur les différents territoires.

### Profil des jeunes accompagnés

Les jeunes suivis dans ce cadre présentent un profil homogène sur le plan de l'âge : la majorité se situe dans la tranche 22-25 ans (11 personnes), suivie des 19-21 ans (5 personnes) et des plus de 25 ans (2 personnes). Cette concentration sur la tranche 19-25 ans confirme que la période de l'entrée dans l'âge adulte constitue un moment de particulière vulnérabilité, où le cumul des fragilités — absence de logement, absence d'emploi, absence de filet familial — favorise les trajectoires d'incarcération.

Sur le plan des parcours antérieurs, les données révèlent une surreprésentation très nette des jeunes issus de la protection de l'enfance : 14 personnes ont un ancien parcours ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et 1 personne un parcours MNA (Mineur Non Accompagné). Ce constat, largement documenté au niveau national, souligne le lien direct entre les ruptures de parcours de l'ASE (seuls deux jeunes ont contracté un CJM) et les risques de basculement vers la délinquance et l'incarcération. Ces jeunes arrivent souvent à la majorité sans filet, sans logement, sans emploi et sans réseau familial solide, ce qui les rend particulièrement exposés.

### Un niveau de qualification très faible

Le profil de qualification des personnes accompagnées est particulièrement bas : 14 personnes n'ont aucune qualification, 3 sont titulaires d'un CAP/BEP et 1 seule d'un baccalauréat. Cette réalité est un facteur structurel majeur dans les trajectoires d'exclusion : sans qualification, l'accès à un emploi stable est compromis, ce qui fragilise à son tour toute perspective de logement autonome et durable. Elle appelle un travail de fond articulé avec les partenaires de la formation et de l'insertion professionnelle, bien au-delà du seul temps de l'incarcération.

### La situation professionnelle avant incarcération

Les données sur la situation professionnelle antérieure à l'incarcération éclairent les fragilités d'insertion de ce public : 12 personnes n'avaient aucune ressource avant leur incarcération, 2 étaient salariées, 3 bénéficiaient de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et 1 du CEJR.

La très grande majorité des personnes accompagnées était donc déjà en situation de précarité économique avant l'entrée en détention, ce qui confirme que l'incarcération intervient rarement comme un événement isolé, mais s'inscrit le plus souvent dans une trajectoire de cumul de difficultés.

de ressources, difficultés administratives — qui ne peuvent être résolues sur le seul temps de l'incarcération. L'action du CLLAJ dans ce cadre s'inscrit donc dans une logique de préparation à la sortie et de continuité du lien, avec pour objectif de réduire les ruptures et de poser, pierre après pierre, les bases d'une réinsertion durable.

Trois jeunes ont vu leur accompagnement en maison d'arrêt se prolonger à l'extérieur sur le territoire de la CARO. En décembre 2025, un jeune était hébergé chez un membre de sa famille ; deux ont accédé à un logement autonome avec l'étayage du CLLAJ (mise en place d'une garantie VISALE, FSL accès, mise en place des droits à l'aide au logement et à la prime d'activité).

L'intervention du CLLAJ en maison d'arrêt de Rochefort, bien que modeste en volume, démontre toute sa pertinence face à un public cumulant des fragilités profondes et structurelles. Cette action s'inscrit pleinement dans la mission du CLLAJ : intervenir au plus près des situations de vulnérabilité pour prévenir les ruptures et poser les jalons d'une réinsertion durable, bien au-delà des murs de la détention.

## Les freins rencontrés dans l'accompagnement au logement en maison d'arrêt

Plusieurs types de situations ont constitué des points de blocage dans la conduite des accompagnements :

- Certaines situations d'incarcération rendent difficile une projection dans le temps. Un jeune rencontré étant en mandat de dépôt, la durée de sa peine reste inconnue. De même, pour 9 jeunes rencontrés, la perspective d'un jugement à venir augure d'un prolongement de l'incarcération sans poser de date précise. Dans ces deux cas de figure, composer un projet d'hébergement est une entreprise difficile. Il s'agit davantage d'intégrer les informations que de mettre en œuvre des démarches.
- L'absence de documents d'état civil a concerné 6 personnes. Pour ces jeunes, l'absence de titres valides (carte d'identité, titre de séjour) bloque l'ensemble des démarches — logement, emploi, ouverture de droits. La mise en lien avec le greffe et les services du SPIP permet de dépasser ce frein.
- Les demandes d'hébergement hors région ont concerné 5 personnes. Ces situations illustrent la complexité des ancrages territoriaux des personnes incarcérées : lorsque le projet de sortie se construit sur un territoire différent de celui de la détention, la coordination entre acteurs (SIAO et AHI) devient particulièrement exigeante.
- Le travail de médiation avec les bailleurs a été mobilisé dans 1 situation, signalant la nécessité d'un travail de négociation en amont pour faciliter l'accès au logement de personnes dont le profil est souvent perçu comme risqué par les propriétaires.
- 5 personnes ont été transférées avant la mise en place des démarches, illustrant la difficulté structurelle liée aux transferts de détenus, qui peuvent interrompre brutalement un accompagnement en cours et contraindre à reprendre depuis le début sur un nouveau territoire.

## Les actions menées et leurs résultats

Les interventions réalisées dans le cadre de cet accompagnement se répartissent comme suit :

- 11 actions d'information logement ont été conduites, constituant le socle de l'accompagnement : informer sur les droits, les dispositifs accessibles, les démarches à anticiper avant la sortie. Ce travail en amont est essentiel pour éviter les sorties sèches et préparer un projet résidentiel réaliste.
- 11 demandes de CHRS stabilisation ont été portées sur la plateforme SIAO.
- 2 accès à un logement autonome ont été concrétisés, représentant les situations où l'accompagnement a abouti à sa finalité première. Ces résultats, bien que modestes en volume, sont le fruit d'un travail long et d'une coordination avec les acteurs de l'IAE (Vivreactif, A117).
- 1 situation de maintien du logement avant incarcération a pu être sécurisée, évitant ainsi à la personne de se retrouver sans domicile à sa sortie — ce qui constitue l'un des facteurs les plus aggravants de récidive.
- 1 perte de contact a été enregistrée, témoignant de la difficulté à maintenir un lien suivi avec des personnes dont la situation évolue rapidement et dont l'adhésion à l'accompagnement est parfois fragile.
- 3 personnes sont restées incarcérées à la maison d'arrêt au moment du bilan, leur accompagnement se poursuivant donc dans le temps.
- 5 personnes ont été transférées, interrompant le suivi engagé et nécessitant, lorsque cela est possible, une transmission aux équipes du territoire d'accueil.

## Et après...

Ce bilan met en lumière la complexité et l'exigence de l'accompagnement social en milieu pénitentiaire. Les jeunes rencontrés cumulent des fragilités profondes — absence de qualification, parcours ASE, absence de ressources, difficultés administratives — qui ne peuvent être résolues sur le seul temps de l'incarcération. L'action du CLLAJ dans ce cadre s'inscrit donc dans une logique de préparation à la sortie et de continuité du lien, avec pour objectif de réduire les ruptures et de poser, pierre après pierre, les bases d'une réinsertion durable.

Trois jeunes ont vu leur accompagnement en maison d'arrêt se prolonger à l'extérieur sur le territoire de la CARO. En décembre 2025, un jeune était hébergé chez un membre de sa famille ; deux ont accédé à un logement autonome avec l'étayage du CLLAJ (mise en place d'une garantie VISALE, FSL accès, mise en place des droits à l'aide au logement et à la prime d'activité).

L'intervention du CLLAJ en maison d'arrêt de Rochefort, bien que modeste en volume, démontre toute sa pertinence face à un public cumulant des fragilités profondes et structurelles. Cette action s'inscrit pleinement dans la mission du CLLAJ : intervenir au plus près des situations de vulnérabilité pour prévenir les ruptures et poser les jalons d'une réinsertion durable, bien au-delà des murs de la détention.

# 02



## **LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ**

Le CLLAJ.17 propose des solutions d'hébergements alternatifs au droit commun afin d'accompagner les jeunes dans l'apprentissage d'une autonomie au logement.

Plusieurs dispositifs sont proposés suivant les profils des jeunes. Ce sont des solutions adaptées permettant une étape cohérente d'un parcours résidentiel préalable au logement autonome.

# 148 logements accompagnés en 2025

## CLLAJ.17 Agglomération Rochelaise

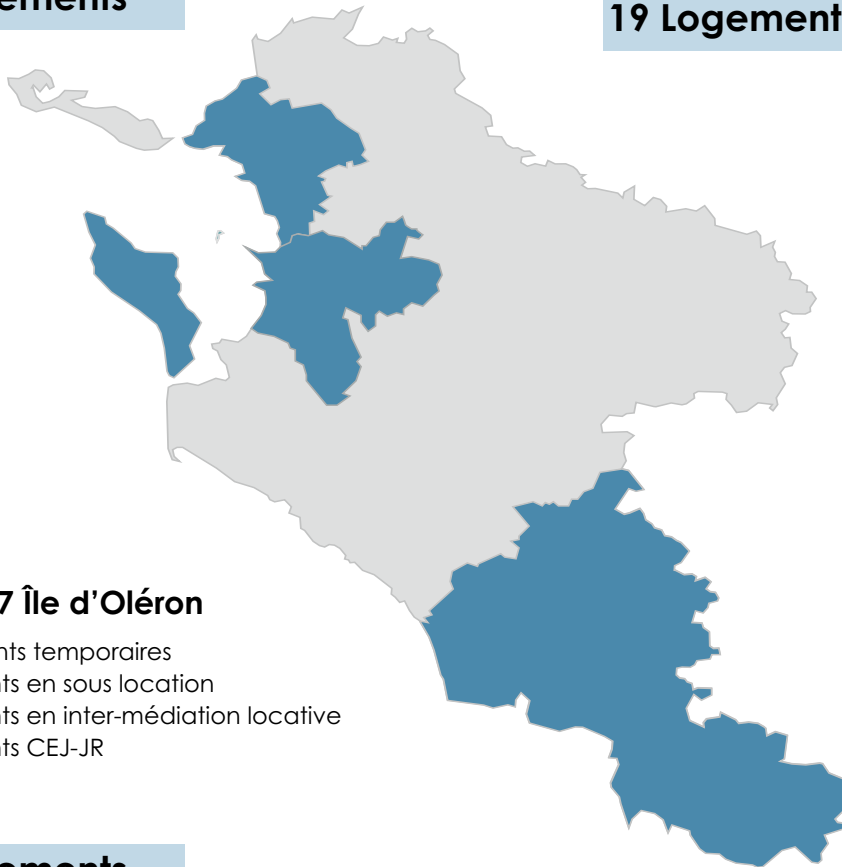
- 8 logements temporaires
- 2 logements contrat jeune majeur
- 12 logements en sous location
- 21 logements en inter-médiation locative
- 4 logements CEJ-JR
- 10 logements en résidence sociale Jean bart
- 2 accompagnements Dispositif jeune CCAS
- 2 logements d'extrême urgence
- 2 logements Dispositif hébergement mission locale
- 4 accompagnement FNAVDL

**61 Logements**

## CLLAJ.17 Rochefort - Océan

- 3 logements temporaires
- 3 logements en sous location
- 7 logements en inter médiation locative
- 1 logement IML BPI <26 ans
- 1 logement contrat jeune majeur
- 4 logements CEJ-JR

**19 Logements**



## CLLAJ.17 Île d'Oléron

- 1 logements temporaires
- 4 logements en sous location
- 5 logements en inter-médiation locative
- 2 logements CEJ-JR

**12 Logements**

## CLLAJ.17 Haute Saintonge

- 1 logement d'extrême urgence
- 2 logements temporaires
- 12 logements en inter médiation locative
- 8 logements CEJ-JR
- 5 logements en sous location
- 28 logements en résidence sociale FJT "Simone veil"

**56 Logements**



# **Dispositif Inter-Médiation Locative**

## L'intermédiation Locative (nombre des jeunes) 105 JEUNES

TERRITOIRES	IML Classique	IML CEJ	ALT IML	IML BPI
LA ROCHELLE	34	3	3	-
HAUTE SAINTONGE	19	5	3	-
ÎLE D'OLÉRON	12	-	1	-
ROCHEFORT OCÉAN	15	4	2	7
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

### ► Répartition par sexe



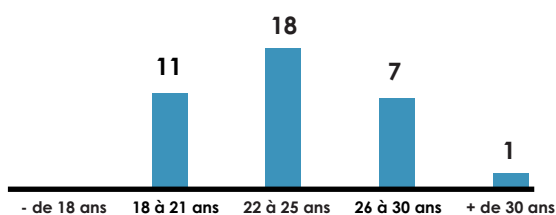
TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	24	13
HAUTE SAINTONGE	13	14
ÎLE D'OLÉRON	6	7
ROCHEFORT OCÉAN	22	6
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>40</b>
<b>%</b>	<b>62%</b>	<b>38%</b>

### ► Situation familiale/ménage

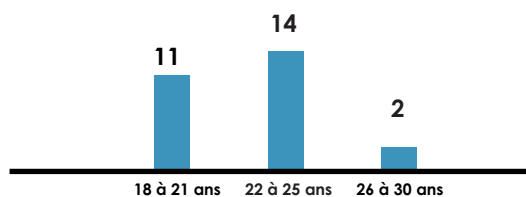
TERRITOIRES	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants
LA ROCHELLE	35	-	1	-
HAUTE SAINTONGE	16	3	2	2
ÎLE D'OLÉRON	8	1	1	1
ROCHEFORT OCÉAN	22	2	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>85%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>

## ► Age des jeunes par territoire CLLAJ.17

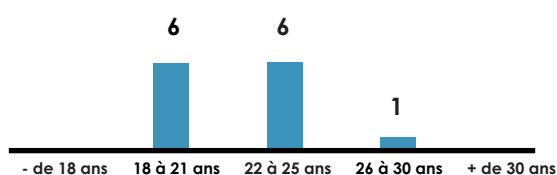
### LA ROCHELLE



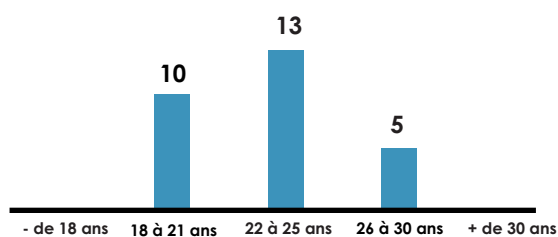
### Haute Saintonge



### Île d'Oléron



### Rochefort Océan



## ► Prescripteurs

TERRITOIRES	Partenaires sociaux	Partenaires logement	Mission locale	Autres partenaires emploi / Formation	Collectivités locales	Sans prescripteur
LA ROCHELLE	7	10	11		5	4
HAUTE SAINTONGE	2	-	8	-	-	17
ÎLE D'OLÉRON	3	-	-	3	5	2
ROCHEFORT OCÉAN	7	3	6	2	-	10
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>33</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>18%</b>	<b>12%</b>	<b>24%</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>31%</b>

## ► Niveau scolaire

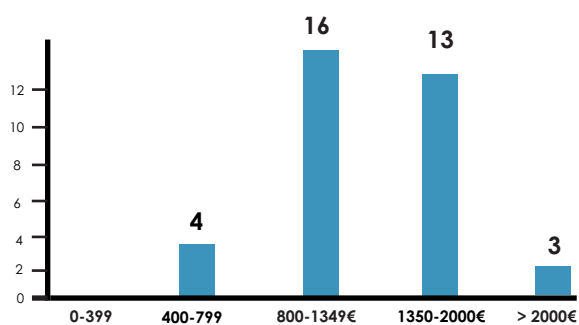
TERRITOIRES	Études hors France	Infra CAP-BEP	CAP-BEP Validé	Niveau bac	Études supérieures
LA ROCHELLE	1	15	13	2	6
HAUTE SAINTONGE	-	7	9	11	-
ÎLE D'OLÉRON		1	4	4	4
ROCHEFORT OCÉAN	1	8	12	6	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>11</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>2%</b>	<b>30%</b>	<b>36%</b>	<b>22%</b>	<b>10%</b>

## ► Situations professionnelles des jeunes

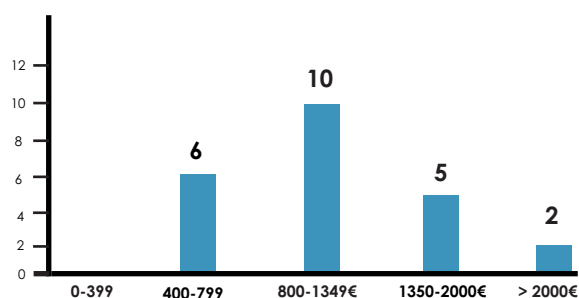
TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHFORT OCÉAN	%
Alternance	3	-	1	5	<b>9%</b>
Emploi Précaire	11	6	7	12	<b>34%</b>
Emploi durable	12	2	3	2	<b>18%</b>
Demandeur d'emploi	6	8	1	3	<b>16%</b>
Formation / Étude	2	-	1	-	<b>3%</b>
CEJ - Service civique - SMV	-	9	-	6	<b>15%</b>
Sans activité	3	2	-	-	<b>5%</b>

## ► Ressources des ménages

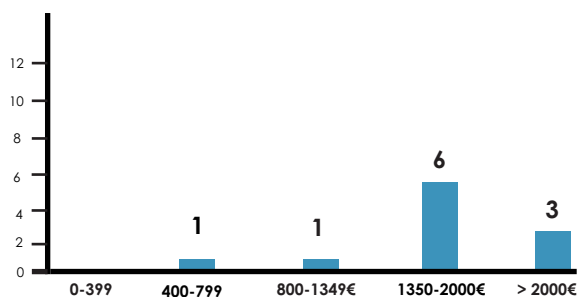
### La Rochelle



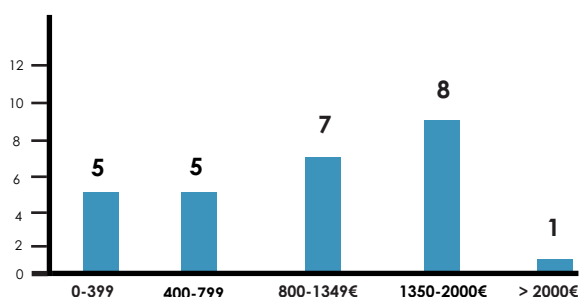
### Haute Saintonge



### Île d'Oléron



### Rochefort Océan



## ► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Logement transitoire	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Hébergement d'urgence/ CHRS/CADA
LA ROCHELLE	2	18	4	6	-	7
HAUTE SAINTONGE	-	12	3	8	4	-
ÎLE D'OLÉRON	-	3	1	7	2	-
ROCHEFORT OCÉAN	-	22	1	-	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>55</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>2%</b>	<b>53%</b>	<b>8%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>7%</b>

## ► Situations à la sortie du dispositif

43 sorties

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Accès parc privé	1	5	2	6	<b>33%</b>
Accès parc public	8	2	-	1	<b>26%</b>
Retour chez les parents	3	-	3	1	<b>16%</b>
Accès logement d'urgence	3	-	-	1	<b>9%</b>
Accès dispositifs hébergement CLLAJ.17	2	-	-	1	<b>7%</b>
Accès solution transitoire autres gestionnaires	1	-	-	2	<b>7%</b>
Décès	1	-	-	-	<b>2%</b>
Durée moyenne de séjour	12 mois	8,7mois	5,4 mois	9,9 mois	

## Une montée en intensité et en spécificité des accompagnements en IML

L'intermédiation locative portée par le CLLAJ.17 s'inscrit dans une logique de sécurisation renforcée des parcours résidentiels, en réponse à des situations plus complexes que celles rencontrées dans le cadre de l'AIOA.

En 2025, 105 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, confirmant sa place structurante dans les parcours des publics les plus fragiles.

Le public accueilli se caractérise par une forte vulnérabilité, avec une prédominance de jeunes isolés, souvent en début de parcours d'autonomie, et confrontés à des fragilités multiples. Toutefois, au-delà de ces caractéristiques communes, l'analyse met en évidence des logiques d'intervention différenciées selon les territoires, directement liées aux réalités du marché du logement et aux profils des publics accueillis.

### Des formes d'IML différenciées selon les territoires et les marchés locaux du logement

**Sur le territoire de La Rochelle**, l'IML se distingue par l'accueil d'un public spécifique, notamment composé de bénéficiaires de la protection internationale.

Ce public, représentant une part importante des situations accompagnées, nécessite un accompagnement administratif et social particulièrement soutenu.

Les difficultés linguistiques, la complexité des démarches administratives et l'absence de réseaux ralentissent l'accès à l'emploi et, par conséquent, l'accès au logement autonome.

Dans ce contexte, le logement proposé dans le cadre de l'IML constitue un point d'ancrage essentiel, permettant de stabiliser la situation globale des jeunes.

Le parc mobilisé, inscrit dans un marché locatif particulièrement tendu, impose des exigences élevées, ce qui renforce la nécessité d'un accompagnement renforcé.

Par ailleurs, le territoire accueille également des publics spécifiques, tels que des jeunes bénéficiaires de l'AAH, pour lesquels l'enjeu principal ne réside pas dans l'insertion professionnelle immédiate mais dans la stabilisation personnelle, la santé mentale et la capacité à se projeter dans un logement autonome.

Le logement devient alors un support de reconstruction, nécessitant un travail partenarial étroit avec les acteurs médico-sociaux.

**En Haute-Saintonge**, l'IML s'inscrit dans un contexte très différent, marqué par une offre locative plus limitée mais aussi plus accessible en termes de coûts.

Le dispositif, décliné en IML classique et en IML CEJ, s'adresse à un public très jeune, souvent issu de parcours ASE, et en début d'autonomie.

Le logement proposé joue ici un rôle d'étape intermédiaire entre des solutions d'hébergement (FJT, tiers, structures) et le logement de droit commun.

Toutefois, la faiblesse des ressources et les difficultés d'insertion professionnelle limitent fortement les perspectives de sortie vers un logement autonome.

Le différentiel de temporalité entre l'IML classique, qui permet une stabilisation sur près d'un an, et l'IML CEJ, plus court et fortement dépendant de l'insertion professionnelle, met en évidence les limites du dispositif lorsque les conditions économiques ne sont pas réunies.

Le logement, bien que plus accessible, ne suffit pas à lui seul à sécuriser durablement les parcours, ce qui explique des retours fréquents vers des solutions d'hébergement chez des tiers.

**Sur le territoire de Rochefort**, l'IML se caractérise par une grande diversité de situations et de formes d'accompagnement.

Le dispositif s'appuie sur un parc en développement, intégrant notamment des solutions en colocation, adaptées à des jeunes en insertion ou en parcours institutionnels.

Le logement proposé constitue ici un véritable levier d'insertion, permettant de stabiliser des situations souvent marquées par des ruptures importantes.

La présence de dispositifs spécifiques, comme l'IML à destination des bénéficiaires de la protection internationale ou l'IML CEJ, illustre une structuration avancée de l'offre, en lien étroit avec les partenaires institutionnels.

Le marché locatif, bien que moins tendu que sur La Rochelle, reste exigeant et peu accessible aux jeunes sans garanties.

L'IML permet ainsi de créer des conditions d'accès au logement là où le droit commun reste difficilement mobilisable. La diversité des logements proposés (colocations, logements individuels, solutions adaptées aux familles) permet d'ajuster les réponses aux besoins, notamment pour des publics spécifiques comme les familles monoparentales.

Cette capacité d'adaptation constitue un point fort du dispositif sur ce territoire.

**Sur l'Île d'Oléron**, l'IML répond à une problématique très spécifique, liée à la forte tension du marché locatif et à la pression touristique.

Le développement récent du parc (passage de 2 à 5 logements) témoigne d'un besoin croissant de solutions d'hébergement pour les jeunes en emploi ou en mobilité.

Le logement proposé dans ce cadre est fortement conditionné par des logiques temporaires, souvent liées à l'emploi saisonnier ou à des périodes de formation.

La durée d'accompagnement, plus courte que sur les autres territoires, reflète cette réalité.

L'IML apparaît ici comme un outil de régulation des parcours, permettant de sécuriser temporairement une situation professionnelle ou de faciliter le maintien sur le territoire.

Toutefois, les sorties se partagent entre accès au logement autonome et retours vers l'hébergement familial, traduisant la difficulté à s'inscrire durablement dans un marché locatif contraint.

Le logement, bien que déterminant, reste fortement dépendant des dynamiques économiques et saisonnières du territoire.

## Un dispositif révélateur des inégalités d'accès au logement selon les territoires

L'analyse met en évidence que les différences entre territoires ne reposent pas uniquement sur les profils des publics, mais également sur la nature et l'accessibilité du parc de logements mobilisé.

Dans les zones tendues comme La Rochelle ou l'Île d'Oléron, l'IML compense un manque structurel d'offre accessible, en proposant des logements qui, sans médiation, resteraient inaccessibles aux jeunes.

À l'inverse, en Haute-Saintonge, si le coût du logement est moins élevé, c'est l'insuffisance de ressources et les difficultés d'insertion professionnelle qui constituent le principal frein à l'accès et au maintien dans le logement.

À Rochefort, le dispositif se situe dans une position intermédiaire, où le logement devient un outil d'insertion à part entière, soutenu par une offre plus diversifiée et un travail partenarial structuré.

Ainsi, le logement mobilisé dans le cadre de l'IML ne répond pas aux mêmes fonctions selon les territoires. Il peut constituer un support de stabilisation sociale, un levier d'insertion professionnelle, une réponse à l'urgence ou encore une solution temporaire liée à l'activité économique locale. Cette diversité d'usages souligne la capacité du dispositif à s'adapter aux réalités territoriales, mais aussi les limites structurelles auxquelles il se confronte.

## Une pertinence confirmée dans la sécurisation des parcours résidentiels

Dans ce contexte, l'IML apparaît comme un outil particulièrement pertinent pour sécuriser les parcours des jeunes les plus vulnérables.

Il permet de lever les freins à l'accès au logement en apportant des garanties aux bailleurs, tout en offrant un cadre sécurisant aux jeunes. Les résultats observés, notamment en termes d'accès au logement de droit commun à la sortie du dispositif, témoignent de son efficacité, même si celle-ci reste conditionnée par les réalités économiques et territoriales.

Le dispositif joue également un rôle clé dans la prévention des ruptures, en intervenant souvent à des moments charnières des parcours. Il s'inscrit pleinement dans une logique de complémentarité avec les autres dispositifs du CLLAJ.17, notamment l'AIOA et les solutions d'hébergement, contribuant à construire des parcours résidentiels progressifs et adaptés.

## Conclusion : un outil d'adaptation aux contraintes territoriales

L'analyse qualitative du dispositif d'intermédiation locative met en évidence son rôle central dans la réponse aux inégalités territoriales d'accès au logement des jeunes.

Plus qu'un simple dispositif d'accès au logement, l'IML constitue un outil d'adaptation aux contraintes locales, permettant d'articuler les enjeux de logement, d'insertion professionnelle et de stabilité sociale.

Son déploiement différencié selon les territoires traduit à la fois sa souplesse et sa capacité à répondre à des besoins variés. Il révèle également que les difficultés rencontrées par les jeunes ne relèvent pas uniquement de leurs situations individuelles, mais s'inscrivent dans des contextes territoriaux contraints, où l'offre de logement, les dynamiques économiques et les parcours institutionnels influencent fortement les trajectoires.

Dans ce cadre, l'IML apparaît comme un levier essentiel pour accompagner les jeunes vers l'autonomie, tout en mettant en lumière la nécessité de développer des réponses structurelles adaptées aux spécificités de chaque territoire.



# Dispositif de Sous location

# L'intermédiation Locative

## ► Répartition par sexe



55 ménages pour 66 jeunes

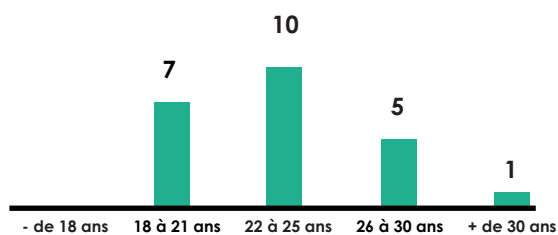
TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	14	9
HAUTE SAINTONGE	8	6
ÎLE D'OLÉRON	12	13
ROCHEFORT OCÉAN	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>30</b>
<b>%</b>	<b>55%</b>	<b>45%</b>

## ► Situation familiale/ménages

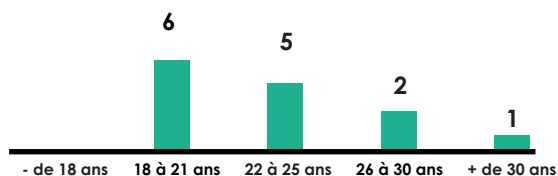
TERRITOIRES	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants
LA ROCHELLE	14	3	1	1
HAUTE SAINTONGE	5	1	4	-
ÎLE D'OLÉRON	16	3	1	2
ROCHEFORT OCÉAN	3	1	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>69%</b>	<b>14,5%</b>	<b>11%</b>	<b>5,5%</b>

## ● Age des jeunes par territoire CLLAJ.17

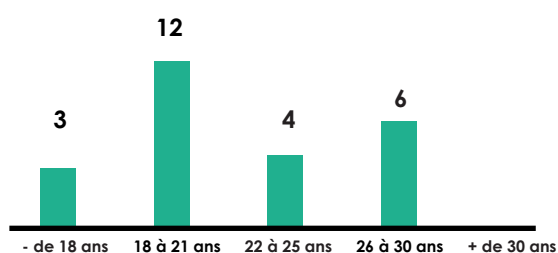
### LA ROCHELLE



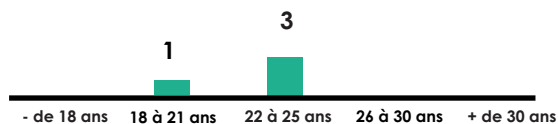
### Haute Saintonge



### Île d'Oléron



### Rochefort Océan



## ► Prescripteurs

TERRITOIRES	Partenaires sociaux	Partenaires logement	Mission locale	Autres partenaires emploi / Formation	Collectivités locales	Sans prescripteur
LA ROCHELLE	-	8	5	-	1	9
HAUTE SAINTONGE	1	1	3	-	2	7
ÎLE D'OLÉRON	-	-	4	9	3	9
ROCHEFORT OCÉAN	3	-	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>26</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>6%</b>	<b>14%</b>	<b>18%</b>	<b>14%</b>	<b>9%</b>	<b>39%</b>

## ► Niveau scolaire

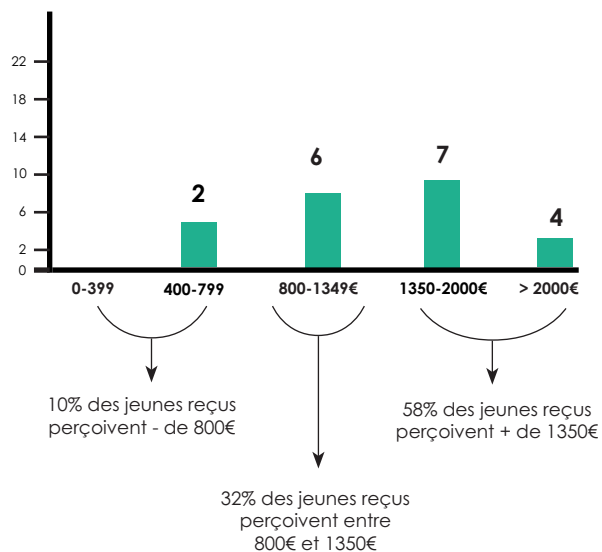
TERRITOIRES	Infra CAP-BEP	CAP-BEP Validé	Niveau bac	Études supérieures
LA ROCHELLE	3	16	2	2
HAUTE SAINTONGE	4	5	5	-
ÎLE D'OLÉRON	8	2	13	2
ROCHEFORT OCÉAN	1	3	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>4</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>24%</b>	<b>40%</b>	<b>30%</b>	<b>6%</b>

## ► Situations professionnelles des jeunes

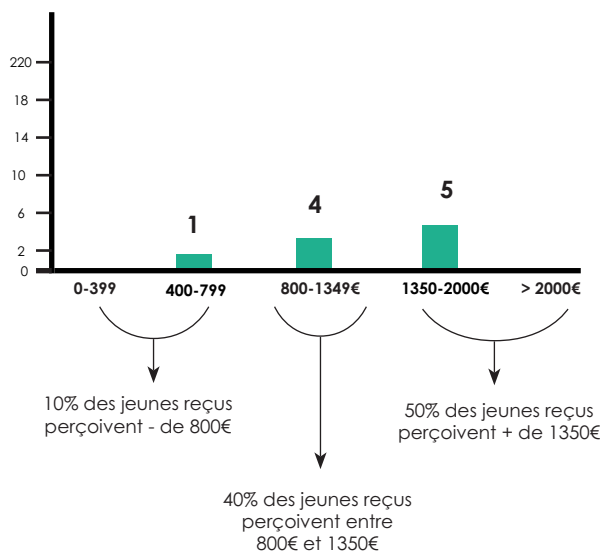
TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Alternance	2	1	3	-	<b>9%</b>
Emploi Précaire	9	5	12	2	<b>43%</b>
Emploi durable	7	2	1	1	<b>17%</b>
Demandeur d'emploi	2	6	1	1	<b>15%</b>
Formation / Étude	1	-	6	-	<b>10%</b>
CEJ - Service civique - SMV	-	-	1	-	<b>1,5%</b>
Sans activité	2	-	1	-	<b>4,5%</b>

## ► Ressources des ménages

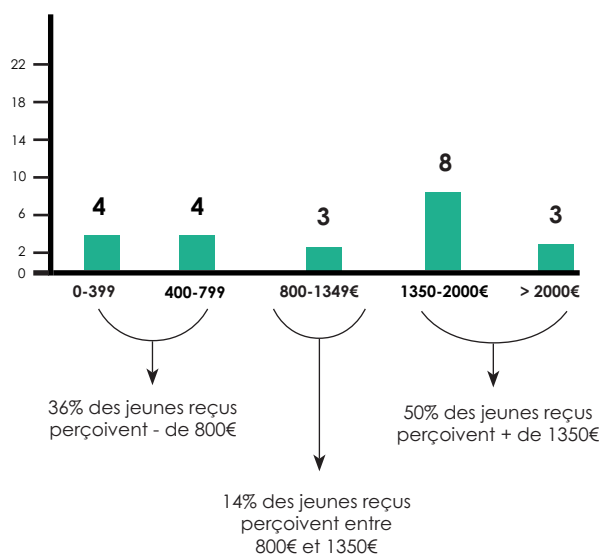
### La Rochelle



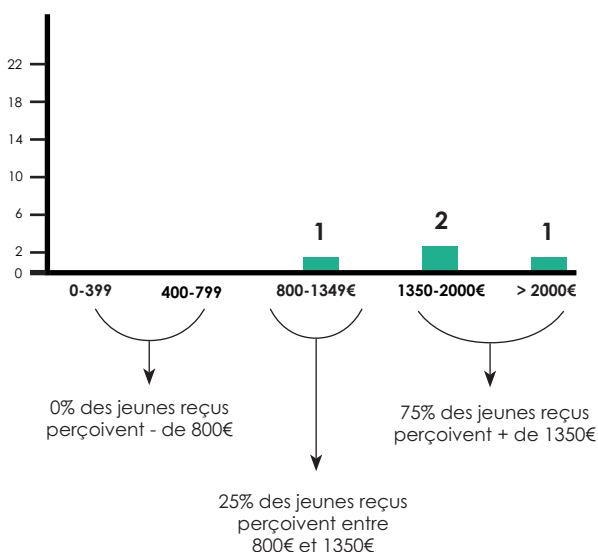
### Haute Saintonge



### Île d'Oléron



### Rochefort Océan



## ► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Logement transitoire	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome
LA ROCHELLE	-	16	4	2	1
HAUTE SAINTONGE	2	4	1	6	1
ÎLE D'OLÉRON	1	1	15	7	1
ROCHEFORT OCÉAN	-	3	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>4</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>5%</b>	<b>36%</b>	<b>30%</b>	<b>23%</b>	<b>6%</b>

## ► Situations à la sortie du dispositif

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Accès parc privé	-	-	7	-	<b>20%</b>
Accès parc public	6	3	1	1	<b>30%</b>
Retour chez les parents	-	1	7	-	<b>23%</b>
Accès dispositifs hébergement CLLAJ.17	1	2	2	1	<b>16%</b>
Orientation dispositif d'accompagnement	-	3	-	1	<b>11%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>
Durée moyenne de séjour	12 mois	11,5 mois	9,7 mois	7 mois	

## Une étape charnière dans les parcours résidentiels : la sous-location comme outil de consolidation

Le dispositif de sous-location porté par le CLLAJ.17 s'inscrit dans une logique de progression vers l'autonomie résidentielle.

Il intervient en aval des premiers dispositifs d'accompagnement, comme l'AIOA ou les solutions d'hébergement, en proposant un cadre locatif sécurisé permettant aux jeunes de se confronter aux exigences du logement de droit commun tout en bénéficiant d'un accompagnement soutenu.

En 2025, 66 jeunes représentant 55 ménages ont été accompagnés dans ce cadre, confirmant le positionnement du dispositif comme une étape intermédiaire structurante dans les parcours.

Le public accueilli présente un profil globalement plus stabilisé que sur les dispositifs d'intermédiation locative. Les jeunes disposent plus fréquemment de ressources, souvent issues de l'emploi, même si celui-ci reste majoritairement précaire.

La sous-location s'adresse ainsi à des jeunes ayant déjà engagé un processus d'insertion, mais nécessitant un cadre sécurisant pour consolider leur situation avant un accès au logement autonome.

### Des fonctions différenciées du logement selon les territoires

L'analyse qualitative met en évidence que la sous-location ne recouvre pas les mêmes réalités selon les territoires. La nature des logements mobilisés, leur typologie, ainsi que les dynamiques locales du marché immobilier influencent directement les modalités d'accompagnement et les trajectoires des jeunes.

**Sur le territoire de La Rochelle**, la sous-location s'inscrit dans une logique de stabilisation à moyen terme. Une partie des logements proposés permet la mise en place de baux glissants, traduisant une évolution du dispositif vers des formes d'accès quasi direct au logement autonome.

Le logement n'est plus seulement envisagé comme une solution transitoire, mais comme un support durable d'installation. Cette évolution suppose un accompagnement particulièrement approfondi, centré sur l'appropriation du logement, l'inscription dans un environnement de proximité et la capacité à assumer les responsabilités locatives. Le parcours des jeunes, souvent déjà engagés dans d'autres dispositifs du CLLAJ, permet de valider progressivement leur capacité à accéder au droit commun.

Dans un marché locatif particulièrement tendu, la sous-location agit ainsi comme un levier d'accès sécurisé à des logements qui resteraient autrement inaccessibles, tout en mobilisant fortement les équipes sur des dimensions élargies du projet de vie (santé, emploi, mobilité, gestion administrative).

**En Haute-Saintonge**, la sous-location répond à des besoins différents, davantage centrés sur la stabilisation de ménages déjà constitués.

La part importante de couples, parfois avec enfants, implique la mobilisation de logements de plus grande taille, ce qui distingue ce dispositif des autres formes d'accompagnement. Le logement proposé joue ici un rôle de sécurisation dans une phase de transition, notamment professionnelle.

Les jeunes disposent de ressources plus régulières, bien que modestes, ce qui leur permet d'accéder à ce type de dispositif.

La sous-location apparaît ainsi comme un sas vers le parc public, favorisé par un travail de médiation et de préparation à l'entrée dans un logement de droit commun.

Dans ce territoire moins tendu en termes de coût, mais marqué par des fragilités économiques, le logement constitue un support de consolidation des parcours plutôt qu'un frein structurel en lui-même.

**Sur le territoire de Rochefort**, la sous-location se caractérise par des parcours plus courts et fortement marqués par des situations de rupture.

Les jeunes accompagnés, bien que disposant d'un emploi, ne parviennent pas à accéder au parc locatif classique en raison de revenus insuffisants ou de l'absence de garant. Le logement proposé permet alors de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle tout en levant progressivement les freins à l'autonomie. La présence de baux glissants illustre la possibilité de transitions vers le logement autonome, même si ces parcours restent fragiles et dépendants de la stabilité de l'emploi et de l'environnement social.

Le parc mobilisé, plus restreint et en évolution, limite toutefois les possibilités d'intervention, ce qui confère au dispositif un caractère très ciblé. La sous-location peut également s'inscrire dans des parcours résidentiels plus larges, en articulation avec d'autres dispositifs comme l'IML, traduisant une logique de progression adaptée à la situation de chaque jeune.

**Sur l'île d'Oléron**, la sous-location occupe une place centrale dans l'offre de logement accompagné. Elle constitue le dispositif le plus mobilisé, en réponse à un marché locatif fortement contraint par la pression touristique et la saisonnalité de l'emploi. Les logements proposés permettent de répondre à une grande diversité de situations, allant des jeunes travailleurs saisonniers aux familles locales en difficulté de maintien sur le territoire, en passant par des étudiants.

Cette diversité se traduit par une mobilisation de logements de typologies variées, adaptés à des besoins hétérogènes. Le logement joue ici un rôle d'ajustement face aux contraintes territoriales, permettant soit de sécuriser temporairement une activité professionnelle, soit de favoriser un ancrage durable sur le territoire. La sous-location apparaît ainsi comme un levier majeur d'équilibre territorial, facilitant l'accès au logement dans un contexte où le marché privé est largement inaccessible.

Les sorties du dispositif illustrent cette double fonction, entre accès au logement autonome et retours vers des solutions familiales ou temporaires.

### Une lecture des inégalités territoriales à travers le logement mobilisé

Au-delà des profils des publics, la sous-location met en lumière des différences structurelles fortes entre les territoires. Dans les zones les plus tendues, comme La Rochelle et l'île d'Oléron, le dispositif permet d'accéder à des logements qui relèvent habituellement du marché concurrentiel, en compensant les exigences des bailleurs par un cadre sécurisant. Le logement devient alors un outil d'accès, mais aussi de maintien sur des territoires attractifs.

À l'inverse, en Haute-Saintonge, le coût du logement constitue un frein moindre, mais les enjeux résident davantage dans la capacité des jeunes à stabiliser leur situation économique et familiale. Le logement proposé dans le cadre de la sous-location accompagne cette stabilisation, en particulier pour des ménages déjà constitués.

Rochefort occupe une position intermédiaire, où le logement constitue à la fois une réponse à des situations de rupture et un levier d'insertion. Toutefois, les limites du parc disponible restreignent les possibilités de déploiement du dispositif, renforçant son caractère ciblé.

Ainsi, la sous-location ne peut être appréhendée de manière uniforme. Elle répond à des fonctions différenciées selon les contextes territoriaux : accès au logement en zone tendue, stabilisation des parcours en zone rurale, ou levier d'insertion dans des territoires intermédiaires.

### Une pertinence confirmée dans la construction de parcours résidentiels progressifs

Le dispositif de sous-location démontre sa pertinence en tant qu'outil de transition vers le logement autonome. Il permet aux jeunes de se confronter progressivement aux exigences du logement de droit commun, tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé. Les résultats observés, notamment en termes d'accès au parc public ou privé, traduisent l'efficacité de cette approche progressive.

La sous-location favorise également la prévention des ruptures, en sécurisant des situations souvent fragiles à l'entrée dans le dispositif.

Elle s'inscrit pleinement dans une logique de parcours, en complémentarité avec l'AIOA, l'IML et les autres solutions d'hébergement, permettant d'adapter les réponses aux besoins évolutifs des jeunes.

## Conclusion : un dispositif révélateur des dynamiques territoriales du logement des jeunes

L'analyse qualitative du dispositif de sous-location met en évidence son rôle stratégique dans la réponse aux besoins des jeunes en matière de logement.

Elle révèle également que les trajectoires résidentielles sont fortement conditionnées par les caractéristiques des territoires, qu'il s'agisse de la tension du marché, de la typologie des logements disponibles ou des dynamiques économiques locales.

Dans ce contexte, la sous-location apparaît comme un outil souple et adaptable, capable de répondre à des besoins variés, tout en accompagnant les jeunes vers une autonomie durable.

Elle constitue un maillon essentiel dans la chaîne des dispositifs d'accompagnement, permettant de transformer des situations précaires en parcours résidentiels stabilisés, tout en mettant en lumière la nécessité de réponses structurelles adaptées aux réalités locales.



# Dispositif de Hébergement temporaire

## Nombre de jeunes 34 - nombre de ménages 32

### ► Répartition par sexe



TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	14	2
HAUTE SAINTONGE	3	-
ÎLE D'OLÉRON	1	2
ROCHEFORT OCÉAN	8	4
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>8</b>
<b>%</b>	<b>76%</b>	<b>24%</b>

### ► Situation familiale/ménages

TERRITOIRES	Célibataire	Couple sans enfant
LA ROCHELLE	16	-
HAUTE SAINTONGE	3	-
ÎLE D'OLÉRON	3	-
ROCHEFORT OCÉAN	6	3
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>3</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>90%</b>	<b>10%</b>

### ● Age des jeunes par territoire CLLAJ.17

TERRITOIRES	18-21 ans	22-25ans
LA ROCHELLE	9	7
HAUTE SAINTONGE	-	3
ÎLE D'OLÉRON	2	1
ROCHEFORT OCÉAN	7	5
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>16</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>

## ► Prescripteurs

TERRITOIRES	Partenaires sociaux	Partenaires logement	Mission locale	Autres partenaires emploi / Formation	Collectivités locales	Sans prescripteur
LA ROCHELLE	2	6	3	1	4	-
HAUTE SAINTONGE	1	-	1	-	-	1
ÎLE D'OLÉRON	-	-	-	2	-	1
ROCHEFORT OCÉAN	1	-	-	-	-	11
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>12%</b>	<b>18%</b>	<b>12%</b>	<b>9%</b>	<b>12%</b>	<b>37%</b>

## ► Niveau scolaire

TERRITOIRES	Infra CAP-BEP	CAP-BEP Validé	Niveau bac	Études supérieures
LA ROCHELLE	2	12	2	-
HAUTE SAINTONGE		1	2	
ÎLE D'OLÉRON			2	1
ROCHEFORT OCÉAN	-	8	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>6%</b>	<b>62%</b>	<b>23%</b>	<b>9%</b>

## ► Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Alternance	2	-	1	3	<b>17%</b>
Emploi Précaire	5	2	2	5	<b>41%</b>
Emploi durable	8	-	-	3	<b>33%</b>
Demandeur d'emploi	-	1	-	-	<b>3%</b>
Formation / Étude	-	-	-	1	<b>3%</b>
CEJ - Service civique - SMV	1	-	-	-	<b>3%</b>

## ► Ressources des ménages

RESSOURCES/ TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
0-399€	-	-	-	1	3%
400-799€	1	-	1	1	10%
800-1349€	6	3	1	3	40%
1350-2000€	9	-	1	4	44%
<2000€	-	-	-	1	3%

## ► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Logement transitoire	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers
LA ROCHELLE	1	10	2	3
HAUTE SAINTONGE	1	2	-	-
ÎLE D'OLÉRON	-	1	-	2
ROCHEFORT OCÉAN	-	8	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Pourcentage %</b>	<b>6%</b>	<b>62%</b>	<b>6%</b>	<b>26%</b>

## ► Situations à la sortie du dispositif

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Accès parc privé	-	1	-	-	4%
Accès parc public	4	-	-	4	35%
Retour chez les parents	1	1	1	1	18%
Accès dispositifs hébergement CLLAJ.17	3	-	2	4	39%
Hébergement chez un tiers	1	-	-	-	4%
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>100%</b>
Durée moyenne de séjour	12,6 mois	8 mois	4,5 mois	9 mois	

## Un dispositif d'hébergement temporaire au croisement de l'urgence et de l'insertion

Le dispositif ALT porté par le CLLAJ.17 s'inscrit comme une réponse spécifique dans la chaîne des parcours résidentiels, à destination de jeunes confrontés à une fragilité immédiate de logement, tout en étant engagés dans une dynamique d'insertion, notamment professionnelle. En 2025, 34 jeunes représentant 32 ménages ont été accompagnés dans ce cadre, illustrant le rôle du dispositif comme solution d'hébergement temporaire et réactive.

L'ALT se distingue des autres dispositifs par sa vocation première d'accueil sur des temporalités courtes, souvent en réponse à une rupture ou à une phase de transition. Le public accueilli est majoritairement jeune, isolé et déjà engagé dans une activité ou une démarche d'insertion. Le logement proposé, sous forme de places temporaires avec redevance adaptée, permet de sécuriser une situation à court terme, tout en préparant une orientation vers des solutions plus pérennes.

Dans cette logique, le développement du dispositif ALT IML, en lien avec la DDETS, vient renforcer l'offre existante en apportant une réponse intermédiaire entre l'hébergement temporaire et le logement accompagné. Ce dispositif cible plus spécifiquement des jeunes en insertion professionnelle mais fragilisés financièrement, notamment ceux accompagnés dans le cadre du dispositif O2R. Il permet d'allonger les durées d'accompagnement et d'intensifier le suivi, en proposant un cadre plus structurant que l'ALT classique, tout en restant accessible financièrement.

Il est important de préciser que les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ALT IML sont intégrés au bilan global du dispositif IML. Ce positionnement traduit la nature hybride du dispositif, à la croisée de l'hébergement temporaire et du logement accompagné, et participe à une lecture cohérente des parcours résidentiels au sein du CLLAJ.17.

### Des usages du dispositif étroitement liés aux réalités territoriales du logement

Comme pour les autres dispositifs, l'analyse met en évidence que l'ALT ne recouvre pas les mêmes fonctions selon les territoires, en fonction des caractéristiques du marché du logement, des publics accueillis et des dynamiques économiques locales.

**Sur le territoire de La Rochelle**, l'ALT et l'ALT IML viennent répondre à des situations de forte tension du marché locatif. L'offre développée, bien que limitée en volume, permet d'accueillir des jeunes en insertion professionnelle mais dont les ressources restent insuffisantes pour accéder au logement autonome.

Le dispositif ALT IML joue ici un rôle particulièrement structurant, en offrant une solution adaptée à des publics spécifiques, notamment des bénéficiaires de la protection internationale. L'accompagnement est marqué par une forte dimension administrative, liée aux démarches de régularisation, d'accès aux droits et d'insertion professionnelle. Les difficultés linguistiques et l'instabilité des revenus complexifient les parcours, nécessitant un accompagnement renforcé.

Par ailleurs, certains jeunes, notamment bénéficiaires de l'AAH, mobilisent le dispositif dans une logique de stabilisation personnelle, où le logement devient un support de reconstruction et d'insertion sociale.

Dans ce contexte, le logement proposé ne constitue pas seulement une réponse à l'urgence, mais un levier pour permettre une projection dans un parcours de vie plus durable.

**En Haute-Saintonge**, le dispositif ALT est mobilisé de manière plus ponctuelle, en raison notamment d'un nombre limité de logements et d'un fléchage territorial contraint.

Il s'adresse principalement à des jeunes isolés, en début de parcours d'autonomie, souvent issus de parcours ASE.

Le logement proposé correspond à une solution transitoire, permettant de répondre à une difficulté immédiate, mais ne constitue pas une réponse durable en soi.

Les jeunes accueillis présentent des ressources modestes et une insertion professionnelle fragile, ce qui limite les perspectives d'accès rapide au logement autonome.

L'ALT IML, bien que peu développé sur ce territoire, apparaît comme une réponse pertinente pour des publics plus vulnérables, en offrant un cadre d'accompagnement renforcé.

Toutefois, l'absence de solutions de sortie directes vers le logement de droit commun souligne les limites structurelles du territoire, où l'accès au logement reste conditionné par la stabilisation préalable des parcours professionnels.

**Sur le territoire de Rochefort**, le dispositif ALT se caractérise par une forte réactivité et une capacité à accompagner des situations de transition rapide.

Le format court des hébergements permet de répondre à des besoins liés à l'emploi, comme la réalisation d'une période d'essai, une mission d'intérim ou une reprise d'activité après une rupture.

Le logement joue ici un rôle de levier direct pour l'insertion professionnelle, en sécurisant temporairement la situation résidentielle.

L'évolution du dispositif vers l'ALT IML traduit un besoin identifié d'accompagnement plus approfondi, notamment pour des jeunes en fin de parcours ou en sortie de dispositifs spécifiques comme le CEJ JR.

Le logement proposé dans ce cadre permet de travailler des séquences plus longues, adaptées à des parcours professionnels incertains, tout en maintenant une accessibilité financière.

Cette évolution illustre la nécessité d'ajuster les modalités d'hébergement aux réalités des parcours, en articulant temporalité courte et accompagnement renforcé.

**Sur l'Île d'Oléron**, l'ALT répond à des besoins très spécifiques, en lien avec la saisonnalité de l'emploi et les contraintes du marché locatif.

Le dispositif permet d'accompagner des jeunes en mobilité, souvent dans le cadre d'un stage, d'un apprentissage ou d'un emploi saisonnier. Le logement proposé constitue une condition indispensable à la réalisation de ces projets, en offrant une solution accessible à proximité des lieux d'activité.

L'évolution vers l'ALT IML traduit un besoin d'adaptation à des parcours de plus en plus instables, nécessitant un accompagnement renforcé et des durées plus souples. Le logement joue ici un rôle d'ajustement, permettant de sécuriser des étapes clés du parcours professionnel, dans un contexte où l'accès au logement autonome reste fortement contraint.

### **Un dispositif révélateur des tensions entre emploi, ressources et accès au logement**

L'analyse du dispositif ALT met en lumière une réalité transversale à l'ensemble des territoires : l'accès à l'emploi ne garantit pas l'accès au logement.

Une grande partie des jeunes accueillis disposent d'une activité, souvent précaire, mais leurs ressources restent insuffisantes pour répondre aux exigences du marché locatif. Le logement temporaire devient alors une condition nécessaire à la poursuite de leur insertion professionnelle.

Les différences territoriales viennent accentuer ces constats. Dans les zones tendues, comme La Rochelle ou l'Île d'Oléron, le logement constitue un frein majeur à l'installation, même pour des jeunes en emploi. À l'inverse, dans des territoires comme la Haute-Saintonge, c'est davantage la fragilité des parcours professionnels qui limite l'accès au logement. À Rochefort, le dispositif se positionne comme un outil d'ajustement, permettant de sécuriser des périodes charnières dans des parcours d'insertion.

Le développement de l'ALT IML vient précisément répondre à ces enjeux, en proposant une solution intermédiaire adaptée à des jeunes à la fois en insertion et en difficulté financière. Il permet de dépasser les limites du dispositif ALT classique, en offrant un accompagnement plus structuré et des durées plus adaptées aux réalités des parcours.

### **Une pertinence confirmée dans la gestion des transitions résidentielles**

Le dispositif ALT, dans ses différentes déclinaisons, apparaît comme un outil essentiel de gestion des transitions dans les parcours résidentiels des jeunes. Il permet de répondre à des situations d'urgence, de sécuriser des étapes clés liées à l'emploi ou à la formation, et de préparer l'accès à des solutions plus pérennes.

Son articulation avec les autres dispositifs du CLLAJ.17, notamment l'IML et la sous-location, permet de construire des parcours progressifs et adaptés aux besoins des jeunes. L'ALT joue ainsi un rôle de porte d'entrée ou de sas, facilitant les orientations et limitant les ruptures.

Le développement de l'ALT IML renforce cette logique, en apportant une réponse supplémentaire pour des publics particulièrement vulnérables, nécessitant un accompagnement intensif et une sécurisation renforcée.

## **Conclusion : un outil souple au cœur des logiques de parcours et des contraintes territoriales**

Le dispositif ALT illustre pleinement la nécessité de disposer de solutions souples et réactives pour répondre aux besoins des jeunes en matière de logement. Il met en évidence les tensions existantes entre insertion professionnelle, niveau de ressources et accès au logement, tensions qui varient selon les territoires mais qui constituent un enjeu central pour l'autonomie des jeunes.

En ce sens, l'ALT et son évolution vers l'ALT IML apparaissent comme des outils indispensables pour accompagner les jeunes dans des parcours de plus en plus fragmentés. Ils permettent de sécuriser des situations fragiles, tout en s'adaptant aux contraintes locales, qu'elles soient liées au marché du logement, à l'emploi ou aux dynamiques territoriales.

Ils confirment enfin le rôle du CLLAJ.17 comme acteur central de l'ingénierie des parcours résidentiels, capable d'ajuster ses réponses pour accompagner au plus près les réalités des jeunes et des territoires.



# **Hébergement Jeunes en Contrat Jeune Majeur - CJM**

## ► Répartition par sexe



TERRITOIRES	HOMMES
LA ROCHELLE	7
ROCHEFORT OCÉAN	4
TOTAL	11
CÉLIBATAIRES	11

## ► Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	ROCHEFORT OCÉAN
Alternance	4	3
Emploi Précaire	2	-
Emploi durable	1	1

## ► Ressources des ménages

RESSOURCES/ TERRITOIRES	LA ROCHELLE	ROCHEFORT OCÉAN
400-799€	2	1
800-1349€	4	1
1350-2000€	1	2
<2000€	-	-

## ► Situations à la sortie du dispositif

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	ROCHEFORT OCÉAN
Accès dispositifs hébergement CLLAJ.17	3	1
Hébergement FJT	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Durée moyenne de séjour	14 mois	7 mois

## Un public homogène dans sa composition mais différencié dans ses dynamiques de parcours

Le dispositif Contrat Jeune Majeur – MNA concerne exclusivement un public masculin et isolé, avec 11 jeunes accompagnés sur les territoires de La Rochelle (7) et Rochefort Océan (4).

Cette homogénéité du public renforce la nécessité d'un accompagnement centré sur l'autonomie individuelle, sans appui familial direct, et avec une forte mobilisation autour des repères sociaux et résidentiels.

Toutefois, derrière cette apparente homogénéité, les dynamiques de parcours diffèrent selon les territoires, notamment en matière d'insertion professionnelle et de temporalité d'accompagnement.

### Une insertion professionnelle engagée mais contrastée selon les territoires

Les données confirment que les jeunes MNA accompagnés sont majoritairement inscrits dans une dynamique d'insertion professionnelle, avec une forte représentation de l'alternance sur les deux territoires (4 jeunes à La Rochelle, 3 à Rochefort).

Cette situation constitue un levier essentiel d'autonomisation.

Cependant, des différences apparaissent :

- À La Rochelle, la présence d'emplois précaires (2 jeunes) traduit une insertion plus fragile et moins stabilisée, en complément des parcours en alternance.
- À Rochefort, l'absence d'emploi précaire et la présence d'emplois durables (1 jeune) témoignent d'une insertion plus sécurisée, bien que limitée en volume.

Ces éléments viennent confirmer les observations qualitatives précédentes : Rochefort se positionne davantage comme un territoire de consolidation des parcours, tandis que La Rochelle concentre des situations plus hétérogènes, parfois plus instables.

### Des niveaux de ressources révélateurs des limites d'accès au logement autonome

Les ressources des jeunes restent globalement modestes, malgré leur insertion professionnelle :

- Une majorité se situe entre 800 € et 1349 €, niveau compatible avec certains dispositifs accompagnés mais insuffisant pour le marché locatif classique.
- La présence de jeunes avec des ressources très faibles (400–799 €) est plus marquée à La Rochelle, confirmant une fragilité économique plus importante.

**À Rochefort**, une part légèrement plus élevée de jeunes dispose de ressources supérieures (1 350–2 000 €), sans pour autant permettre un accès direct au logement autonome.

Ces données illustrent un point central : l'accès à l'emploi ne garantit pas l'accès au logement. Le décalage entre niveau de ressources et exigences du marché locatif constitue un frein majeur dans les deux territoires.

### Des sorties orientées vers des solutions accompagnées, révélatrices des tensions du marché

Les situations à la sortie du dispositif confirment la difficulté d'accès au logement de droit commun :

- La majorité des sorties se fait vers des dispositifs d'hébergement du CLLAJ.17 ou vers des solutions type FJT.
- Aucun accès direct massif au logement autonome n'est observé dans ces données.

Cela traduit la nécessité de maintenir des étapes intermédiaires dans les parcours résidentiels, y compris pour des jeunes insérés professionnellement.

## **Le logement comme levier d'insertion mais aussi comme facteur de tension**

Ces nouvelles données confirment pleinement les constats qualitatifs :

- Le logement constitue un support indispensable pour sécuriser les parcours (emploi, formation, démarches administratives).
- La colocation, bien qu'efficace en termes d'offre, reste un point de vigilance dans l'accompagnement, notamment sur le vivre ensemble.
- Les démarches administratives liées au statut des jeunes continuent de peser fortement sur les parcours, en particulier à La Rochelle.

Le dispositif apparaît ainsi comme un espace de stabilisation, mais aussi comme un révélateur des fragilités structurelles rencontrées par ce public.

## **Conclusion : un dispositif structurant mais confronté aux limites du droit commun**

L'intégration des données quantitatives vient renforcer les constats qualitatifs :

- Un public engagé dans l'insertion, mais fragilisé économiquement
- Des parcours dépendants de solutions de logement accompagné
- Des écarts territoriaux marqués dans les dynamiques d'autonomie

Le dispositif Contrat Jeune Majeur – MNA confirme ainsi son rôle essentiel dans la sécurisation des parcours de sortie de la protection de l'enfance. Il permet de consolider les acquis en matière d'insertion, tout en compensant les limites du marché du logement.

Il met également en évidence un enjeu central : la nécessité de développer des solutions de logement accessibles et progressives pour des jeunes pourtant déjà insérés, mais encore insuffisamment solvables pour accéder au droit commun.




# Résidence sociale “JEAN BART”

Le CLLAJ.17 gère 10 logements au sein de la résidence sociale JEAN BART.

Elle est constituée de 6 logements de type 3 et 4 logements de type 2.

**Nous avons hébergé 24 jeunes (19 ménages) en 2025.**

### ► Répartition par sexe

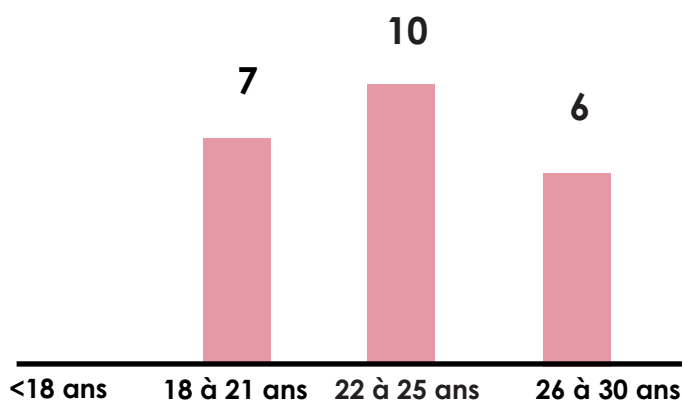


	HOMMES	FEMMES
TOTAL	14	9

### ● Situation familiale / Ménages

Situation familiale	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
TOTAL	14	3	1	1

### ► Age des jeunes



### ► Prescripteurs

Prescripteurs	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Mission Locale	CCAS Collectivités locales
TOTAL	9	8	5	1

### ► Niveau scolaire

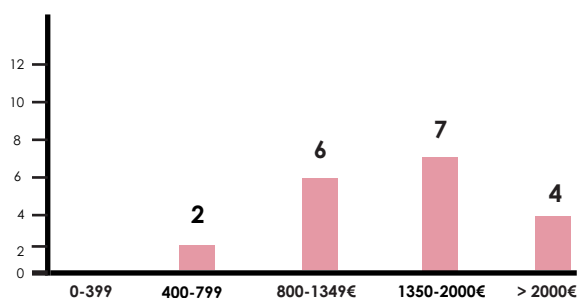
Infra CAP-BEP	CAP-BEP Validé	Niveau bac	Études supérieures
3	15	2	2

## ► Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles	TOTAL
Alternance	2
Emploi Précaire	8
Emploi durable	7
Demandeur d'emploi	2
Sans activité (AAH, maternité...)	2
Formation, scolarité	1

77% des jeunes sont en emploi

## ► Ressources par jeunes



## ► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Logement transitoire	Hébergement Famille/parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome
RÉSIDENCE JEAN BART	12	4	2	1

## ► Réponses apportées

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL
Accès parc social	6
Accès bail glissant CLLAJ.17	1
Maintien en logement (séparation)	2
Retour chez les parents	1

Moyenne d'occupation : 11,4 mois

## Un amortisseur indispensable dans un marché locatif sous tension

### Un public inséré... mais exclu du marché locatif classique

Les données 2025 montrent que :

- 77 % des jeunes sont en emploi et la majorité dispose de revenus compris entre 800 € et 1 350 €.
- Une part importante relève de l'emploi précaire ou alternance.
- Le niveau de qualification est majoritairement CAP-BEP.

Ces éléments traduisent un public actif et inséré, mais économiquement fragile.

### Or, sur le territoire de La Rochelle :

- Les loyers du parc privé sont élevés.
- Les bailleurs exigent généralement un CDI et des revenus  $\geq 3$  fois le loyer.
- La pression touristique réduit l'offre locative à l'année.
- La concurrence étudiante accentue la tension sur les petites surfaces.
- Les T3 accessibles sont rares.

Le différentiel entre niveau de ressources et niveau d'exigence du marché crée une exclusion structurelle du parc privé, y compris pour des jeunes en emploi.

La résidence sociale n'est donc pas un dispositif de substitution à l'emploi, mais une réponse à une défaillance d'accessibilité du marché.

## Une réponse adaptée aux familles dans un contexte d'offre rare

La résidence comprend 6 T3 et 4 T2, permettant l'accueil :

- de familles monoparentales,
- de couples avec enfants,
- de jeunes actifs isolés.

Sur le territoire rochelais, les T3 abordables constituent l'un des segments les plus sous tension :

- Faible rotation dans le parc social,
- Rareté dans le parc privé à loyers compatibles avec les revenus modestes,
- Forte pression foncière liée à l'attractivité littorale.

Les familles monoparentales, particulièrement représentées, cumulent :

- revenus contraints,
- besoin d'une surface minimale,
- fragilité financière accrue.

Sans offre intermédiaire comme la résidence Jean Bart, ces ménages seraient durablement maintenus :

- en hébergement chez des tiers,
- en logement inadapté,
- ou dans des situations d'instabilité résidentielle.

## L'allongement des durées d'occupation : indicateur de blocage territorial

Durée moyenne d'occupation :

2024 : 11,81 mois | **2025 : 14,4 mois**

Cette augmentation n'est pas le signe d'un ralentissement des parcours, mais le reflet direct :

- de la saturation du parc social,
- de la sélectivité accrue du parc privé,
- de la rareté des logements familiaux accessibles.

## La résidence absorbe la tension du marché

Elle évite :

- les ruptures de parcours,
- les retours contraints chez les parents,
- les situations d'endettement ou d'impayés dans le parc privé,
- les demandes d'hébergement d'urgence.

Elle joue un rôle de stabilisation prolongée face à un marché bloqué.

**Les sorties principalement vers le parc social : révélateur structurel**

Les principales issues observées sont :

- Accès au parc social (majoritaire),
- Bail glissant,
- Maintien en logement suite séparation.

**Les sorties vers le parc privé sont marginales.**

Cela confirme que, pour ce public, le parc social reste la seule porte de sortie réellement sécurisée.

Dans un contexte où les délais d'attribution sont longs, la résidence devient un espace de régulation du temps d'attente.

## Conclusion

Les chiffres démontrent que la résidence sociale Jean Bart :

- Accueille un public inséré mais exclu du marché locatif classique.
- Compense les effets d'un marché immobilier littoral structurellement tendu.
- Absorbe la saturation du parc social.
- Sécurise les trajectoires de jeunes actifs et de familles monoparentales.
- Constitue un outil de régulation territoriale indispensable.

Dans le contexte Rochelais, elle ne relève pas uniquement d'une politique sociale, mais d'un enjeu d'équilibre territorial et économique.





# Accompagnement dispositif jeunes CCAS

Dans le cadre d'une convention partenariale, le CLLAJ.17 de La Rochelle assure l'accompagnement social de jeunes (18 – 25 ans) hébergés dans deux logements du dispositif jeunes CCAS.

Les deux logements sont meublés et situés :

- 270 avenue Carnot, Apt n°1, 17 000 La Rochelle. Il s'agit d'un grand studio meublé dont le CCAS est locataire principal. Le CCAS assure la gestion locative de cet appartement.
- 62 avenue Maréchal Juin, 17 000 La Rochelle. Il s'agit de T1 meublé dont le CLLAJ.17 est locataire principal. Le CLLAJ.17 assure la gestion locative de ce logement.

Les demandes de candidatures sont étudiées par le CCAS de La Rochelle. Les situations des jeunes sont discutées en CLIJ (Commission Locale d'Insertion des Jeunes). Le jeune rencontre les référents du dispositif jeunes CCAS et un référent du CLLAJ.17. Ce moment permet d'informer ou de confirmer une entrée dans un appartement, d'expliquer le cadre de l'accompagnement et le rôle de chaque structure avant toute entrée en logement.

L'accompagnement social effectué par le CLLAJ.17 a pour objectif de trouver une solution de logement ou d'hébergement adaptée à la situation du ou des jeunes bénéficiant du dispositif.

### Un accompagnement global est proposé :

Accompagnement dans les démarches administratives :

- Actualisation de la situation du jeune (Centre des impôts, Santé ...) et ouverture des droits,
- Inscription et/ou actualisation des demandes dans le parc public.

Accompagnement dans la gestion financière : Travail sur le budget lié au logement et anticipation d'un futur budget.

- Lien avec les référents du dispositif jeune, des partenaires sociaux et avec ceux de l'insertion professionnelle.
- Accompagnement à l'accès au logement autonome (Financement, ouverture des droits, etc...).

Cet accompagnement est indispensable pour permettre aux jeunes de rester dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

De plus, il permet un apprentissage à l'autonomie indispensable pour accéder au logement de droit commun.

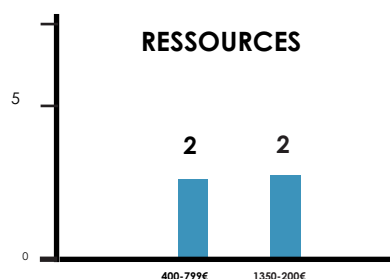
## En quelques chiffres

### ● Profil des jeunes



4 jeunes célibataires sans enfant	3	1	18 - 21ans	4
-----------------------------------	---	---	------------	---

EMPLOI	
Emploi précaire	1
Emploi durable	1
demandeur d'emploi indemnisé	1
Formation	1



### ● Situations logement à la demande

Sans logement	Hébergement structure d'urgence /CADA
2	2

## Durée d'hébergement et solutions trouvées

SITUATION JEUNES	DURÉE D'HÉBERGEMENT	SOLUTIONS TROUVÉES
Situation 1	6 mois	Refus proposition de logement/hébergement chez des tiers
Situation 2	10 mois	Accès hébergement dispositif BPI - de 26 ans
Situation 3	11 mois	Accès logement temporaire CLLAJ.17
Situation 4	7 mois	Accès Intermédiation locative CLLAJ.17

Dans le cadre du partenariat avec le CCAS, le CLLAJ 17 a assuré l'accompagnement de 4 jeunes au sein du dispositif « jeunes CCAS », grâce à la mise à disposition de 2 studios. Le public accompagné se composait de trois hommes et d'une femme.

Parmi ces jeunes, trois sur quatre étaient issus de CADA ou anciens mineurs non accompagnés, nécessitant un accompagnement administratif renforcé (droits au séjour, ouverture de droits sociaux, démarches d'insertion). Ces situations confirment la nécessité d'un suivi soutenu et individualisé, en particulier pour sécuriser les parcours résidentiels et professionnels.

L'accès à l'emploi demeure fragile et souvent instable, ce qui entraîne un allongement des durées d'hébergement, faute de solutions de sortie rapides et adaptées.

Le dispositif joue néanmoins pleinement son rôle de sas dans le parcours résidentiel : sur les quatre jeunes accompagnés, deux ont accédé à une solution via le CLLAJ 17, et un autre a été orienté vers une structure d'hébergement adaptée.

Ces orientations montrent que le dispositif constitue une étape intermédiaire essentielle, tout en soulignant la nécessité de poursuivre l'accompagnement vers l'autonomie.

La situation de la jeune femme accompagnée illustre particulièrement l'impact du dispositif : son entrée en studio lui a permis de quitter un environnement familial très conflictuel, de retrouver un cadre de vie stable et sécurisant, et de s'inscrire durablement dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Enfin, le co-accompagnement avec le CCAS constitue une réelle plus-value. Il permet une réponse coordonnée et réactive face à des situations complexes, parfois marquées par l'urgence sociale ou résidentielle, et renforce la pertinence des solutions proposées.



# **Projet FNAVDL Formation, Emploi et Accompagnement**

## Rappel du cadre et des objectifs du dispositif

Le dispositif s'inscrit dans le cadre du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), cofinancé par l'État et les bailleurs sociaux, visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de publics en situation de fragilité.

Le projet « Formation, Emploi et Accompagnement » repose sur un partenariat structurant entre :

- le CLLAJ.17 (accompagnement social),
- Immobilière Atlantic Aménagement (mobilisation du parc social),
- l'entreprise ALSTOM (formation et insertion professionnelle),
- le centre de formation AKKODIS.

### Objectif principal

Permettre à de jeunes stagiaires ou apprentis en formation industrielle de sécuriser leur parcours professionnel en levant le frein du logement, grâce à :

- un accès à un logement temporaire adapté à leurs ressources,
- un accompagnement individualisé vers l'autonomie,
- la préparation à un relogement pérenne en logement autonome de droit commun.

### Données quantitatives 2025

#### Jeunes accompagnés

- 7 jeunes accompagnés au total depuis le démarrage
- 4 jeunes accompagnés en 2025
- 3 sorties vers un logement autonome via IAA en 2025
- 1 accompagnement toujours en cours
- 3 nouveaux jeunes intégrés en septembre 2025
- 1 rupture de contrat (AKKODIS) et sortie anticipée du logement

#### Durée des accompagnements 2025

- 6 mois
- 7 mois
- 8 mois
- 1 accompagnement en cours (démarré en avril 2025)

L'accompagnement proposé par le CLLAJ.17 s'est articulé autour de plusieurs axes structurants :

#### Accès au logement

Signature des contrats d'hébergement et d'accompagnement  
Ouverture des compteurs et assurance habitation  
Constitution des demandes APL  
Dépôt et suivi des demandes de logement social  
Mobilisation du FSL, FAJ, Loca-Pass selon les situations

#### Gestion budgétaire

Élaboration et réajustement des budgets liés au logement  
Anticipation des charges locatives  
Travail sur les périodes de transition (fin de stage, CDI, fermeture estivale)

#### Savoir-habiter

Visites à domicile régulières  
Médiation bailleur en cas de dysfonctionnements techniques  
Entretien du logement  
Appropriation des droits et devoirs du locataire

#### Autonomie administrative

Soutien aux démarches CAF  
Recensement  
Gestion bancaire  
Démarches de santé  
Construction progressive de l'autonomie administrative

## Résultats qualitatifs 2025

### Sécurisation des parcours de formation

Le logement n'a pas constitué un frein à l'entrée en formation.

Les jeunes ont pu :

- intégrer leur poste sereinement,
- se concentrer sur leur apprentissage,
- stabiliser leur situation administrative et budgétaire.
- Accès au logement autonome

#### En 2025 :

- 3 jeunes ont accédé à un logement autonome via le parc IAA
- 1 projet de bail glissant est envisagé en 2026
- 1 relogement suite à sinistre a été géré en urgence avec efficacité partenariale

L'accès au logement autonome constitue un indicateur fort de réussite du dispositif.

### Stabilisation professionnelle

- Signature de CDI (dont un en juin 2025)
- Maintien dans la formation malgré les difficultés financières
- Projection positive vers un parcours résidentiel durable

### Actions correctives mises en œuvre

#### Modification du statut locatif

En première année, le CLLAJ était locataire en titre.

Pour fluidifier les procédures, désormais, les jeunes seront attributaires directs du logement.

#### Objectif :

- réduire les intermédiaires,
- raccourcir les délais,
- responsabiliser davantage les jeunes.

### Impact territorial du dispositif

Ce projet démontre l'efficacité d'un maillage partenarial fort entre :

- secteur économique,
- bailleur social,
- opérateur d'accompagnement social.

Il répond à un enjeu majeur du territoire rochelais :

- Articuler formation industrielle, emploi local et accès au logement.
- Le dispositif constitue :
- un levier d'insertion socio-professionnelle,
- un outil de sécurisation des parcours jeunes,
- un modèle reproductible pour d'autres secteurs en tension.

## CONCLUSION

L'année 2025 confirme la pertinence du dispositif FNAVDL « Formation, Emploi et Accompagnement ».

Malgré des ajustements nécessaires en matière de coordination, le projet a permis :

- la sécurisation de parcours de formation,
- l'accès effectif à un logement autonome pour plusieurs jeunes,
- la consolidation d'un partenariat stratégique sur le territoire.

Le logement apparaît clairement comme un levier d'insertion et non comme une contrainte, lorsque l'accompagnement social est adapté, individualisé et coordonné.



# Dispositif “SÛR DE TOIT” Hébergement

Jeunes Mission Locale de la Rochelle-Ré-Pays d’Aunis

Le dispositif « **SÛR DE TOIT** » s'inscrit dans une dynamique partenariale étroite entre le CLLAJ.17 et la Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis, visant à répondre aux difficultés d'accès au logement rencontrées par les jeunes en parcours d'insertion.

Ce partenariat repose sur une complémentarité des interventions :

- la Mission Locale assure le repérage, l'accompagnement socio-professionnel et l'orientation des jeunes,
- le CLLAJ.17 mobilise son expertise en matière d'accès au logement et propose des solutions d'hébergement temporaire adaptées.

Dans ce cadre, le dispositif « SUR DE TOIT » constitue un outil opérationnel permettant de sécuriser les parcours des jeunes en situation de fragilité, en leur offrant une solution d'hébergement transitoire tout en favorisant la construction d'un projet résidentiel durable.

Le présent bilan 2025 vise à analyser la mise en œuvre du dispositif au regard des objectifs définis dans la convention, en s'appuyant sur les données relatives aux jeunes accompagnés, leurs situations et les solutions mobilisées à l'issue de leur parcours.

### **Profil des jeunes accompagnés**

En 2025, le dispositif a permis l'accompagnement de 5 jeunes célibataires, majoritairement masculins (4 hommes pour 1 femme), confirmant une tendance déjà observée sur ce type de dispositif d'urgence et d'insertion.

La tranche d'âge est relativement homogène :

- 2 jeunes de 18 à 21 ans
- 3 jeunes de 22 à 25 ans

Ce public correspond pleinement à la cible du dispositif telle que définie dans la convention : jeunes en phase d'insertion socio-professionnelle nécessitant un soutien renforcé en matière de logement.

### **Situation socio-professionnelle**

Les jeunes accompagnés présentent une relative insertion dans l'emploi, mais avec des niveaux de stabilité variables :

- 1 jeune en contrat d'alternance
- 2 en emploi précaire
- 2 en emploi durable

Ces données montrent que :

100 % des jeunes disposent d'un lien avec l'emploi, ce qui correspond aux attendus du dispositif. Toutefois, 40 % restent en situation de précarité professionnelle, ce qui impacte directement leur accès et leur maintien dans le logement autonome.

### **Situation de logement à l'entrée**

Les situations initiales illustrent une fragilité résidentielle marquée :

- 1 jeune sans solution de logement
- 2 hébergés chez des tiers
- 2 en situation transitoire (FJT, résidence étudiante, etc.)

Aucun jeune n'était en logement autonome à l'entrée, ce qui confirme :

la pertinence du dispositif comme réponse à des situations de rupture ou de non-accès au logement son rôle de sas sécurisant vers un parcours résidentiel.

## Ressources des jeunes

Les ressources mensuelles sont globalement faibles :

- 1 jeune entre 400 et 799 €
- 4 jeunes entre 800 et 1349 € (proche SMIC)

Ces niveaux de revenus :

- limitent fortement l'accès au logement de droit commun
- justifient pleinement l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif
- confirment l'adéquation avec les publics visés par la convention (jeunes aux ressources modestes)

## Parcours et sorties du dispositif

Durée moyenne de séjour : 4 mois

Cette durée relativement courte traduit :

- une fonction de réponse rapide et temporaire
- une logique de mise à l'abri avec orientation active vers des solutions pérennes

## Solutions de sortie

- 2 jeunes orientés vers des dispositifs d'hébergement du CLLAJ.17
- 1 jeune vers une solution FJT
- 

(2 situations encore en cours)

Ces éléments montrent :

- une mobilisation effective du réseau partenarial
- une progression dans les parcours résidentiels, même si l'accès direct au logement autonome reste limité

## CONCLUSION

Le dispositif « SUR DE TOIT » confirme en 2025 son rôle de levier essentiel dans la prise en charge des jeunes en difficulté de logement, en apportant une réponse rapide et adaptée.

Malgré un volume limité de bénéficiaires, les résultats démontrent :

- une adéquation avec les besoins du public cible
- une efficacité dans la mise en sécurité des parcours
- une dynamique d'orientation vers des solutions durables, à renforcer



# Résidence Habitat Jeune “Simone VEIL”

## La résidence sociale FJT "Simone VEIL" a ouvert ses portes au 1er septembre 2018 sur la commune de Jonzac.

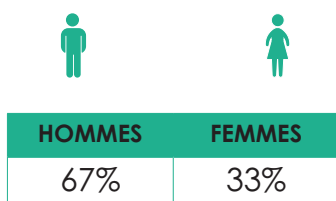
Elle est destinée à des jeunes de 16 à 30 ans, célibataires, en couple, avec ou sans enfants. Pour se faire, elle est composée de 28 logements (soit 43 places) répartis de la manière suivante :

- 4 T1 (soit 1 pièce principale inférieure à 20 m<sup>2</sup> avec un coin kitchenette)
- 13 T1bis (soit 1 pièce principale supérieur à 20m<sup>2</sup> avec un coin kitchenette)
- 7 T2 (soit 2 pièces principales avec cuisine séparées, entre 46 et 60m<sup>2</sup>)
- 4 T3 (soit 3 pièces principales avec 1 cuisine séparée, entre 60 et 74 m<sup>2</sup>)
- 1 salle d'animation avec un coin cuisine collective et 1 bureau pour l'équipe éducative.

L'une des spécificités de la Résidence Simone Veil est d'accueillir une partie des jeunes effectuant leur formation scolaire au campus des métiers de Saint Germain de Lusignan, grâce à quatre logements pouvant accueillir chacun 2 colocataires par semaine.

65 jeunes ont été logés au sein du Foyer de Jeunes Travailleurs sur cette année 2025. On constate le même nombre de jeunes logés au sein du FJT cette année que l'année passée.

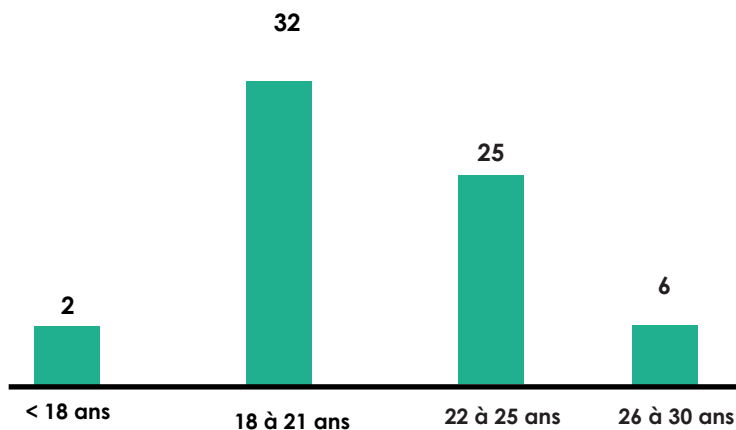
### ► Répartition par sexe



### ● Situation familiale / Ménages

Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
46	10	2	3

### ► Age des jeunes



### ► Prescripteurs

AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Autres partenaires Emploi	Associations secteur social	Mission Locale	Collectivité locale
25	1	7	13	18	1

## ► Origine géographique



Agglomération Haute Saintonge	61
Département 17	3
Autres départements de la région	1

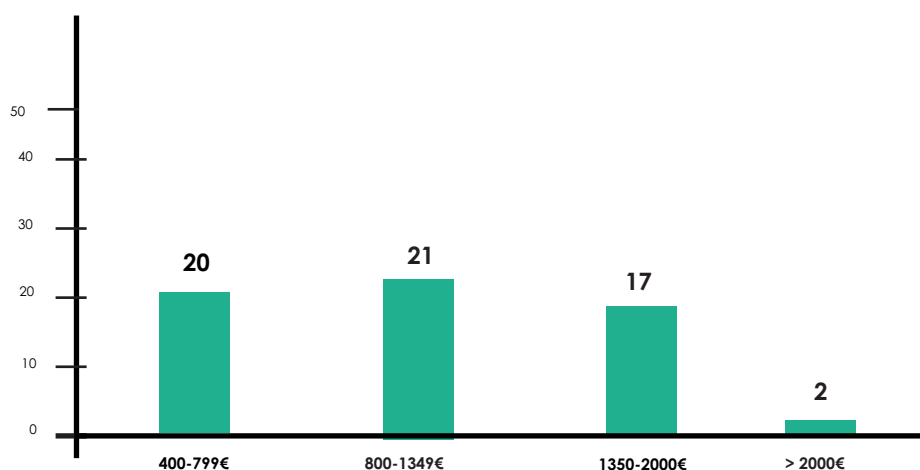
## ► Niveau scolaire

Infra CAP-BEP	CAP-BEP validé	Niveau BAC	Études supérieures
14	32	16	3

## ► Situations professionnelles des jeunes

Alternance	16
Emploi Précaire	16
Emploi durable	6
Demandeur d'emploi	20
Service civique	2
CEJ	5

## ► Ressources par Ménages



## ► Situations logement à la demande

	Hébergement parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
	28	22	1	12

## ► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL
Accès parc social	3
Accès Parc privé	8
Accès d'hébergement d'urgence	1
Accès dispositifs hébergement CLLAJ.17	6
Accès solution transitoire autres gestionnaires	2
Hébergement chez des tiers	2
Fin d'hébergement - Perte de contact	1
Maintien en logement (séparation)	2
Retour chez les parents	5

Moyenne d'occupation : 11 mois



**En 2025, le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) a accompagné 65 jeunes correspondant à 61 ménages.**

Ce volume d'activité confirme la place structurante du dispositif dans la sécurisation des parcours résidentiels des jeunes du territoire, en particulier pour ceux engagés dans une phase de transition vers l'autonomie.

Le public accueilli est majoritairement composé de jeunes âgés de 18 à 25 ans : près de 88 % des résidents ont moins de 26 ans. Cette donnée positionne clairement le FJT comme un dispositif d'entrée dans l'autonomie résidentielle, intervenant à un moment charnière du parcours des jeunes adultes. La structure accueille principalement des personnes seules (75 % des ménages), mais la présence de familles monoparentales reste significative, représentant 16 % des situations. Cette tendance s'inscrit dans une évolution plus large observée par le CLLAJ, marquée par une augmentation des demandes d'hébergement émanant de jeunes parents isolés. Ces situations impliquent des besoins spécifiques en matière d'accompagnement socio-éducatif, notamment en termes de soutien à la parentalité, d'organisation du quotidien et d'accès aux droits.

Par ailleurs, 25 % des jeunes accueillis présentent un parcours en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou un statut de Mineur Non Accompagné, ancien ou actuel. Cette proportion souligne le rôle du FJT comme outil de stabilisation pour des jeunes ayant connu des ruptures institutionnelles ou familiales. Pour ces publics, l'accès à un logement temporaire sécurisé, associé à un accompagnement socio-éducatif, constitue un levier essentiel de prévention des situations de précarité résidentielle et d'isolement social.

Le niveau de qualification des jeunes accueillis demeure globalement modeste : 71 % disposent d'un niveau de formation équivalent ou inférieur au CAP/BEP. Cette caractéristique constitue un facteur de fragilité dans l'accès à l'emploi durable. Néanmoins, la situation professionnelle des résidents traduit une dynamique d'insertion : plus d'un jeune sur deux est en emploi ou engagé dans une formation en alternance. Le FJT joue ainsi un rôle de soutien dans la consolidation de parcours professionnels en construction, en permettant aux jeunes de sécuriser leur situation résidentielle pendant cette phase d'insertion.

Toutefois, l'accès à un emploi stable reste un enjeu majeur. Les opportunités professionnelles sur le territoire se caractérisent souvent par leur caractère saisonnier, leur faible niveau de rémunération ou leur forte spécialisation. Les jeunes accompagnés par le CLLAJ<sup>17</sup>, souvent peu diplômés et disposant d'une expérience professionnelle limitée, rencontrent des difficultés à répondre aux exigences du marché du travail local.

À cela s'ajoute la question de la mobilité : certaines solutions d'insertion, comme les chantiers d'insertion, sont situées à distance de Jonzac, ce qui limite leur accessibilité pour des jeunes ne disposant pas de permis de conduire ou de véhicule. Ces contraintes contribuent à des parcours professionnels discontinus et à une insertion progressive, marquée par des alternances entre périodes d'activité et d'inactivité.

Les ressources financières des résidents apparaissent néanmoins relativement stabilisées au regard d'autres dispositifs d'accompagnement. Ainsi, 37 % des jeunes disposent de revenus inférieurs ou équivalents au SMIC, tandis qu'aucun ménage ne perçoit moins de 400 € par mois. Ce niveau de ressources garantit une solvabilité minimale compatible avec l'accès au FJT et permet d'inscrire l'accompagnement dans une dynamique d'autonomisation budgétaire.

L'analyse des situations résidentielles à l'entrée met en évidence une forte précarité des conditions d'hébergement initiales. Avant leur arrivée au FJT, 43 % des jeunes vivaient au domicile parental, 34 % étaient hébergés par des tiers, 18 % se trouvaient dans des situations de logement transitoires et 3 % étaient sans solution de logement. Ces données confirment que le FJT intervient principalement dans des moments de rupture ou de transition résidentielle, notamment lors du départ du domicile familial ou à la suite d'un hébergement subi. Les motifs de demande reflètent cette réalité : 67 % des sollicitations sont liées à un besoin de logement, tandis que 26 % sont motivées par des raisons professionnelles, notamment l'accès ou le maintien dans l'emploi.

La durée moyenne d'occupation des logements s'établit à 11 mois en 2025, en augmentation par rapport aux années précédentes. Cette évolution s'explique notamment par les difficultés rencontrées par les jeunes pour stabiliser leur situation professionnelle, accéder à la mobilité (obtention du permis de conduire et acquisition d'un véhicule) et trouver un logement sur le marché locatif. Dans ce contexte, le FJT remplit pleinement sa fonction d'espace de stabilisation progressive, permettant aux jeunes de consolider leurs ressources, leur situation administrative et leur autonomie budgétaire avant d'accéder à un logement autonome.

Malgré ces contraintes, 16 % des jeunes ont accédé à un logement en 2025, dans le parc public ou privé, avec une progression notable des orientations vers le parc social. Cette évolution résulte notamment du renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire ainsi que de la mise en place d'une demande de logement social dès l'entrée au FJT. Cette démarche permet d'anticiper les sorties et de favoriser des parcours résidentiels plus fluides vers le logement autonome.

Les équipes font également face à des enjeux croissants en matière de mobilisation vers l'emploi. Le rapport au travail constitue aujourd'hui une question centrale dans l'accompagnement, certains jeunes exprimant des difficultés à s'inscrire durablement dans une dynamique professionnelle. Par ailleurs, les problématiques liées au vivre-ensemble apparaissent plus fréquentes au sein de la résidence, notamment en matière de gestion des conflits, de tolérance et de respect du cadre collectif.

Dans un contexte de tension croissante sur le marché locatif, le FJT demeure un outil essentiel de sécurisation des parcours résidentiels des jeunes. En articulant hébergement temporaire et accompagnement socio-éducatif, il permet de soutenir la construction progressive de l'autonomie et de favoriser l'accès à un logement durable.

## Animation collective

L'animation collective du FJT de Jonzac constitue un levier central du projet socio-éducatif.

Elle vise à :

- Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement
- Soutenir l'autonomie et la responsabilisation
- Accompagner la parentalité
- Encourager l'ouverture culturelle et citoyenne
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux

L'animation s'est structurée autour de trois modalités complémentaires :

- Des ateliers réguliers au sein de la résidence
- Des actions partenariales sur le territoire
- Des projets structurants en cours de développement

**Santé et bien-être** : un socle fédérateur

### Le projet « De la ferme à l'assiette »

Les ateliers cuisine constituent l'action la plus mobilisatrice.

Objectifs :

- Développer l'autonomie alimentaire
- Sensibiliser à l'équilibre nutritionnel
- Favoriser les temps de convivialité
- Valoriser les cultures des résidents
- Initier une réflexion sur les circuits courts

Chaque atelier mobilise entre 3 à 8 participants par séance.

Les repas partagés, goûters familiaux et productions à emporter ont permis de toucher indirectement un public plus large que les seuls participants.

L'atelier « poulet mafé » porté par un résident a notamment permis une valorisation culturelle et un travail implicite de lutte contre les préjugés.

Un partenariat avec des producteurs locaux (dont la ferme communale de Pons) est en perspective pour 2026.

### Activité physique et découverte sportive

L'activité sportive a été abordée sous l'angle de la découverte et de la mixité :

- Multisports en extérieur
- Séances d'initiation au badminton (partenariat club local)
- Sorties sport professionnel (hockey sur glace à Bordeaux, handball à Saintes)
- Promenades nature (mer, forêt)

Ces actions ont mobilisé entre 3 et 8 jeunes selon les temps.

Au-delà de l'activité physique, ces sorties permettent :

- L'ouverture à de nouveaux environnements
- La socialisation
- La rupture avec le quotidien résidentiel
- Un projet d'atelier réparation de vélos et de balades familiales est à l'étude.

## Prévention santé

Des actions ciblées ont été menées en partenariat avec :

- Le CIDFF (conférence sur la vie amoureuse et sexuelle à l'ère du numérique)
- La CPAM (action « Mes tip's santé »)
- La mobilisation reste modeste (2 à 3 participants), illustrant la nécessité de travailler les formats d'intervention pour éviter la perception de discours institutionnel descendant.

Une semaine dédiée à la santé mentale est en préparation pour 2026, avec plusieurs partenaires du territoire.

## Culture : un axe à consolider

La dynamique culturelle reste à structurer davantage.

### Accès aux ressources culturelles locales

Un partenariat actif avec la médiathèque de Jonzac permet :

- Des visites accompagnées
- La création d'un espace lecture et jeux au sein du FJT
- La découverte de la Micro-Folie
- La mobilisation demeure moyenne (4 participants), mais le partenariat renforce l'ancrage territorial du FJT.

### Ciné-débats

Un ciné-débat mensuel a été mis en place.

Au-delà de l'accès au cinéma, ces temps constituent des espaces d'expression sur les thématiques sociales (genre, travail, émancipation).

## Projets en développement

Deux projets structurants sont en cours :

- Parcours « école du spectateur » (musique, théâtre, arts mêlés)
- Réfection artistique de la salle d'animation en partenariat avec une artiste plasticienne

L'enjeu 2026 sera de passer d'une logique de consommation culturelle à une logique de participation et de création.

## Soutien à la parentalité : une priorité affirmée

Le FJT accueille plusieurs jeunes familles. L'animation collective intègre pleinement cette réalité.

### Aménagement d'un espace parents-enfants

Un espace modulable a été créé dans la salle d'animation (mobilier, jeux, matériel créatif).

Les mercredis sont prioritairement dédiés aux familles.

Actions réalisées :

- Ateliers créatifs et contes
- Décorations collectives
- Goûter de Noël (12 jeunes dont 3 familles)

### Sorties familiales

Les sorties de loisirs constituent un levier éducatif important :

- Family Fun Park
- Marché de Noël de Royan
- Sortie cinéma (projection de Zootopie)

Ces temps permettent :

- L'apprentissage des codes sociaux
- Le renforcement du lien parent-enfant
- La mixité entre résidents
- Favoriser davantage l'initiative des résidents 3.3. Projet « Café poussettes »

Un projet à l'échelle du quartier est rédigé afin de créer un espace informel d'échanges entre jeunes parents. Sa mise en œuvre dépendra de l'appui partenarial en 2026.

## Citoyenneté : structurer l'engagement

**Conseil de Vie Sociale**, le CVS constitue un espace de démocratie interne.

Animation en binôme (animation socio-éducative / accompagnement logement)

Un travail spécifique est mené pour transformer les réclamations en dynamiques de projet.

Le prochain CVS intégrera l'élection des représentants et une sensibilisation à l'engagement citoyen par un élu local.

L'objectif à moyen terme est d'inscrire le passage au FJT dans un véritable parcours d'engagement associatif.

### Participation à des actions territoriales

Des résidents ont participé :

- À une journée partenariale organisée par l'URHAJ
- À une journée de lutte contre les violences faites aux femmes

Bien que la mobilisation soit limitée (2 participants par action), la participation du FJT à ces dynamiques renforce sa visibilité territoriale.

### Environnement : sensibiliser sans injonction

La dimension environnementale est abordée de manière transversale.

### Consommation responsable

Le projet « De la ferme à l'assiette » intègre la question des produits frais et de saison.

Un partenariat avec la recyclerie « Glanerie du Moulin » permet :

- L'acquisition de mobilier de seconde main
- La sensibilisation au réemploi

Un atelier « produits ménagers maison » a également été organisé (6 participants).

### Jardin partagé

Le jardin partagé, lancé au printemps, connaît un essoufflement de mobilisation

Une réorientation est envisagée :

- Moins d'objectifs de production
- Plus de convivialité
- Utilisation comme support d'événements collectifs

## Conclusion : consolider la dynamique socio-éducative du FJT

L'année 2025 confirme le rôle du FJT de Jonzac comme un espace de transition structurant pour les jeunes engagés dans un parcours d'autonomie résidentielle, sociale et professionnelle.

Au-delà de la fonction d'hébergement temporaire, le dispositif constitue un cadre éducatif permettant d'accompagner des trajectoires souvent marquées par des ruptures ou des situations de précarité.

L'animation collective apparaît comme un levier essentiel de cet accompagnement.

Les actions menées ont permis de favoriser la socialisation des résidents, de soutenir les dynamiques d'entraide et de proposer des espaces d'expérimentation favorisant l'autonomie. Les thématiques abordées — alimentation, santé, sport, culture, parentalité, citoyenneté ou environnement — témoignent d'une volonté d'inscrire l'accompagnement dans une approche globale du parcours des jeunes.

Toutefois, l'année met également en lumière plusieurs enjeux. La mobilisation des résidents reste variable selon les actions, révélant la nécessité d'adapter en permanence les formats d'intervention aux attentes et aux modes d'engagement des jeunes.

Les professionnels observent notamment une évolution des rapports à la participation, marqués par une demande d'activités plus concrètes, expérientielles et porteuses de sens immédiat.

Dans ce contexte, les orientations pour les années à venir viseront à renforcer les dynamiques participatives, à soutenir davantage les initiatives des résidents et à développer des partenariats territoriaux favorisant l'ouverture du FJT sur son environnement.

Les projets en cours, qu'il s'agisse du développement d'actions culturelles participatives, du projet « Café poussettes » ou encore de la semaine dédiée à la santé mentale, s'inscrivent pleinement dans cette perspective.

Ainsi, le projet socio-éducatif du FJT de Jonzac continuera à se structurer autour d'un objectif central **“permettre aux jeunes de construire progressivement leur autonomie, tout en leur offrant un cadre sécurisant, des espaces d'expression et des opportunités d'engagement dans la vie collective et citoyenne”**.

03



# Accompagnement Social Lié au Logement

---

**ASLL-LEU**

Les objectifs de l'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) contribuent à la mise en œuvre des orientations du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées).

Pour les mesures exercées par le CLLAJ.17, le public bénéficiaire est composé uniquement de jeunes de moins de 30 ans :

- Confrontés à un cumul de difficultés liées à l'habitat,
- Sans aucun logement ou menacés d'expulsion sans relogement,
- Logés dans des habitations ne présentant pas les caractères d'un logement décent,
- Hébergés ou logés temporairement,
- Menacés d'expulsion.

Le dispositif ASLL a 3 objectifs principaux : l'évaluation d'un projet logement, l'accès et le maintien en logement autonome.

L'objectif 2025 était de 232 mois mesures ASLL pour le CLLAJ.17 réparties en trois territoires : La Rochelle (72), Île d'Oléron - Rochefort (60) et Haute-Saintonge (100).

mois mesures ont été réalisées en 2025.

Le CLLAJ.17 gère également mesures 3 ASLL/LEU sur le département de la Charente Maritime.

## 56 ménages accompagnés

TERRITOIRE	MOIS/MESURES RÉALISÉS	MÉNAGES ACCOMPAGNÉS
La Rochelle	57	13
Haute Saintonge	100	28
Île d'Oléron/Rochefort Océan	64	15
<b>CLLAJ.17</b>	<b>220</b>	<b>56</b>

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS ASLL - CLLAJ.17**

<b>ASLL CLLAJ.17 17</b>			
	<b>Territoire</b>	<b>Nombre de mesures</b>	<b>Nombre de mois mesures d'accompagnement</b>
<b>Nombre de mesures dont l'accompagnement a été effectué au cours dans l'année</b>	La Rochelle	13	57
	Haute Saintonge	28	100
	Rochefort Océan Île d'Oléron	15	64
<b>Dont primo orientation</b>	La Rochelle	11	
	Haute Saintonge	24	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	13	
<b>Dont renouvellement</b>	La Rochelle	2	
	Haute Saintonge	4	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	2	

		<b>La Rochelle</b>	<b>Haute Saintonge</b>	<b>Rochefort Océan Île d'Oléron</b>
<b>Composition familiale</b>	Homme seul	7	6	10
	Femme seule	2	7	4
	Famille monoparentale	2	4	-
	Couple avec ou sans enfant	2	8	1
<b>Nombre d'adultes par tranches d'âges</b>	Moins de 30 ans	15	32	15
	30-60 ans	-	1	-
	Plus de 60 ans	-	-	-
<b>Nombre de ménages selon la ressource principale</b>	Salaires	9	15	11
	RSA/prime d'activité/ chômage	2	18	4
	Retraite	-	-	-
	AAH – Pension Inv.	2	-	-
<b>Nombre de RDV effectués</b>	Physiques	117	178	136
	Téléphoniques	87	85	173

## ► Les orienteurs à l'origine de la demande

TERRITOIRES	CLLAJ.17	Mission Locale	Délégation territoriale
LA ROCHELLE	11	1	1
HAUTE SAINTONGE	24		1
ÎLE D'OLÉRON	12		
ROCHEFORT OCÉAN	3		

## ► Origine géographique

### ● LA ROCHELLE



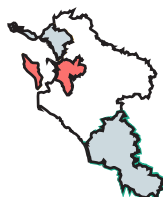
LA ROCHELLE	12
dont 2 issus des QPV	
CDA	1

### ● HAUTE SAINTONGE



Jonzac	12
Montendre	1
Mirambeau	4
Montguyon	1
Saint Genis	3
Pons	1
Saint Aigulin	1
Archiac	1
Chevanceaux	1

### ● ÎLE D'OLÉRON - ROCHEFORT OCÉAN



Agglomération Rochefort Océan	12
Saint Georges d'Oléron	2
Château d'Oléron	1

## ► Les Situations au regard du logement

TERRITOIRES	Logement privé	Logement public	Hébergement
LA ROCHELLE			
HAUTE SAINTONGE	19	4	2
ÎLE D'OLÉRON	1	1	1
ROCHEFORT OCÉAN	8	1	3
<b>TOTAL</b>			

## ► Objectif de la demande

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Accès au logement	10	17	1	10
Maintien dans le logement	1	3	1	-
Évaluation de projet hébergement/logement	2	8	1	3

## ► Les mesures terminées et les arrêts anticipés - les demandes de renouvellement

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Mesures terminées	7	17	3	11
Arrêt anticipé	-	2		1
Renouvellement	-	3	1	6

## ■ Bilan des rencontres, pour les mesures terminées au cours de l'année

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Moyenne mois d'accompagnement/bénéficiaire	4,5	5,25		

		La Rochelle	Haute Saintonge	Rochefort Océan Île d'Oléron
Nombre de RDV effectués	Physiques	117	178	136
	Téléphoniques/Mail	87	85	173

## Bilan qualitatif

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) proposé par le CLLAJ 17 s'inscrit dans une logique d'accompagnement global visant à sécuriser les parcours résidentiels des jeunes de moins de 30 ans.

Il mobilise une approche individualisée, contractualisée et évolutive, adaptée aux besoins de chaque situation.

## TERRITOIRE DE LA ROCHELLE

Sur le territoire de La Rochelle, les mesures ASLL sont majoritairement mobilisées dans une logique de premier accès au logement autonome.

L'accompagnement se concentre principalement sur :

- **la gestion budgétaire**, avec un travail pédagogique sur l'anticipation des dépenses, la mise en place d'outils de suivi et le traitement des dettes,
- **l'accès aux droits et la gestion administrative**, fortement impactés par la dématérialisation (création de comptes, suivi CAF, impôts, santé),
- **l'appropriation du logement**, notamment lors de la première installation (énergie, assurance, entretien, organisation du quotidien).

L'accompagnement vise prioritairement le développement de l'autonomie des jeunes, avec une adaptation des outils et des modalités selon les capacités de chacun.

### Sur les 7 mesures terminées

- **Objectifs atteints (4 situations)**

3 mesures d'accès au logement :

Entrées effective dans le logement, démarches administratives réalisées, et appropriation satisfaisante du logement, capacité à se maintenir à court terme.

1 mesure diagnostic :

évaluation complète, définition d'un projet logement cohérent et orientation adaptée avec relais effectif.

Les objectifs sont atteints lorsque l'accès est sécurisé et que les bases de l'autonomie sont posées.

- **Objectifs partiellement atteints (3 situations)**

3 mesures d'accès : logement intégré et démarches réalisées, mais fragilité budgétaire persistante, et autonomie administrative incomplète, risque à moyen terme.

1 mesure diagnostic :

orientation pertinente proposée, mais non suivie par la personne (défaut d'adhésion).

Les objectifs techniques sont atteints, mais l'appropriation reste partielle.

- **Objectifs non atteints**

Pas de situation totalement en échec, mais certaines situations fragiles pouvant nécessiter un relais.

## **Les actions mises en œuvre (types d'accompagnements, atteinte des objectifs, difficultés rencontrées en cours d'accompagnement, ...)**

Les principales actions menées auprès de notre public sont :

### **Dans le cadre d'un accès :**

#### **Actions liées à la gestion financière :**

- Apprentissage de la gestion du budget et de l'anticipation des dépenses : plusieurs supports peuvent être mis en place (compte par internet, tableur Excel, cahier) et sont adaptés à chaque personne,
- Facilitation de la gestion avec la mise en place de prélèvements automatiques pour les charges courantes et pour les remboursements de dettes, explication des virements sur l'application du téléphone,
- Traitement des dettes : plan d'apurement à l'amiable si la situation le permet ou dossier de surendettement,
- Accompagnement aux dépenses de la vie quotidienne.
- Prise de contact avec la banque, si besoin

#### **Actions liées à la gestion administrative :**

- Démarches administratives liées à l'accès à un logement (assurance ; souscription énergie, changements adresse...)
- Classement des papiers,
- Suivi des déclarations de ressources
- Suivi des situations administratives : lien avec préfecture, mairie...,
- Explication des courriers reçus et démarches à suivre,
- Ouverture des droits auxquels peuvent prétendre les personnes,
- Création des divers comptes en ligne et suivi (impots.gouv, Caf.fr, Ameli.fr, ANEF, ANTS, client EDF ou autres...)

#### **Actions liées au soutien à l'appropriation et l'aide à l'installation :**

- Explication et accompagnement dans : ouverture des compteurs d'énergie, prise d'une assurance habitation, présence pour la signature du bail et/ou de l'état des lieux,
- Evaluation et constitution des demandes possibles pour le financement du mobilier,
- Mise en relation avec les services du territoire.
- Veille à la précarité énergétique et gestion des dépenses énergétiques
- Veille à l'entretien du logement
- Veille au « bien vivre chez soi » et investissement du logement

L'objectif principal étant d'autonomiser les personnes dans la réalisation des actions.

### **Dans le cadre du maintien dans le logement :**

#### **Actions liées au soutien à la médiation bailleurs**

- Lien avec service tranquillité et /ou social et/ou recouvrement
- Lien avec bailleur privé/public et médiation
- Lien avec gardiens ; voisinage
- Mise en place échéancier / dossier surendettement

#### **Actions liées à l'évaluation de la capacité du ménage et réalisation des objectifs**

- Evaluation sociale et diagnostic de la situation globale : capacité économique, physique ; psychologique etc, à se maintenir en logement
- Orientation ou recherche solution relogement adapté si maintien non envisageable
- Actions liées à la gestion administrative :
- Ouverture des droits auxquels peuvent prétendre les personnes,
- Création des divers comptes en ligne et suivi (impots.gouv, Caf.fr, Ameli.fr, ANEF, ANTS, client EDF ou autres...)
- Classement des papiers
- Explication des courriers reçus et démarches à suivre

#### **Actions liées à la gestion financière :**

- Facilitation de la gestion avec la mise en place de prélèvements automatiques pour les charges courantes et pour les remboursements de dettes, explication des virements sur l'application du téléphone,
- Traitement des dettes : plan d'apurement à l'amiable si la situation le permet ou dossier de surendettement,
- Accompagnement aux dépenses de la vie quotidienne.
- Prise de contact avec la banque, si besoin

#### **Actions techniques liées au logement :**

- Evaluation de la situation d'indécence du logement
- Accompagnement à l'adaptation et/ou amélioration du logement
- Conseil à l'utilisation des chauffages et électroménagers

## **Dans le cadre du diagnostic :**

Evaluation sociale et diagnostic de la situation globale : cibler les problématiques et définir les besoins liés au logement adaptés à la personne ; définir un projet logt et mettre en place un plan d'action. Proposer un accompagnement personnalisé afin de lever les freins d'orienter au mieux les personnes vers une solution d'hébergement/logement adapté.

Les actions citées représentent uniquement les plus fréquentes. Ne sont pas indiquées l'ensemble des actions ponctuelles. A savoir que l'Accompagnement Social Lié au Logement proposé est souvent élargi à un accompagnement global.

En effet, le CLLAJ.17 est généralement la seule structure « référente » lors de l'ASLL.

Le CLLAJ.17 travaille avec les acteurs du territoire et peut être amené à orienter les jeunes vers d'autres structures selon les difficultés rencontrées.

Les personnes accompagnées sont confrontées à une même problématique générale liée au logement, mais chaque famille a néanmoins ses propres difficultés :

- Difficultés à faire face aux diverses démarches administratives, de plus en plus dématérialisées (difficultés d'utilisation des applications sur les téléphones portables)
- Difficultés à se mobiliser dans différents domaines sur une même période: travail, logement, santé...,
- Difficultés à percevoir les réalités d'accès ou de maintien dans un logement : les tarifs, les garanties demandées, les démarches à effectuer (ouverture des compteurs, changement d'adresse, dossier d'aides à mettre en place...), le travail budgétaire à mettre en place...,w
- Difficultés à planifier, à mémoriser : des rendez-vous sont manqués et/ou oubliés
- Difficultés liées à la jeunesse du public et par conséquent à son manque d'expérience dans l'accès au logement.

Les difficultés rencontrées par les jeunes sont globalement identiques par rapport à l'année 2024. La difficulté persistante est celle liée à la gestion administrative et financière compte tenu d'un manque d'apprentissage et de ressources fluctuantes.

La complexité d'ouverture aux droits et la dématérialisation des démarches sont également des problématiques : une grande partie des personnes accompagnées ne sont pas à l'aise avec l'outil numérique et rencontrent des difficultés de lecture (liées à la langue ou non) et/ou de compréhension. Par ailleurs, sans ordinateur, sans scanner et/ou sans adresse électronique, les personnes ne peuvent faire les démarches demandées. Les services sont de moins en moins ouverts au public (ou sur rdv pris par internet) et il devient compliqué, voire impossible, de rencontrer une personne aidante. De fait, les personnes restent très dépendantes de nos services.

## **Le partenariat**

Dans la continuité de ces années passées, le travail et les échanges avec le service logement de la Délégation Territoriale et de la Direction de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion, sont constructifs et ils permettent une réelle prise en compte des problématiques des jeunes.

L'orienteur partenaire n'étant pas systématiquement un référent social, le prestataire ASLL reste souvent seul accompagnateur. Le contrat initial et l'engagement des 3 parties perdent leur sens.

Nos principaux partenaires sont : la mission locale (l'insertion professionnelle est primordiale dans le projet logement) ; la CAF ; le Département ; le FAJ ; les bailleurs et les gardiens ; les assurances ; les banques ; les fournisseurs d'énergie ...

Le travail en partenariat est essentiel et indispensable à la qualité de l'accompagnement et orientations proposées.

Sur les territoires de Rochefort et de la CDC Ile d'Oléron, les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) jouent un rôle charnière dans les parcours résidentiels des jeunes accompagnés par le CLLAJ.17. Elles interviennent à des moments clés, souvent décisifs, où la fragilité du projet de vie est la plus grande et où le risque de rupture est le plus élevé.

Sur les 14 mesures terminées :

### **Objectifs atteints (10 mesures)**

La grande majorité des mesures d'accès au logement présente des objectifs atteints. Cela concerne notamment les situations accompagnées sur l'accès.

Ces accompagnements ont permis :

- un accès effectif au logement ou un maintien sécurisé,
- la réalisation des démarches administratives (CAF, état civil, CPAM...),
- la mobilisation des aides financières (FSL, FAJ, APL),
- une appropriation du logement (installation, entretien, occupation),
- une mise en lien avec les partenaires (Mission Locale, employeurs, dispositifs spécialisés),
- une progression vers l'autonomie administrative et budgétaire.

Dans plusieurs situations, l'accompagnement a également permis de gérer des problématiques plus complexes : médiation bailleur ou voisinage, parcours de soins, insertion professionnelle, mise en couple ou parentalité, ou encore relogement vers un logement plus adapté.

### **Objectifs partiellement atteints**

Deux situations relèvent d'objectifs partiellement atteints.

Dans ces situations :

- les démarches administratives et l'accès au logement ont été engagés,
  - un accompagnement a permis des avancées (installation, accès aux droits, gestion budgétaire),
- mais :
- l'adhésion reste fragile ou fluctuante,
  - les problématiques sociales (violences conjugales, parcours judiciaire, insertion) impactent la stabilisation,
  - l'autonomie reste incomplète, nécessitant un accompagnement prolongé.

L'objectif d'accès ou de stabilisation est engagé mais non consolidé, avec des risques de fragilité à moyen terme.

### **Objectifs non atteints**

Une situation relève d'un objectif non atteint.

La mesure n'a pas pu être mise en œuvre en raison d'un changement de projet (départ du territoire), Aucun accompagnement effectif n'a été réalisé.

Cette situation illustre un facteur externe à l'accompagnement, empêchant toute atteinte des objectifs.

## Des fonctions multiples au service de la stabilisation résidentielle

En premier lieu, les mesures ASLL permettent de sécuriser la dernière étape d'un accompagnement résidentiel.

Pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) comme pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI), l'accès à un logement autonome constitue souvent l'aboutissement d'un long parcours institutionnel. Cette étape est déterminante et nécessite un filet de sécurité : l'ASLL vient consolider l'installation, prévenir les impayés, et accompagner les premiers mois dans le logement, période la plus vulnérable.

Au-delà de la sécurisation, ces mesures visent à permettre une installation durable sur le territoire. L'accompagnement s'inscrit dans le temps long et suit les évolutions de vie des jeunes : mise en couple, naissance d'un enfant, changement d'emploi. Ces transitions, qui peuvent fragiliser un équilibre encore fragile, sont anticipées et soutenues dans le cadre de la mesure, évitant ainsi des ruptures brutales dans le parcours résidentiel.

Les mesures ASLL permettent également de répondre aux situations d'accès au logement trop rapide, lorsque la fin d'un hébergement intervient avant que le jeune soit réellement prêt à assumer seul les responsabilités d'un logement autonome. Dans ces cas, l'ASLL constitue un amortisseur indispensable, en accompagnant le jeune dans l'apprentissage progressif de ces responsabilités, sans le laisser seul face à des difficultés qu'il n'a pas encore les outils pour surmonter.

Enfin, elles offrent une réponse structurée pour sortir de situations d'hébergement complexes — cohabitations conflictuelles, hébergements précaires ou instables — en ouvrant un chemin vers un logement stable et adapté.

- **Le travail sur le budget : fil conducteur de l'accompagnement**

Le recul acquis sur les accompagnements conduits à Rochefort met en évidence l'importance centrale du travail sur le budget.

Ce travail, qui s'inscrit dans la durée, constitue souvent le fil rouge de toute la mesure ASLL. Il permet de rendre cohérentes les demandes d'aides financières, voire de les réduire progressivement à mesure que le jeune acquiert une meilleure maîtrise de ses ressources et de ses dépenses.

Cette approche pédagogique, menée dans le respect du rythme de chaque personne, produit des effets durables bien au-delà de la mesure elle-même.

Dans cette dynamique, les accompagnements physiques en établissements bancaires ont pris une place significative. Se rendre ensemble à la banque, comprendre un relevé de compte, ouvrir un livret d'épargne, négocier un découvert ou mettre en place un virement automatique pour le loyer : ces démarches concrètes, parfois intimidantes pour des jeunes peu familiarisés avec les codes des institutions financières, font pleinement partie du travail d'accompagnement.

Ce travail sur les droits et obligations financières est également complété par le partenariat avec le Trésor public, notamment pour les situations de dettes ou de régularisation fiscale.

- **L'intégration du premier logement autonome : un apprentissage à part entière**

Un autre axe structurant des mesures ASLL à Rochefort est l'accompagnement à la découverte et à l'entretien du premier logement autonome de droit commun.

Cette étape, commune à l'ensemble des jeunes accompagnés, est souvent chargée d'enjeux symboliques forts — fierté, appréhension, sentiment de responsabilité — mais aussi de défis très pratiques : entretenir les équipements, aérer le logement, gérer les charges, comprendre les règles de la copropriété ou les obligations locatives.

Dans ce cadre, le CLLAJ.17 a fait le choix, ponctuellement, d'intégrer au travail de l'ASLL le regard et l'expertise de la référente de gestion locative de l'antenne de Rochefort.

Ce croisement des regards entre l'accompagnement social et la gestion locative enrichit la mesure : il permet d'identifier en amont les éventuels problèmes d'entretien ou de voisinage, de prévenir les situations conflictuelles avec le bailleur, et de renforcer la position du jeune comme locataire responsable et reconnu.

La question de l'ameublement constitue souvent un obstacle concret et immédiat à une installation digne dans le logement. La poursuite du partenariat avec Emmaüs à Rochefort et Océan à Oléron a permis de répondre rapidement aux demandes en ce sens, en orientant les jeunes vers des solutions accessibles et adaptées à leur budget, évitant ainsi que l'absence de mobilier ne devienne un facteur de découragement ou de précarisation supplémentaire.

- **La médiation locative : un levier de prévention des ruptures**

Dans les dynamiques de médiation, le travail conduit avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et les bailleurs sociaux — RHO, Noalis et Habitat 17 — a largement porté ses fruits.

Qu'il s'agisse de prévenir une expulsion, de résoudre un conflit de voisinage ou de faciliter une mutation vers un logement mieux adapté à la situation du jeune, ces partenariats ont permis de trouver des solutions négociées là où une rupture aurait autrement été inévitable. Ce travail de médiation, discret mais décisif, contribue directement à la stabilisation durable des parcours résidentiels.

- **Un réseau partenarial dense et mobilisé**

La richesse des mesures ASLL sur le territoire de Rochefort — et désormais étendue sur Oléron — tient à la qualité et à la diversité du réseau partenarial mobilisé autour des situations.

Les partenaires sollicités couvrent des champs complémentaires et permettent une réponse globale aux besoins des jeunes accompagnés :

- O2R et la Mission Locale pour l'insertion professionnelle et l'accompagnement global.
- Les établissements bancaires et le Trésor public pour l'éducation budgétaire et la régularisation des situations financières
- Le CCAS de Rochefort, le CCAS du Château et celui de Saint-Pierre pour les aides sociales locales et les situations d'urgence sur les deux territoires
- Le SPIP pour les jeunes sortant de détention
- La MDAJA pour les situations complexes nécessitant un regard pluridisciplinaire
- Le CMP pour les problématiques de santé mentale souvent intriquées aux difficultés de logement
- Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), notamment via Léna, pour les situations impliquant des violences ou des ruptures familiales
- L'Épicerie Solidaire pour soutenir le pouvoir d'achat alimentaire et libérer du budget pour le loyer
- RHO et son service de médiation pour la gestion des conflits de voisinage et la prévention des expulsions
- Le CSAPA pour les situations où les conduites addictives interfèrent avec le maintien dans le logement.
- Emmaüs Rochefort et Océan Oléron pour répondre aux besoins d'ameublement dans les délais les plus courts possible

Cette mobilisation partenariale coordonnée illustre la conviction qui anime le CLLAJ : un accompagnement vers le logement durable ne peut se construire seul. Il se tisse dans un réseau, au croisement de compétences multiples, au service d'un projet de vie global.

### **Les difficultés rencontrées dans l'accompagnement ASLL**

L'accompagnement ASLL, s'il constitue un levier puissant de stabilisation résidentielle, se heurte dans la pratique à un ensemble de difficultés qui complexifient le travail des professionnels et ralentissent, voire fragilisent, l'évolution des situations. Ces difficultés sont multidimensionnelles et souvent intriquées les unes aux autres.

### **L'adhésion et le rapport à l'accompagnement**

La première difficulté rencontrée est d'ordre relationnel.

L'adhésion à la mesure ne va pas de soi : certains jeunes entrent dans l'accompagnement sous l'effet d'une injonction institutionnelle, sans avoir pleinement choisi ni compris ce que la mesure implique.

Cette ambivalence se traduit parfois par des rendez-vous manqués, une faible implication dans les démarches proposées, ou des résistances face aux conseils formulés.

Le travail d'alliance, indispensable à toute progression, demande un investissement important de la part du professionnel, qui doit composer avec des postures défensives, des mécanismes de déni ou, à l'inverse, des attentes irréalistes vis-à-vis de ce que l'accompagnement peut apporter.

Construire une relation de confiance dans un cadre contraint et limité dans le temps reste l'un des défis centraux de la mesure ASLL.

### **La santé mentale et son impact sur le projet logement**

La santé mentale des jeunes accompagnés constitue un axe de préoccupation croissant. Les troubles psychiques — qu'ils soient diagnostiqués ou non — ont un impact direct et souvent déterminant sur la capacité du jeune à s'inscrire dans un projet de logement stable. Les difficultés à maintenir un rythme de vie régulier, à honorer des engagements, à gérer les relations de voisinage ou à faire face aux imprévus du quotidien peuvent rapidement mettre en péril une installation pourtant bien engagée.

Or, l'accès aux soins demeure complexe : délais d'attente au CMP, ruptures de suivi, refus ou impossibilité de s'inscrire dans une démarche thérapeutique. Le travail de coordination avec les acteurs de la santé mentale est indispensable mais chronophage, et les professionnels de l'ASLL se retrouvent régulièrement à intervenir dans un espace qui dépasse le strict cadre du logement.

## **La dématérialisation des démarches administratives : un obstacle croissant**

De plus en plus de jeunes se trouvent en grande difficulté face à la dématérialisation généralisée des démarches administratives. Accéder à ses droits, renouveler une aide, mettre à jour une situation sur les plateformes CAF, Pôle Emploi ou Ameli suppose une maîtrise des outils numériques, une capacité à lire et interpréter des informations complexes, et une régularité dans le suivi des démarches qui n'est pas toujours accessible à des jeunes en situation de fragilité. L'apprentissage de la méthode — créer un espace personnel, scanner des documents, répondre à une demande de pièces complémentaires dans les délais impartis — devient un objectif d'accompagnement à part entière, sans lequel les droits peuvent être suspendus et la situation financière rapidement déstabilisée.

## **La difficulté à se mobiliser sur plusieurs fronts simultanément**

L'une des caractéristiques de la période couverte par la mesure ASLL est qu'elle coïncide souvent avec une accumulation d'enjeux majeurs : trouver ou maintenir un emploi, s'installer dans un logement, prendre soin de sa santé, gérer ses relations sociales et familiales. Cette simultanéité est épuisante pour des jeunes dont les ressources — psychiques, financières, relationnelles — sont souvent limitées. La difficulté à hiérarchiser les priorités et à maintenir une mobilisation dans la durée sur des domaines aussi différents est fréquemment observée, et conduit parfois à un phénomène de saturation qui paralyse toute progression.

## **La première autonomie : un apprentissage exigeant**

Pour beaucoup des jeunes accompagnés, la mesure ASLL intervient au moment de leur toute première expérience de vie autonome. Gérer seul un loyer, des charges, un contrat d'électricité, les relations avec un bailleur ou les règles d'un immeuble sont des apprentissages qui ne vont pas de soi, en particulier lorsque ces jeunes n'ont pas bénéficié de modèles familiaux stables. La découverte de ces responsabilités peut générer de l'anxiété, des erreurs aux conséquences parfois lourdes, et nécessite un accompagnement patient et concret, ancré dans le quotidien du logement.

## **L'accès à la santé**

Au-delà de la santé mentale, l'accès aux soins de manière générale constitue une difficulté récurrente. Absence de médecin traitant, méconnaissance des droits à la complémentaire santé, renoncement aux soins par manque de moyens ou par crainte des démarches : ces situations sont fréquentes et fragilisent des parcours déjà précaires. La santé, lorsqu'elle n'est pas prise en charge, devient rapidement un facteur aggravant des difficultés de logement et d'insertion.

## **L'accès et le maintien dans l'emploi**

La fragilité professionnelle est intimement liée à la fragilité résidentielle. Des contrats courts, des ruptures de période d'essai, des emplois incompatibles avec les contraintes de déplacement ou de garde d'enfant : ces situations sont régulièrement rencontrées. Or, sans stabilité professionnelle, le budget logement est menacé, les droits aux aides fluctuent, et la confiance en soi s'érode. Le maintien dans l'emploi est donc un enjeu transversal de la mesure ASLL, qui nécessite une articulation étroite avec les partenaires de l'insertion professionnelle.

## **Les difficultés administratives liées à l'état civil et aux titres de séjour**

Pour les jeunes étrangers — MNA devenus majeurs, BPI, jeunes en cours de régularisation — les difficultés liées à l'état civil et aux titres de séjour représentent un obstacle considérable. Un titre de séjour expiré ou en attente de renouvellement peut bloquer l'accès à un logement, suspendre des aides, ou empêcher la signature d'un bail. Ces situations génèrent une instabilité permanente et placent les professionnels de l'ASLL dans la nécessité de composer avec des délais administratifs longs et des procédures complexes, sans toujours disposer des leviers pour les accélérer.

## **L'isolement**

L'isolement social et affectif est une réalité largement partagée par les publics accompagnés. Absence de réseau familial, ruptures relationnelles, éloignement géographique des proches : cet isolement fragilise l'installation dans le logement, amplifie les difficultés du quotidien et prive le jeune de filets de sécurité informels. Le professionnel de l'ASLL devient parfois la seule référence stable dans un environnement relationnel très appauvri, ce qui alourdit la charge de l'accompagnement et souligne l'importance des liens construits avec le réseau partenarial.

## **Les difficultés familiales**

Les tensions ou ruptures familiales interfèrent fréquemment avec le déroulement de la mesure. Conflits parentaux, violences intrafamiliales, responsabilités parentales précoces ou situations de garde complexes : ces éléments perturbent la stabilité émotionnelle du jeune et détournent son énergie des démarches liées au logement. Ils appellent souvent une coordination avec des partenaires spécialisés — CIDFF, services de protection de l'enfance, médiation familiale — pour dénouer des situations qui dépassent le seul cadre de l'accompagnement résidentiel.

## **Un projet d'insertion socioprofessionnelle trop fragile**

Lorsque le projet professionnel manque de consistance ou de réalisme, c'est l'ensemble de l'édifice résidentiel qui vacille. Un projet d'insertion fragilisé — formation abandonnée, objectif professionnel inadapté aux réalités du marché local, absence de qualification — compromet la capacité du jeune à assumer durablement les charges d'un logement autonome. L'ASLL ne peut pas, seule, pallier cette fragilité structurelle : elle doit s'appuyer sur des partenaires de l'insertion pour consolider simultanément les deux piliers que sont l'emploi et le logement.

## **La mobilité : un frein souvent sous-estimé**

Enfin, la question de la mobilité reste un obstacle concret et quotidien. Sur des territoires comme Oléron, peu desservis par les transports en commun, l'absence de permis de conduire ou de véhicule personnel conditionne directement l'accès à l'emploi, aux soins, aux administrations et parfois au logement lui-même. Cette contrainte pèse particulièrement sur les jeunes les plus précaires, pour lesquels l'obtention du permis représente un investissement financier inaccessible à court terme, malgré les dispositifs existants.

### Les actions mises en œuvre

En Haute-Saintonge, l'ASLL est fortement mobilisé sur :

- l'accès au logement,
- les mesures de diagnostic.

L'accompagnement repose sur :

- une évaluation approfondie des situations,
- la définition d'un projet logement réaliste,
- un accompagnement à la constitution des dossiers et à la recherche de logement,
- un travail sur la gestion budgétaire et administrative,
- une préparation à l'entrée dans le logement et au maintien.

L'intervention est marquée par une forte intensité de suivi, avec de nombreux contacts et rendez-vous.

### Objectifs atteints

15 mesures ont abouti à des objectifs considérés comme atteints, répartis de la manière suivante :

- 8 situations d'accès à l'autonomie validées à la suite d'une entrée dans le parc privé
- 1 accès à un logement dans le parc public ;
- 1 entrée en logement temporaire via le CLLAJ 17, dans le cadre d'un dispositif d'IML ;
- 3 situations de séparation conjugale ayant donné lieu soit au maintien dans le logement pour l'un des conjoints, soit à l'engagement d'une recherche de relogement adaptée à la nouvelle situation ;
- 2 restitutions de logement au profit d'un hébergement chez un tiers : l'une faisant suite à une perte d'emploi rendant le maintien dans le logement impossible, l'autre liée à l'état du logement et à la nécessité de redéfinir un projet résidentiel, notamment dans un contexte de vie de couple.

### Objectifs partiellement atteints

Une situation relève d'objectifs partiellement atteints. Elle concerne un couple avec trois enfants à charge, occupant un logement pouvant être considéré comme indécemment. Toutefois, aucune solution adaptée à leurs ressources et à leurs besoins n'a pu être mise en place avant la fin de la mesure d'ASLL.

### Objectifs non atteints

Une situation correspond à des objectifs non atteints. L'accompagnement n'a pas pu être mené à son terme, en raison d'un défaut d'adhésion du couple, conjugué à une séparation intervenue en cours de suivi.

Les résultats qualitatifs montrent une dynamique globalement positive, avec une majorité d'objectifs atteints, notamment en matière d'accès au logement autonome.

Néanmoins, plusieurs éléments viennent nuancer cette lecture :

- des situations d'accès parfois fragiles financièrement,
- des parcours marqués par des ruptures (séparations, pertes d'emploi),
- des réorientations vers des solutions transitoires ou informelles (hébergement chez des tiers).

Ces éléments confirment que l'accès au logement ne constitue pas une finalité en soi, mais une étape dans un parcours résidentiel souvent instable.

### Un accompagnement individualisé et contractualisé

L'ASLL repose sur une démarche d'accompagnement :

- volontaire et basée sur l'adhésion du ménage,
- formalisée à travers des objectifs définis conjointement,
- évolutive, en fonction des besoins repérés au cours du suivi.

L'intervention s'appuie sur des entretiens réguliers, réalisés au bureau, à domicile ou par téléphone, permettant d'instaurer une relation de confiance et d'ajuster l'accompagnement.

Cette année, l'accompagnement s'est traduit par une activité soutenue avec :

- 178 rendez-vous physiques,
- 85 contacts téléphoniques,

soit un total de 263 interactions, illustrant une forte mobilisation des professionnels et une présence régulière auprès des ménages. Cette intensité traduit la nécessité d'un suivi rapproché, notamment dans les situations d'accès au logement.

## Les axes principaux d'intervention

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) vise à favoriser l'accès, le maintien et l'autonomie des ménages dans leur logement, en tenant compte de leurs difficultés sociales, économiques et administratives. Il s'inscrit dans une logique de parcours résidentiel, en proposant un soutien individualisé et adapté à chaque situation.

L'accompagnement s'articule autour de plusieurs dimensions complémentaires :

### L'accès au logement

L'ASLL soutient les ménages dans leurs démarches d'accès à un logement adapté :

- évaluation de la situation et définition d'un projet logement réaliste,
- aide à la constitution des dossiers (administratifs, demandes de logement),
- mobilisation des dispositifs existants (parc privé, social, dispositifs intermédiaires),
- préparation à l'entrée dans le logement (droits et devoirs du locataire, appropriation du logement).

### Le maintien dans le logement

Lorsque le logement est déjà occupé, l'accompagnement vise à sécuriser la situation :

- prévention et gestion des impayés de loyer et de charges,
- médiation avec le bailleur,
- accompagnement dans les démarches administratives (aides au logement, régularisations),
- sensibilisation à l'entretien du logement et à son usage.
- Travail autour de l'état du logement : notion d'indécence, insalubrité,...

### La gestion budgétaire et administrative

Une attention particulière est portée à la gestion des ressources :

- aide à l'élaboration et au suivi du budget,
- accompagnement dans l'ouverture et le maintien des droits,
- orientation vers des dispositifs adaptés en cas de difficultés financières (aides, plans d'apurement, etc.).

### L'insertion dans l'environnement

L'ASLL contribue également à l'intégration du ménage dans son cadre de vie :

appropriation du logement et de son environnement,  
accès aux services et équipements de proximité,  
orientation vers les partenaires du territoire (emploi, santé, accompagnement social global).

### Une articulation avec les partenaires

L'intervention en Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) s'inscrit dans un écosystème partenarial structurant, indispensable pour apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées et sécuriser les parcours résidentiels des ménages accompagnés.

À ce titre, l'accompagnement repose sur une collaboration étroite avec les acteurs du territoire, notamment les services sociaux, les bailleurs, les structures d'insertion ainsi que les dispositifs spécialisés (hébergement, logement accompagné, etc.). Cette coordination permet d'assurer une continuité des parcours et d'ajuster les réponses en fonction de l'évolution des situations.

Le partenariat avec les acteurs du logement occupe une place centrale et se traduit de manière opérationnelle dans les parcours. La prédominance du parc privé dans les situations accompagnées implique un travail soutenu de mise en relation, de médiation et de sécurisation des accès au logement. En parallèle, la mobilisation de dispositifs spécifiques tels que l'intermédiation locative (IML), la sous-location ou les solutions proposées par le CLLAJ permet d'apporter des réponses intermédiaires adaptées aux besoins des ménages lorsque l'accès direct au logement autonome n'est pas possible.

Toutefois, la faible part du parc social dans les situations accompagnées met en évidence des tensions d'accès à ce type de logement. Ce constat s'explique notamment par une offre insuffisante de petits logements à loyers abordables, en décalage avec les besoins des publics accompagnés. Cette situation renforce la dépendance au parc privé, souvent moins accessible financièrement et plus précaire, ce qui peut fragiliser les parcours résidentiels.

Ainsi, si le partenariat apparaît globalement opérationnel et mobilisé, il révèle également des enjeux structurels liés à l'offre de logement sur le territoire. Le renforcement des liens avec les bailleurs sociaux et le développement de solutions adaptées aux ressources des ménages constituent des leviers essentiels pour améliorer la fluidité des parcours et sécuriser durablement l'accès au logement.

Le travail partenarial s'inscrit également dans une logique de co-construction, associant les différents acteurs à la définition des objectifs et des modalités d'intervention, dans une complémentarité des compétences. Cette approche permet de croiser les regards et d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins spécifiques des ménages.

Enfin, l'élément central de l'accompagnement demeure la place de la personne. Le développement de son pouvoir d'agir constitue une condition essentielle à la réussite des actions engagées. L'accompagnement ne peut être pleinement efficace sans son adhésion et son implication. Il convient donc d'inscrire le partenariat dans une démarche participative, en associant systématiquement le ménage aux décisions qui le concernent et en le positionnant comme acteur de son parcours résidentiel.

### **Conclusion générale ASLL en Haute Saintonge**

L'objectif final de l'ASLL est de permettre aux ménages d'atteindre une autonomie durable dans leur logement, en leur donnant les outils nécessaires pour : gérer leur budget, assumer leurs responsabilités locatives et sécuriser leur parcours résidentiel malgré un contexte souvent marqué par la précarité.

L'ASLL intervient sur une durée définie et limitée, correspondant à un moment clé du parcours du ménage. Si elle permet souvent des avancées significatives (accès au logement, stabilisation), certaines situations restent fragiles, nécessitant et nécessite alors une vigilance accrue de la part des ménages, et parfois une orientation vers d'autres dispositifs pour prolonger le soutien.

L'activité met en évidence :

- une forte sollicitation du dispositif sur l'accès au logement,
- un public jeune en situation de vulnérabilité économique,
- une intensité d'accompagnement importante, adaptée aux besoins,
- mais des parcours encore fragiles et dépendants des aléas socio-professionnels.

Ces constats soulignent la nécessité de : renforcer les solutions de logement accessibles et sécurisées, consolider les accompagnements dans la durée, et développer des outils de prévention (dont les DSF) pour limiter les ruptures de parcours.

## Le Logement d'Extrême Urgence (LEU) - CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 gère 3 Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 2 logements sur la Rochelle
- 1 logement sur la Haute Saintonge

La finalité de la mesure ASLL-LEU est l'accès à un logement adapté. Le public bénéficiaire (pour les mesures exercées par le CLLAJ.17) est composé de jeunes qui relèvent du PDALHPD :

- Confrontés à un cumul de difficultés liées à l'habitat,
- Sans aucun logement ou menacés d'expulsion sans relogement,
- Logés dans des habitations ne présentant pas les caractères d'un logement décent,
- Hébergés ou logés temporairement,
- Menacés d'expulsion.

Le mode d'intervention général au sein du CLLAJ.17, dès réception de la notification d'accord LEU par mail (ou dès l'ILHL), les accompagnateurs ASLL prennent contact avec le prescripteur.

Si une rencontre tripartite n'est pas envisageable rapidement (sous 8 jours), elles contactent directement le ménage afin de commencer au plus vite l'accompagnement et de lui permettre d'entrer rapidement dans le logement.

Le CLLAJ.17 connaît bien ce public et les difficultés auxquelles il est confronté ; les conseillères logement sont des interlocutrices privilégiées des jeunes.

### TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS LEU-CLLAJ.17

Les logements d'extrême urgence (LEU) CLLAJ.17		
	Territoire	Nombre
Nombre de LEU financés au cours de l'année	La Rochelle	2
	Haute Saintonge	1
Nombre d'entrées	La Rochelle	1
	Haute Saintonge	1
Nombre de sorties	La Rochelle	-
	Haute Saintonge	-
Taux d'occupation des logements financés	La Rochelle	100%
	Haute Saintonge	100%

En 2025, le CLLAJ a accompagné 2 ménages dans le cadre de l'intermédiation locative en logement d'extrême urgence, représentant 3 adultes et 1 enfant.

Les situations accompagnées concernent des publics jeunes, en début de parcours résidentiel, confrontés à des ruptures ou à des conditions d'hébergement précaires.

Le premier ménage, entré en 2025, concerne une personne seule de 22 ans, orientée par la Mission Locale, initialement sans solution d'hébergement stable et inscrite dans un Contrat d'Engagement Jeune.

Le second ménage, entré en 2024, est composé d'un couple avec enfant, hébergé auparavant au domicile familial dans un contexte de suroccupation, orienté par la délégation territoriale, avec des ressources issues de l'activité salariée et des prestations familiales.

Ces deux situations relèvent pleinement du dispositif de logement d'extrême urgence, en réponse à des problématiques de rupture, d'absence d'autonomie résidentielle et de fragilité socio-économique.

Les durées de présence dans le dispositif (11 et 14 mois) traduisent la nécessité d'un accompagnement dans le temps pour permettre une stabilisation progressive.

### Situation 1

Suite à une rupture familiale, la personne a connu un parcours d'errance avant d'intégrer un hébergement temporaire, puis un logement d'extrême urgence en janvier 2025.

Titulaire d'un CAP menuiserie, elle a initialement rencontré des difficultés d'accès à l'emploi, malgré une qualification. Un réinvestissement progressif dans les démarches d'insertion a toutefois permis la signature d'un contrat à durée déterminée d'insertion.

Cette évolution professionnelle constitue un levier déterminant dans le parcours, en favorisant une remobilisation globale, un renforcement de la confiance en soi et une meilleure projection dans l'avenir. La personne se montre aujourd'hui investie, autonome dans certaines démarches et en capacité de s'inscrire dans une dynamique d'insertion.

Néanmoins, si les objectifs liés à la remobilisation et à l'insertion professionnelle sont en voie d'atteinte, la situation reste en cours de consolidation.

L'accès à un logement autonome n'est pas encore effectif et suppose la poursuite de la stabilisation, notamment en termes de ressources et de sécurisation du parcours.

Cette situation illustre le rôle du LEU comme espace de remobilisation préalable à l'accès au logement de droit commun.

### Situation 2

Le ménage, composé d'un couple avec enfant, vivait auparavant au domicile familial dans un contexte de suroccupation, sans expérience de logement autonome. L'entrée en logement d'extrême urgence en octobre 2024 a constitué une première étape structurante dans leur parcours résidentiel.

Le couple se montre investi dans l'accompagnement, avec une présence régulière aux rendez-vous et une capacité à réaliser les démarches administratives avec un appui adapté. Le logement est globalement bien investi, bien qu'une vigilance reste nécessaire concernant son entretien, traduisant un apprentissage en cours des normes d'occupation.

L'accès au logement a permis une stabilisation significative de la situation, notamment en facilitant la mise en place d'un aménagement judiciaire et la poursuite de l'insertion professionnelle, avec l'accès à un emploi durable pour l'un des membres du couple. Par ailleurs, un projet de formation est envisagé à moyen terme pour l'autre membre, témoignant d'une dynamique d'insertion progressive.

Sur le plan budgétaire, le ménage présente une gestion globalement adaptée, mais reste en difficulté pour anticiper et épargner en vue d'un futur logement, ce qui constitue un frein à l'accès au logement autonome. Par ailleurs, des tensions au sein du couple sont exprimées, nécessitant le maintien d'une écoute et d'une veille active.

Ainsi, si les objectifs d'accès et d'appropriation du logement sont atteints, la stabilisation globale du ménage reste à consolider, notamment sur les dimensions budgétaire et familiale. Cette situation illustre les enjeux d'un accompagnement dans la durée pour sécuriser l'autonomie résidentielle au-delà de l'accès au logement.

### Analyse globale

Ces deux situations mettent en évidence que le dispositif LEU constitue un levier essentiel pour répondre à des situations d'urgence, tout en permettant une remobilisation progressive des ménages. Si des avancées significatives sont observées, notamment en matière d'insertion et d'accès aux droits, les parcours restent fragiles et nécessitent un accompagnement dans la durée. L'enjeu principal réside dans la transition vers un logement autonome durable, qui suppose la consolidation des ressources, de la gestion budgétaire et de la stabilité personnelle et familiale.

En 2025, le CLLAJ.17 a accompagné un seul ménage dans le cadre du dispositif de Logement d'Extrême Urgence, représentant 2 adultes et 1 enfant.

L'année se caractérise par l'absence de nouvelles entrées, le logement étant occupé de manière continue par ce même ménage depuis le 1er juin 2024. Cette situation met en évidence une faible rotation au sein du dispositif, non liée à un manque de demandes, mais à une durée d'occupation prolongée en raison des difficultés d'accès à une solution de sortie adaptée.

Le ménage, originaire du territoire de Jonzac, est composé de deux jeunes adultes âgés de 19 ans, avec un enfant en bas âge. Il disposait de ressources limitées (RSA couple) et se trouvait sans activité professionnelle au moment de l'entrée dans le dispositif. Avant l'intégration en LEU, la famille était hébergée en FJT depuis avril 2023. Toutefois, des difficultés relationnelles avec le voisinage, conjuguées à des fragilités administratives et budgétaires, ont rendu le maintien en structure collective complexe. Par ailleurs, un accès direct à un logement de droit commun apparaissait prématuré au regard de leur niveau d'autonomie.

Dans ce contexte, l'orientation vers le LEU, à l'initiative du CLLAJ.17, s'inscrivait dans une logique de continuité du parcours résidentiel et de réponse adaptée à une situation intermédiaire. Le dispositif a ainsi permis de proposer un cadre plus individualisé, propice à l'apprentissage de l'autonomie et à la stabilisation de la situation familiale. Cette orientation illustre pleinement la vocation du LEU comme solution transitoire entre l'hébergement et le logement autonome, pour des ménages présentant des fragilités multiples.

Au cours de l'accompagnement, le ménage a pu bénéficier d'un suivi renforcé visant à travailler les compétences liées à la gestion du logement, à l'organisation du quotidien et à la gestion budgétaire. Toutefois, malgré cet accompagnement, l'accès à un logement de droit commun n'a pas pu être concrétisé en 2025. La situation du ménage relève davantage d'un accès au parc social, mais aucune proposition adaptée n'a été formulée sur l'année, traduisant une tension importante sur l'offre de logements accessibles.

Cette absence de solution de sortie a conduit à deux renouvellements de la mesure en 2025 et à un maintien prolongé dans le dispositif. Cette situation met en évidence une limite structurelle du LEU : lorsque les solutions d'aval font défaut, le dispositif tend à se rigidifier, entraînant un effet de saturation et limitant les possibilités d'accueil de nouveaux ménages en situation d'urgence.

Par ailleurs, la situation familiale a évolué avec une séparation intervenue et officialisée début 2026, illustrant la fragilité des parcours accompagnés. Cet événement vient réinterroger les modalités d'accompagnement et la nécessité d'adapter les réponses proposées en fonction des évolutions des situations.

Aucune mesure n'a été clôturée en 2025, confirmant l'inscription du dispositif dans un accompagnement au long cours lorsque les conditions de sortie ne sont pas réunies.

Le partenariat constitue un levier central dans la mise en œuvre du dispositif LEU. La complexité des situations accompagnées nécessite une mobilisation coordonnée des acteurs du territoire (logement, insertion, santé, parentalité), permettant une approche globale des besoins. La qualité de cette coordination repose sur une communication régulière, une articulation claire des interventions et une capacité d'adaptation aux évolutions des situations. Dans le cadre du LEU, cette dimension est d'autant plus essentielle que le dispositif s'inscrit dans une logique d'urgence et de transition, nécessitant une anticipation des relais vers le logement de droit commun ou des dispositifs adaptés.

Le rôle du bailleur, et notamment des interlocuteurs de proximité, apparaît également déterminant dans la gestion quotidienne du logement et la prévention des difficultés (entretien, voisinage, aspects techniques). Ce partenariat contribue au développement des compétences des ménages en matière de savoir habiter et participe à la sécurisation des parcours.

De manière globale, le LEU confirme sa pertinence en tant que dispositif de transition, permettant de stabiliser des situations complexes et d'accompagner progressivement les ménages vers l'autonomie résidentielle. Toutefois, l'année 2025 met en évidence ses limites, notamment en lien avec la tension sur l'offre de logements accessibles et l'absence de solutions de sortie adaptées. Dans un territoire rural marqué par une offre restreinte de dispositifs intermédiaires, le LEU demeure un outil essentiel, mais dont l'efficacité dépend étroitement de la fluidité des parcours résidentiels en aval.

# 04



## **LA GESTION LOCATIVE**

## Le parc de logement du CLLAJ.17

Nombre de logements au 31/12/2025 : 150 logements (représentant 5385m2)

Nombre de logements au 31/12/2024 : 155 logements (représentant 5871m2)

Réduction de la taille des logements : -3% du nombre de logements pour -8,3% m2

Logements captés en 2025 : 24 (25 en 2024)

Logements rendus en 2025 : 29 (8 en 2024)

5 logements en moins sur le parc en 2025 soit une diminution d'environ 3%.

Au 31/12/2025, le parc de logement du CLLAJ.17 comptait 150 logements.

Au cours de l'année 2025, le CLLAJ.17 a capté 24 nouveaux logements : 11 dans le parc diffus, 5 issus du parc public, 2 du parc privé conventionné, 4 dans le parc privé non conventionné et 13 composants la résidence Dolus.

L'association s'est séparé de 29 logements correspondant successivement à la fin du dispositif CEJ-R, à la relocalisation des logements diffus de dolus vers le FJT de Dolus et à la volonté d'améliorer notre offre d'hébergement.

### La composition du parc de logement

Territoires	Nb logements	Parc public	Parc privé
LA ROCHELLE	61	41	20
ROCHEFORT - OLÉRON	40	25	15
HAUTE SAINTONGE	49	30	19
CLLAJ.17	150	96	54
	100%	64%	36%

Répartition des logements (logement diffus et résidences) du CLLAJ.17 sur le parc public/privé

Territoires	Nb logements	Parc public	Parc privé
LA ROCHELLE	51	31	20
ROCHEFORT - OLÉRON	27	12	15
HAUTE SAINTONGE	21	2	19
CLLAJ.17	99	45	54
	100%	44%	55%

Répartition des logements diffus (hors résidences) du CLLAJ.17 sur le parc public/privé

Territoires	Nb logements	T1/T1 bis	T2	T3	T4 et +	Dont collocation
LA ROCHELLE	61	30	17	14	0	2
ROCHEFORT - OLÉRON	40	22	10	6	2	3
HAUTE SAINTONGE	49	33	9	7	0	5
CLLAJ.17	150	85	36	27	2	10
	100%	50%	27%	21%	2%	Dont 6,7% en collocation

Répartition des logements (logement diffus et résidences) du CLLAJ.17 par typologie de logement

Territoires	Nb logements	Parc public	Parc privé
LA ROCHELLE	5	5	0
ROCHEFORT - OLÉRON	16	13	3
HAUTE SAINTONGE	3	0	3
CLLAJ.17	24	18	6
	100%	75%	25%

Répartition des logements captés en 2025 par le CLLAJ.17 sur le parc public/privé

Territoires	Nb logements	T1/T1 bis	T2	T3	T4 et +
LA ROCHELLE	5	2	1	2	0
ROCHEFORT - OLÉRON	16	14	2	0	0
HAUTE SAINTONGE	3	3	0	0	0
CLLAJ.17	25	11	9	4	0
	100%	79%	13%	8%	0%

Répartition des logements captés en 2025 par le CLLAJ.17 par typologie de logement

Le parc de logements du CLLAJ.17 reste majoritairement composé de logements issus du parc public, bien que l'écart avec le parc privé continue de se réduire progressivement depuis 2021.

Cette évolution s'explique par une captation toujours plus importante de logements diffus dans le parc privé, tendance qui se confirme en 2025. Ainsi, la part des logements captés en diffus provenant du parc privé reste prépondérante.

Toutefois, l'intégration de 13 nouveaux logements issus du FJT de Dolus vient renforcer ponctuellement le parc public.

Le nombre de logement est en légère baisse par rapport à 2024. Cette stabilité relative s'inscrit dans un contexte de forte réorganisation de l'offre d'hébergement sur l'ensemble du territoire ; entraînée notamment par la fin du CEJ-R, l'évolution du dispositif ALT et l'intégration du FJT de Dolus.

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, le développement du parc n'est pas homogène sur l'ensemble des territoires ; le territoire de Rochefort/Oléron est le plus impacté par ces évolutions (+4 logements sur Rochefort-Oléron, -4 logements sur La Rochelle et -5 logements sur la Haute Saintonge).

La typologie des logements loués par le CLLAJ.17 au 31/12/2025 reste stable par rapport aux années précédentes avec 77% de studios (T1 et T1bis) et T2. La surface totale du parc de logement diminue de 8,3% passant de 5871m<sup>2</sup> à 5385m<sup>2</sup>. D'ailleurs en 2024, le CLLAJ.17 comptait 96 logements de moins de 40m<sup>2</sup> contre 99 en 2025 faisant passer la part de petits logements de 62% à 67% des logements du parc de logement.

Sur les 51 logements restant, 10 sont en collocation (contre 14 en 2024). Les logements en collocation représentent moins de 7% de l'ensemble des logements loués par l'association.

Ce chiffre en baisse constante, reflète à la fois la complexité de la formation des collocations, ainsi qu'un désintérêt progressif du public pour ce mode d'habitat.

### Analyse de l'occupation du parc de logement

- Taux d'occupation de l'ensemble du parc de logement en 2025 : 95,62% (95,38% en 2024)
- Taux d'occupation pour les résidences sur l'année en 2025 : 96,35% (98,66% en 2024)
- Taux d'occupation pour les logements diffus sur l'année 2025 : 95,25% (92,80% en 2024)
- Nombre de rotation (sortie + entrée) effectuées en 2025 : 180
- Durée moyenne en jour entre l'état des lieux de sortie et un nouvel état des lieux d'entrée : 14,72 jours (contre 16,86 jours en 2024)

Territoire	Nb logements	Rotations	Rotations / logements	Durée d'une rotation
LA ROCHELLE	61	65	1,07	9,72 jours
ROCHEFORT - OLÉRON	40	57	1,42	11,20 jours
HAUTE SAINTONGE	49	58	1,18	23,80 jours
CLLAJ.17	150	180	1,20	14,72 jours

Territoire	Occupation
LA ROCHELLE	97,56%
ROCHEFORT - OLÉRON	95,32%
HAUTE SAINTONGE	93,37%
CLLAJ.17	95,62%

En 2025, le nombre de rotation dans les logements (une sortie de locataire d'un logement suivi d'une nouvelle entrée) a diminué de 11% revenant à des niveaux habituels (202 en 2024 et 160 en 2023). La durée moyenne de relocation s'établit à 14,72 jours en diminution de plus de 2 jours par rapport à 2024.

Le taux d'occupation des résidences est en baisse de 2,3% à 96,35% (contre 98,66% en 2024) en conservant un turn-over équivalent aux années précédentes. Les travaux de remise en état peuvent ponctuellement allonger la durée de la vacance locative. Le taux d'occupation des logements diffus s'établit à 95,25% en progression de 2,5 % sur un an (contre 92,80% en 2024).

## La gestion locative

Nombre d'état des lieux effectués : 184 (hors logements CFA au FJT Simone VEIL)

- Réclamations techniques traitées en 2025 : 359
- Logements audités en 2025 : 139

La gestion locative au sein du CLLAJ.17 est assurée par plusieurs salariés répartis sur nos trois territoires. Chaque territoire dispose d'un référent de gestion locative, sous la coordination du gestionnaire de parc locatif. Le CLLAJ.17 dispose également d'un technicien polyvalent du bâtiment.

L'objectif principal du service de gestion locative est d'assurer la disponibilité et la qualité des logements pour les locataires du CLLAJ 17.

## Audit de parc

Le CLLAJ.17 a réalisé son premier audit de parc en 2025. L'audit a pour objectif d'évaluer l'état et la conformité des logements mis à disposition par le CLLAJ 17, afin de garantir aux jeunes un cadre de vie adapté, sécurisé et respectueux de leurs besoins. Plus précisément, il s'agissait de :

- Apprécier la qualité et le niveau de vétusté du mobilier et des équipements présents dans les logements.
- Contrôler le bon état de fonctionnement des installations sanitaires et de cuisine (douche, WC, évier, plaques de cuisson...).
- Vérifier la salubrité des lieux (absence de nuisibles, état des surfaces, renouvellement de l'air, moisissures...).
- Identifier les améliorations possibles afin d'optimiser l'accueil, la sécurité et le confort des résidents.

### CONCLUSION AUDIT :

Le parc de logements du CLLAJ.17 présente un état globalement satisfaisant, les problèmes observés relevant principalement d'une usure normale des logements. Les besoins identifiés concernent surtout des opérations d'entretien et de renouvellement ciblées, notamment sur les salles d'eau, les cuisines de la résidence Jean Bart, les parties communes et le mobilier du FJT Simone VEIL.

Concernant le parc diffus, la restitution programmée de certains logements contribue à maintenir un bon niveau de qualité. Par ailleurs, la diversité des équipements énergétiques implique une vigilance accrue en matière de maintenance et de coûts d'exploitation, notamment pour les installations au gaz les plus anciennes. Ces éléments constituent des leviers d'optimisation à moyen terme, tant sur le plan économique qu'environnemental.

Enfin, le PPRE a permis une nette amélioration du parc, désormais comparable à des logements plus récents. Les derniers ajustements à réaliser devraient permettre de finaliser ce programme dans de bonnes conditions. Il est recommandé de poursuivre des actions de maintenance préventive et d'investissement ciblés, afin de consolider durablement la qualité du parc tout en maîtrisant les coûts et en anticipant les enjeux futurs.

# CLAJ.17

Le logement des jeunes

CLAJ.17  
22 rue Villeneuve  
17000 La Rochelle

---

Bilan 2025